N°61 NOVEMBRE 2016 • REVUE POLITIQUE MENSUELLE DU PCF • 6 EUROS

P. 28 LE GRAND ENTRETIEN
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UN FORT ÉLÉMENT D'ÉMANCIPATION HUMAINE
Sylvie Mayer

P. 44 SCIENCES
CONDORCET ET LES SCIENCES
Pierre Crépel

P. 52 DANS LE TEXTE
TACTIQUE EN TEMPS DE CRISE RÉVOLUTIONNAIRE
Florian Gulli et Aurélien Aramini

LA REVUE DU PROJET

DOSSIER

LE TRAVAIL DANS TOUS SES ÉTATS

Parti communiste français

Extrait de l'interview des auteurs de *Découvrir Marx*, **Jean Quétier** et **Florian Gulli,** parue dans le *Patriote Côte d'Azur* (octobre 2016).

Encore un livre sur Marx ?
Jean Quétier : [...] L'objectif que nous nous sommes fixé est de rendre Marx populaire, notamment en nous adressant à des militants qui n'ont pas forcément fait des études supérieures. Nous avons cherché à faire un ouvrage court et accessible. Nous avons puisé dans des œuvres variées afin de donner au lecteur un aperçu d'ensemble sur Marx. On y trouvera des textes philosophiques, économiques, historiques... Certains sont de grands classiques, comme le début du *Manifeste du parti communiste* dans lequel il est dit que « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours est l'histoire de luttes de classes », d'autres sont moins connus. [...]

Il est donc toujours utile de lire Marx aujourd'hui ?
Florian Gulli : La société dans laquelle nous vivons est très différente de celle dans laquelle vivait Marx. Mais cela ne veut pas dire que les outils théoriques qu'il propose sont caducs. Sans théorie propre, les communistes sont condamnés à penser dans les mots de leurs adversaires. On pourrait prendre l'exemple du prétendu « coût du travail », ce poncif de la rhétorique libérale et des prétendus « experts » médiatiques. Marx nous montre que le travail est au contraire l'unique source de la richesse sociale et du profit du capitaliste, tout le contraire d'un coût. [...]

SOMMAIRE

3 ÉDITO
Jean Quétier En finir avec l'anarchie de la production

4 POÉSIES
Francis Combes Lawrence Ferlinghetti

5 REGARD
Étienne Chosson Provoke

6 ▸ 26 LE DOSSIER
LE TRAVAIL DANS TOUS SES ÉTATS
Fanny Chartier, Alexandre Fleuret et **Aymeric Seassau** Donner un avenir au travail !
Nadine Khayi, Antoine Duarte L'organisation du travail, la question politique centrale ?
Michel Pigenet Autour des mutations du travail : une perspective historique (France, XIXe-XXe siècles)
Marie Benedetto-Meyer Le travail menacé par sa propre organisation
Anne et Bertrand Poete Le travail, facteur de risque
Danièle Linhart Les salariés « modernes » garants d'une deuxième vie du taylorisme
Catherine Perret Aller vers la sécurité professionnelle, une urgence !
Pascale Soulard Une stratégie patronale destructrice
Bernard Thibault Des millions d'enfants travaillent
Roland Pfefferkorn Une égalité réelle encore à gagner
Anne David Pour un engagement politique et institutionnel sur la santé et le travail
Josua Gräbener Le partage du travail pénible, un enjeu de justice sociale
Denis Durand, Christine Jakse (entretien croisé) L'avenir du travail passe-t-il par l'emploi ?
Véronique Sandoval Le temps de travail, un enjeu politique

27 LECTRICES/LECTEURS
Société et entreprise

28 ▸ 31 TRAVAIL DE SECTEURS
LE GRAND ENTRETIEN
Sylvie Mayer L'économie sociale et solidaire, un fort élément d'émancipation humaine
PUBLICATIONS DES SECTEURS
Luc Foulquier Notre bataille pour la biodiversité

32 COMBAT D'IDÉES
Gérard Streiff Droite : demandez le programme

34 CRITIQUE DES MÉDIA
Acrimed L'art délicat de l'interview

36 FÉMINISME
Suzy Rojtman Les droits des femmes contre les extrêmes droites

38 PHILOSOPHIQUES
Saliha Boussedra Marx et la question de la prostitution

40 HISTOIRE
Valérie Vignaux Léon Moussinac ou une pensée du cinéma

42 PRODUCTION DE TERRITOIRES
Stéphane Leroux Eau et « jardins d'Éden » au Maroc

44 SCIENCES
Pierre Crépel Condorcet et les sciences

46 SONDAGES
Gérard Streiff Le rêve d'une autre entreprise

47 STATISTIQUES
Fanny Chartier Combien de familles homoparentales en France ?

48 LIRE
Pierre Crépel Alfred Ancel et les communistes

50 CRITIQUES
• **Yvon Quiniou** *Misère de la philosophie contemporaine, au regard du matérialisme. Heidegger, Husserl, Foucault, Deleuze*
• **Kurt Busiek, Benjamin Dewey, Jordie Bellairevon** *The Autumnnlands*
• **Amar Bellal** *Environnement et énergie. Comprendre pour débattre et agir*

52 DANS LE TEXTE (LÉNINE)
Florian Gulli et **Aurélien Aramini** Tactique en temps de crise révolutionnaire

54 Organisez des débats

La rédaction en chef de ce numéro a été assurée par Jean Quétier

La Revue du projet - Tél. : 01 40 40 12 34 - **Directeur de publication :** Patrice Bessac
Directeur : Guillaume Roubaud-Quashie • **Rédacteurs en chef :** Davy Castel, Jean Quétier, Gérard Streiff • **Secrétariat de rédaction :** Noëlle Mansoux • **Comité de rédaction :** Aurélien Aramini, Caroline Bardot, Hélène Bidard, Victor Blanc, Vincent Bordas, Mickaël Bouali, Étienne Chosson, Séverine Charret, Pierre Crépel, Camille Ducrot, Alexandre Fleuret, Josua Gräbener, Florian Gulli, Nadhia Kacel, Corinne Luxembourg, Stéphanie Loncle, Igor Martinache, Michaël Orand, Léo Purguette, Marine Roussillon, Bradley Smith • **Direction artistique et illustrations :** Frédo Coyère • **Mise en page :** Sébastien Thomassey • **Édité par** l'association Paul-Langevin (6, avenue Mathurin-Moreau 75 167 Paris Cedex 19) • **Imprimerie :** Public Imprim (12, rue Pierre-Timbaud BP 553 69 637 Vénissieux Cedex)
Dépôt légal : novembre 2016 - N°61 - **ISSN** 2265-4585 - **N° de commission paritaire :** 1019 G 91533.

En finir avec l'anarchie de la production

Pierre Gattaz n'aime pas les « commandes électoralistes » et « artificielles » de locomotives que le gouvernement a passées auprès d'Alstom pour tenter de calmer la colère des salariés et des habitants de Belfort. De manière générale, le patron des patrons n'aime pas que l'État se mêle de ce qu'il juge être ses propres affaires – sauf bien sûr quand il s'agit de lui faire des cadeaux fiscaux comme le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ou encore le Crédit d'impôt recherche (CIR). Le président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) a d'ailleurs eu l'occasion de préciser sa vision des choses lors d'une interview à RTL : « Les entreprises sont des êtres vivants qui s'adaptent dans un monde en mutation permanente. Donc, soit il y a des vraies commandes qui arrivent, et bravo, ce site de Belfort pourra être sauvé, soit il n'y a pas de commande, il n'y a pas de marché, et alors il faut adapter ce site. » Cette rhétorique, condamnant par avance toute forme de volontarisme politique et même toute stratégie industrielle pour notre pays, a pour elle l'apparence du bon sens, mais l'apparence seulement. Elle repose au fond sur l'idée qu'on ne peut *rien* imposer aux entreprises, mais qu'en contrepartie on peut imposer à peu près *tout* aux salariés. C'est bien le sens de la loi El Khomri. C'est aussi celui de la répression qui s'abat chaque jour plus durement contre les syndicalistes, à Air France, Goodyear et ailleurs.

Dans le chapitre XII du livre I du *Capital*, Marx affirmait déjà que l'anarchie de l'organisation sociale de la production et le despotisme patronal sur le lieu de travail étaient « la condition l'un de l'autre dans la société du mode de production capitaliste ». Il est vrai que le patronat ne s'embarrasse guère de contradictions, mais il est toujours bon de rappeler, comme le fait Marx, que celui qui célèbre « la soumission inconditionnelle du travailleur [...] dénonce tout aussi fortement le moindre contrôle social conscient et la moindre régulation du procès social de production comme une atteinte aux inviolables droits de la propriété, de la liberté et du "génie" autodispensé des capitalistes individuels ». Cette combinaison de despotisme et d'anarchie n'est pas simplement la manière, pour la classe capitaliste, d'imposer sa domination à l'ensemble de la société. Elle est aussi ce qui mène la société dans son ensemble, et à terme les capitalistes avec, droit dans le mur. Le mode de production capitaliste porte en lui la crise comme la nuée porte l'orage, pourrait-on dire en paraphrasant Jaurès.

Nous pouvons faire quotidiennement l'expérience de la justesse de ces analyses formulées il y a déjà cent cinquante ans. Chaque emploi détruit, chaque fermeture de site – 887 usines ont fermé en France depuis 2009 selon une étude du cabinet Trendeo – en apporte la preuve douloureuse. Malheureusement, rares sont aujourd'hui les responsables politiques français qui, comme les communistes, ont la lucidité d'en tirer les conséquences. On ne s'étonnera pas que les représentants de la droite libérale et réactionnaire hurlent avec les loups du MEDEF et soient vent debout contre toute forme de nationalisation – voyez par exemple Alain Juppé récemment sur le dossier Alstom. On ne s'étonnera plus non plus des gesticulations gouvernementales qui ont consisté, à quelques mois d'échéances électorales décisives, à commander des locomotives supplémentaires au site de Belfort sans vision de long terme. Les salariés qui, par leur lutte, ont réussi à arracher ce premier recul ne sont pas dupes : il s'agit d'un cautère sur une jambe de bois. On est très loin du « contrôle social conscient » évoqué par Marx !

Alors que nous manquons cruellement d'une politique industrielle digne de ce nom, l'État français choisit de se saborder lui-même. Il laisse dépérir une entreprise dont il est actionnaire à hauteur de 20 %. Il sabote la filière ferroviaire qui en constitue le débouché naturel, en laissant fermer des lignes, en autorisant la concurrence du transport par autocar (polluant et inconfortable), en cessant d'investir dans des projets d'avenir... L'anarchie de la production n'est pas seulement le résultat d'une action patronale à courte vue, rivée sur le taux de profit, elle est aussi le produit des choix d'un gouvernement soumis aux intérêts du capital. Qu'on se le dise : François Hollande et ses ministres ne sont pas les spectateurs impuissants du naufrage industriel français, ils en sont les complices actifs.

Mais si la débâcle à laquelle nous assistons a bien été instituée, elle peut aussi être défaite. Nous n'y sommes pas condamnés, pas plus qu'à subir indéfiniment les méfaits du capitalisme. Une partie de la population commence – ou recommence – à en prendre conscience et peut-être dans une proportion plus grande qu'on ne le croit parfois. Les résultats de la grande enquête « Que demande le peuple ? » menée par le PCF auprès de 65 000 personnes pendant ces derniers mois révèlent que 71 % des personnes interrogées considèrent qu'il n'y a pas de fatalité au fait de vivre de plus en plus mal, et qu'il est possible de faire autrement. Dans le cas d'Alstom, les communistes portent des propositions concrètes, notamment la nationalisation du groupe. À nous de faire grandir l'espoir dans les semaines et les mois qui viennent pour que ces solutions ne restent pas lettre morte. ■

Jean Quétier
Rédacteur en chef
de *La Revue du projet*

Lawrence Ferlinghetti

Beaubourg vient d'accueillir une grande exposition consacrée à la *Beat Generation*. Un peu décevante en vérité. Ce mouvement qui a transformé la poésie, aux États-Unis mais pas seulement, n'y est sans doute pas suffisamment montré dans son contexte. Un certain esprit mondain l'emporte sur l'effort pour faire connaître. Des textes ne sont même pas traduits, tout le monde étant censé parler l'anglais, et très bien ! Reste que le coup de projecteur mis sur ce groupe d'écrivains turbulents est tout à fait justifié. Parmi les figures majeures, on peut citer des romanciers comme Kerouac (plus connu pour *Sur la route* que pour ses vers), ou Burroughs (l'auteur du *Festin nu*). Mais la *Beat Generation* a surtout été le fait de poètes. Les personnalités qui se sont retrouvées dans ce groupe plutôt informel et fait de liens d'amitié sont très différentes. Elles ont en commun d'avoir apporté beaucoup de liberté dans la poésie de langue anglaise, en achevant de rompre avec les modèles européens, en introduisant le langage parlé, les images de la ville moderne, l'odyssée des autoroutes, une conscience aiguë de leur époque. Mouvement profondément américain, il est en même temps celui du rejet d'un certain *American Way of Life*, avec la quête d'autres horizons, que l'on cherche du côté de la vie en communauté, du sexe, de l'Orient, de la drogue ou du bouddhisme… La figure majeure est celle d'Allen Ginsberg, l'auteur de *Howl*, un grand poème épique, dans la lignée de Whitman ou de W. C. Williams, mais qui en est l'inverse dans la mesure où c'est l'épopée d'une jeunesse en rupture de ban avec le rêve américain. Poème qui lui a valu d'être arrêté et jugé pour obscénité, en 1956, ce qui a fortement contribué à son succès. Dans cette veine épique, on peut citer un autre grand livre dont le titre en dit assez long : *La Chute de l'Amérique*. Mais il y a aussi chez Ginsberg une autre veine, intime, d'une audace et d'une franchise dans la confession lyrique qui n'ont guère d'équivalent.

Il faudrait citer de nombreux autres poètes. Notamment Gregory Corso, le plus fou et surréalisant de la bande, dans ses textes comme dans son comportement. Ou Gary Snyder, qui s'est installé dans les montagnes du nord de la Californie et pratique une poésie d'inspiration écologique et zen. Ou Amiri Baraka (qui se nommait à l'époque LeRoi Jones), récemment disparu, qui fut un grand poète noir, engagé et révolutionnaire.

Lawrence Ferlinghetti, pour qui j'ai une affection particulière, est aussi l'une des figures majeures. Il fut le fondateur de la librairie City Lights, l'éditeur de la *Beat Generation* et l'un des acteurs de ce que l'on a nommé la Renaissance de San Francisco. Chez lui, pas de bouddhisme ni de substances hallucinogènes, mais un esprit de révolte, une simplicité et un humour toujours intacts, à 97 ans, comme en témoigne l'un de ses derniers poèmes qu'il m'a été donné de traduire, « Les oiseaux du tiers monde ». Sa poésie s'ancre à la fois dans la tradition anarchiste américaine et dans le surréalisme européen. Quand il était étudiant, il a d'ailleurs traduit *Paroles* de Prévert. Sa poésie est à la fois réaliste et fortement marquée par son goût pour l'irréalité, ce sens de la folie douce et contrôlée sans quoi il n'y a guère de poésie. Dans un petit livre, régulièrement remis sur le chantier, il énonce des aphorismes par lesquels il définit la poésie comme un art de l'insurrection. Par exemple : « Invente un nouveau langage que chacun puisse comprendre » ; « Escalade la Statue de la Liberté » ; « Écris un poème sans fin à propos de la vie sur Terre ou ailleurs » ; « Résiste plus, obéis moins » ; « Donne des ailes à tes poèmes et vole au sommet des arbres » ; « Aie l'esprit ouvert mais pas au point que ton cerveau se mette à couler » ; « Sors de ton placard. Il fait noir là-dedans » ; « Implique-toi dans quelque chose d'extérieur à toi-même. Sois militant pour ça. Ou extatique » ; « Réveille-toi et pisse, le monde est en feu » ; « Passe une bonne journée » !

Francis Combes

Ils dressaient la statue
de Saint François
devant l'église
Saint François
dans la ville de San Francisco
dans une petite rue adjacente
à deux pas de l'Avenue
où les oiseaux ne chantaient pas
et le soleil se levait à l'heure
selon son habitude
et commençait juste à briller
sur la statue de Saint François
où les oiseaux ne chantaient pas
Et un tas de vieux Italiens
étaient rassemblés tout autour
dans la petite rue adjacente
à deux pas de l'Avenue
à regarder les ouvriers habiles
qui hissaient la statue
avec une chaîne et une grue
et d'autres appareils
Et un tas de jeunes reporters
bien boutonnés de haut en bas
recueillaient les paroles
d'un jeune prêtre
qui étayait la statue
avec tous ses arguments

Et pendant ce temps
comme aucun oiseau ne chantait
la Passion selon Saint François
et comme les badauds regardaient
Saint François
les bras grands ouverts
sans nul oiseau perché dessus
une jeune vierge
très grande et très purement nue
avec des cheveux très longs très lisses
blond paille
qui ne portait qu'un tout petit
nid d'oiseau
à un endroit très existentiel
sillonnait la foule
tout ce temps-là
montant et descendant les marches
devant Saint François
les yeux obstinément baissés
et chantant pour elle-même

Lawrence Ferlinghetti, *A Coney Island of the Mind et autres poèmes*, traduit par Marianne Costa, éditions Maelström, Bruxelles, 2008.

Provoke

Entre contestation et performance. La photographie au Japon 1960-1975

Anonyme, Contestation autour de la construction de l'aéroport de Narita, c. 1969
Collection Art Institute of Chicago.

Exposition *Provoke*
Le Bal
6, impasse de la Défense
75018 Paris
Du 14 septembre
au 11 décembre

Un groupe de paysans se réunit pour déterminer une stratégie face à l'attaque de la police, ils construisent plusieurs forteresses de bois pour défendre un terrain vague et affrontent pendant plusieurs jours les forces de l'ordre avec tout les moyens à leurs dispositions.
Cela pourrait être une vidéo en couleur tourné à Notre-Dame-des-Landes mais il s'agit d'un film de Shinsuke Ogawa réalisé pendant la lutte contre la construction de l'aéroport de Narita en 1971. Visible à l'exposition Provoke au Bal à Paris, cette vidéo et les oeuvres qui l'accompagnent permettent de découvrir les expérimentations visuelles et politiques de photographes japonais méconnus en France.

Étienne Chosson

LE TRAVAIL DANS TOUS SES ÉTATS

Y a-t-il question plus centrale pour les communistes que celle du travail ? Alors que certains en prédisent la fin et ne voient d'émancipation qu'en dehors de lui, nous affirmons que le travail – aujourd'hui précarisé et maltraité – a encore un avenir à condition d'être libéré des entraves que le capital lui impose.

PRÉSENTATION

Donner un avenir au travail !

PAR **FANNY CHARTIER, ALEXANDRE FLEURET ET AYMERIC SEASSAU***

Le travail occupe une place centrale dans notre société. Il définit en partie notre identité personnelle et son organisation structure les différentes classes sociales et leurs relations. Sa place, tout aussi importante sur la scène politique et intellectuelle, n'est pas récente. Elle est en effet consubstantiellement liée à l'émergence progressive des sociétés industrielles. Les sociologues et les économistes s'en sont saisis, que ce soit de manière critique et subversive ou dans une logique de prescription sociale.

Le travail est une notion chargée symboliquement sur le plan politique. Son importance est bien sûr forte à gauche. Le travail a d'abord été une valeur du mouvement ouvrier. Elle passait par la mise en valeur du travailleur et par la dignité que procure le travail.
Mais force est de constater que la droite, surtout depuis la « révolution néoconservatrice », a su s'approprier la « valeur travail ». On constatera cependant que pour les conservateurs l'exaltation du travail se fait sur une base absolutiste : c'est le travail en lui-même, désincarné et total qu'il faut vénérer.
À l'inverse, la perspective de gauche (ou progressiste) pour le travail est plus complexe mais plus riche : le travail, pour qu'il ait de la valeur doit être limité et partagé. En outre, et parce que les richesses produites par le travail doivent revenir aux travailleurs, la question de la valorisation et de la finalité du travail est posée. À l'heure où certains à droite ne proposent rien de moins que le travail gratuit, ces distinctions sont essentielles. *In fine*, dans le projet communiste, le travail n'a de valeur que par le fait de ses acteurs et de ce qu'il produit.
Ainsi, pour que le travail soit de nouveau perçu comme une de nos valeurs, il faudra mener et gagner, comme pour bien d'autres sujets, la bataille culturelle. Cette tâche est cependant rendue d'autant plus ardue que de nouveaux enjeux et débats émergent à ce propos. Ils ouvrent certes des potentialités et rebattent ainsi des cartes que d'aucuns auraient pu croire distribuées *ad vitam æternam*. Mais ces nouveaux débats sont aussi une occasion pour nos adversaires de conforter leur mainmise idéologique.

> « Dans le projet communiste, le travail n'a de valeur que par le fait de ses acteurs et de ce qu'il produit. »

Il en va ainsi du débat sur la robotisation et de la place du travail dans le cadre de la révolution numérique. Les libéraux se sont engouffrés dans ce débat pour détricoter, avec plus moins de réussite, les conquis de la société salariale. Aux tenants du retour au XIXe siècle s'ajoutent les thuriféraires du simple progrès tech-

nique. Ils expliquent, doctement, que le travail va disparaître avec l'avènement de l'ère robotique et que poser aujourd'hui la question de son accès et donc de son partage relève d'une gageure archaïque.

CONTRADICTIONS ET PISTES DE RÉFLEXION

Poser ainsi le débat peut paraître miné mais en réalité il existe une voie pour mener la bataille culturelle : s'engouffrer dans les contradictions que ce débat engendre. C'est le sens du dossier de ce numéro : proposer résolument un projet pour libérer le travail, mais également mettre en lumière les apories du débat actuel et proposer des pistes de réflexion pour en sortir.

La première de ces contradictions se situe dans l'accès au travail. En effet, depuis maintenant plusieurs décennies, des millions d'actifs en sont privés : on compte aujourd'hui près de six millions de personnes inscrites à Pôle emploi toutes catégories confondues. À l'inverse ceux qui ont la chance de disposer d'un travail en souffrent de manière de plus en plus intense. Cette contradiction n'est pas neuve certes, mais elle prend une place singulière dans les sociétés depuis les années 1970. Elle pose sans nul doute la question de la répartition des gains de productivité et du partage du travail dans nos sociétés. Comme le rappelle Véronique Sandoval, ce partage peut se faire dans le sens du progrès social (une diminution du temps de travail encadrée par la loi avec maintien du pouvoir d'achat des travailleurs) ou au contraire dans un sens défavorable aux travailleurs (inversion de la hiérarchie des normes, négociation du temps de travail au niveau de l'entreprise entre l'employeur et les salariés, comme le propose pour partie la loi El Khomri).

La seconde contradiction repose sur le travail comme facteur de production. En effet, la demande et – du fait du statut salarial de l'immense majorité des travailleurs – le salaire demeurent les moteurs des économies dites développées. Cette contradiction est, actuellement, d'autant plus visible que l'Europe, du fait de l'austérité et de la politique d'offre exclusive, s'enfonce dans la stagnation voire la dépression économique. Dans les entreprises, la répartition de la valeur ajoutée en faveur du travail a reculé dans les années 1970. À l'inverse, la part des versements aux actionnaires a nettement progressé (via versement de dividendes, rachats d'actions, etc.). Le capitalisme financiarisé a ouvert (de la manière la plus abondante de l'histoire) les vannes du crédit, mais ses effets sont inopérants : il est assez évident qu'un nouveau compromis capital/travail est nécessaire, mais la question de son horizon reste entière.

> « L'entreprise capitaliste promeut la liberté du travail alors que l'organisation de celui-ci n'a jamais été aussi contrainte et intense. »

La troisième contradiction consiste en ceci que l'entreprise capitaliste promeut la liberté du travail alors que l'organisation de celui-ci n'a jamais été aussi contrainte et intense. Le cas des autoentrepreneurs travaillant pour des plates-formes qui les mettent en relation avec des clients l'illustre parfaitement : ils sont à la fois théoriquement libres d'aménager leur temps de travail comme bon leur semble, de choisir une complémentaire santé et de cotiser par capitalisation pour la retraite en plaçant leur argent librement ; et en même temps ils sont mis en concurrence avec d'autres travailleurs de manière très violente, subissent des contraintes non encadrées par un contrat de travail, mais qui s'apparentent en fait à des contraintes salariales (commission prise par la plate-forme, location du véhicule, essence, forfait mobile, etc. qui sont obligatoires pour travailler). Ces sujets seront abordés également au travers des nouvelles formes d'organisation du travail *(lean management*, entreprise libérée) et nous verrons combien ce « nouvel esprit du capitalisme » menace les corps et les esprits. Trois articles de notre dossier y sont consacrés et permettront de voir, de manière théorique à l'occasion d'une illustration par un cas réel, combien le sens du travail peut être dévoyé par les organisations qui prétendent le libérer. Si le travail est source d'aliénation dans le salariat, mais aussi dans ses formes contemporaines hybrides et anciennes comme le servage, on peut donc se demander quelle voie est réellement envisageable pour émanciper le travail ? Cette question est au cœur des perspectives marxistes et se pose depuis le XIXe siècle. Elle demeure plus que jamais au cœur du projet communiste du XXIe siècle et des débats qui nous animent.

La quatrième contradiction consisterait à constater que le travail ne se résume pas à l'emploi, mais que toutes les activités humaines ne sont pas considérées comme du travail, ou en tout cas qu'elles ne peuvent pas ou ne doivent pas être reconnues comme telles. On peut alors se demander dans quelle mesure les activités humaines peuvent et doivent être reconnues comme du travail. C'est souvent à l'aune de questionnements féministes que cette contradiction est apparue : alors que les femmes ont toujours travaillé, le travail des aides familiales – ces femmes qui travaillaient hors du salariat dans l'exploitation agricole familiale ou dans le commerce du conjoint – a longtemps été ignoré par les statistiques publiques, mais aussi par la société. Certaines activités du quotidien comme le jardinage, le bricolage ou l'entraide familiale sont également à la frontière du travail. Le travail est donc avant tout une affaire de convention politique et sociale où des activités humaines sont reconnues comme du travail et d'autres non.

> « Le sens du travail peut être dévoyé par les organisations qui prétendent le libérer. »

Comment dépasser le salariat dans le sens du progrès social ? L'ensemble de ces contradictions nous obligent ainsi à penser le projet communiste du XXIe siècle : les perspectives politiques que nous devons proposer mais aussi les moyens d'action et les batailles à mener pour émanciper le travail. ■

***Fanny Chartier** est responsable de la rubrique Statistiques. **Alexandre Fleuret** est responsable de la rubrique Lectrices/Lecteurs. Ils ont coordonné ce dossier.
Aymeric Seassau est responsable du secteur Travail, emploi, entreprises du Conseil national du PCF.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL, LA QUESTION POLITIQUE CENTRALE ?

« C'est là le véritable problème, le problème le plus grave qui se pose à la classe ouvrière : trouver une méthode d'organisation du travail qui soit acceptable à la fois pour la production, pour le travail et pour la consommation. Ce problème, on n'a même pas commencé à le résoudre, puisqu'il n'a pas été posé ; de sorte que si demain nous nous emparions des usines, nous ne saurions quoi en faire et nous serions forcés de les organiser comme elles le sont actuellement » (Simone Weil, *La Condition ouvrière*, éditions Gallimard, 1951).

PAR **NADINE KHAYI**
ET **ANTOINE DUARTE***

PENSER À NOUVEAU LE TRAVAIL COMME UN ACTE FONDATEUR

Lorsqu'il s'agit de traiter de la question du travail, bien souvent les réponses données s'articulent autour de deux thèmes : l'emploi et le revenu. Les projets de société de la gauche politique et syndicale issus de cette manière d'appréhender le travail fondent des revendications qui s'érigent autour de trois éléments principaux : la lutte contre le chômage, la réduction du temps de travail et la hausse des salaires. Ainsi, le contenu même du travail et son organisation sont systématiquement relégués en arrière-plan dans l'élaboration des théories politiques et syndicales, au profit d'une demande d'une plus juste redistribution des richesses et d'une réalisation de soi dans le champ hors travail. Ces revendications, légitimes à bien des égards, font tout de même l'impasse sur la nature du travail, sa finalité et plus largement sa portée anthropologique.

POUVOIR SE RÉALISER DANS LE TRAVAIL

L'expérience vécue des travailleurs n'est que très peu interrogée, et d'aucuns réduisent le travail à un simple rapport salarial ou marchand, excluant de leur réflexion toute autre forme de travail. Or les nouvelles formes de travail, même si elles sont déstructurées, récupérées par les forces dominantes pour en extraire un profit maximum, constituent une activité dans laquelle les travailleurs peuvent vouloir se réaliser. Même si la désillusion les guette, cette situation mérite sûrement d'être examinée.

Les nouvelles modalités de travail font irruption dans le débat politique, et, aujourd'hui, le temps semble venu de faire du travail, et surtout de l'organisation du travail, une question politique centrale et irréductible. Il est urgent d'être au clair sur le fait que nous ne pouvons penser l'émancipation dans la Cité sans la penser d'abord dans le travail. Toute Cité est d'abord une Cité du travail, n'en déplaise aux défenseurs des thèses prônant sa *fin* (Dominique Méda, *Le Travail, une valeur en voie de disparition* ; Jérémy Rifkin, *La Fin du travail*).

Désormais, l'enjeu est de penser à nouveau le travail comme un acte fondateur. Pour Marx, il est l'acte fondateur de l'homme lui-même : « Le travail est la vie générique. C'est la vie engendrant la vie. » (*Manuscrits de 1844*). Travailler revêt donc une importance anthropologique fondamentale, car c'est une activité de production qui transforme le monde et qui peut par voie de conséquence le rendre plus habitable. Assurément, l'avenir de la Terre comme lieu de vie de l'espèce humaine dépend de la manière dont les êtres humains travaillent (cf. Christophe Dejours, *Travail vivant*, tome II : *Travail et émancipation*). Mais le travail est également le lieu où se matérialise l'intelligence humaine. Sans fabrication, sans production, c'est-à-dire sans travail, l'ingéniosité et la créativité humaines ne seraient que des hypothèses. C'est pourquoi, travailler n'est pas seulement fabriquer ou produire, c'est aussi transformer le monde et dans le même temps faire l'expérience de se transformer soi-même.

Le travail est donc l'activité privilégiée pendant laquelle le sujet humain rencontre la *nature* ou le *réel* ; de cette rencontre résulte « l'œuvre », d'une part (correspondant plus ou moins à ce qui était prévu), et une mutation de l'individu, d'autre part. Plus concrètement, c'est dans l'expérience faite de la résistance du *réel* – à savoir ce qui résiste à la maîtrise par les moyens conventionnels – à son action que le travailleur est enrichi par la conscience de sa capacité à surmonter les difficultés qui se présentent à lui dans l'exercice de son travail. C'est par la confrontation à la résistance de la matière qu'il travaille que le sujet prend conscience de sa capacité à la dominer. Par conséquent, nous affirmons que le lieu de la conquête de soi, de son identité et en définitive de l'accomplissement de soi, c'est le travail !

> « Le travail est le lieu où se matérialise l'intelligence humaine.[...] Travailler n'est pas seulement fabriquer ou produire, c'est aussi transformer le monde et dans le même temps faire l'expérience de se transformer soi-même. »

RÉSISTER À LA CASSE DES SOLIDARITÉS ET DES COOPÉRATIONS AU TRAVAIL

Cependant, les malheurs du travail, les souffrances vécues, le drame du chômage et les suicides sur les lieux du travail nous ont poussés à congé-

dier, un peu trop vite, l'idée même d'une émancipation *par* le travail. La casse organisée des solidarités et des coopérations au travail, par l'instauration des nouvelles formes d'organisation du travail (cf. Christophe Dejours, *Souffrance en France – La banalisation de l'injustice sociale*), a rendu difficile la possibilité de considérer l'organisation du travail comme un problème politique à part entière. Il faut tout de même préciser ce qu'on entend par « organisation du travail ». Elle ne relève pas de ce qu'on appelle communément *les conditions de travail* (le temps de travail et les horaires, l'environnement biochimique, le contrat de travail, la distribution des bureaux, etc.).

Non, l'organisation du travail est caractérisée, d'une part, par la division *technique* du travail qui définit la division des tâches entre les travailleurs, les modes opératoires et, d'autre part, la division *humaine* du travail, mise en place pour contrôler la bonne exécution des tâches prescrites, c'est-à-dire la surveillance, la discipline, la hiérarchie, bref, les modalités de direction des entreprises. Nous pouvons aussi intégrer la division *géographique* du travail qui se manifeste par des délocalisations ainsi que par le recours à la sous-traitance de certaines activités permettant l'externalisation des risques. Ces trois dimensions articulées en un ensemble cohérent représentent, *de facto*, un modèle de la *domination* dans lequel est pris chaque travailleur. Partant, nous pensons que la subversion de la *domination* par les travailleurs eux-mêmes n'est pas envisageable si l'on escamote la question de l'organisation du travail.

> « À nous détourner du travail en le confinant à un lieu de supplice, nous avons renoncé à prendre à bras-le-corps le problème de l'organisation du travail. »

Dès lors, si les problématiques liées au travail et à son organisation ne sont pas élaborées, l'action proposée se limite, assez classiquement, à intervenir sur les conditions de travail. Cette optique conduit naturellement à revendiquer une réduction du temps de travail dans le but de le partager. Nous assistons généralement à une demande de « libération du fardeau du travail » terminant d'achever toutes les potentialités émancipatrices du travail. Dans cette perspective, la liberté et l'épanouissement ne peuvent se concevoir qu'en dehors du travail. De notre point de vue, cette conception réductrice du travail empêche de penser la puissance réelle d'émancipation de ce dernier pour les individus. Elle stérilise toute possibilité de travailler sur le travail afin d'aboutir à sa transformation. À nous détourner du travail en le confinant à un lieu de supplice, nous avons renoncé à prendre à bras-le-corps le problème de l'organisation du travail.

Or, pour la gauche politique et syndicale, l'urgence semble être de réhabiliter et de tenir l'organisation du travail comme *le véritable problème* (Simone Weil, *La Condition ouvrière*). Chercher les voies de l'action rationnelle pour la transformer semble être une des priorités pour offrir une reconstitution des liens de civilité dans la Cité. Sans ces liens reconstitués comment susciter à nouveau des résistances collectives ? L'histoire des luttes ouvrières n'est-elle pas fondée d'abord sur l'expérience des solidarités sur les lieux mêmes du travail ? Résister à ce qui casse la coopération et la fraternité dans notre société, c'est, avant toute chose, instruire politiquement la question du travail et de son organisation. ■

***Nadine Khayi** est médecin du travail. Elle est membre de la commission Santé du Conseil national du PCF.
Antoine Duarte est psychodynamicien du travail.

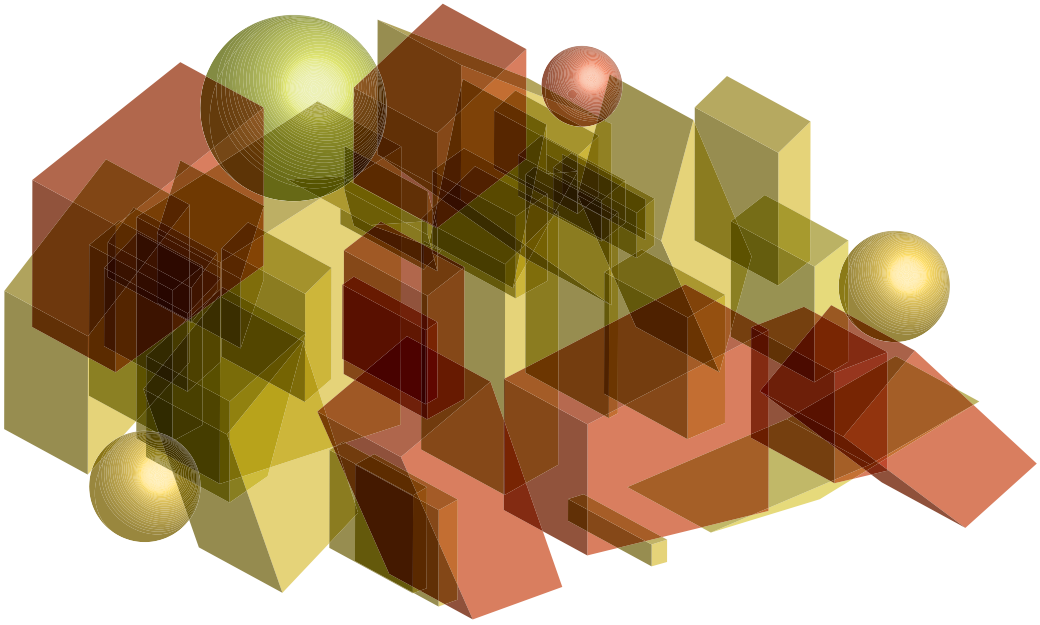

AUTOUR DES MUTATIONS DU TRAVAIL : UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE (FRANCE, XIXe-XXIe SIÈCLES)

Le sociologue Alain Cottereau a dénombré jusqu'à quatorze significations différentes du terme « travail ». Mot-valise gros d'enjeux majeurs, ce qu'il désigne relève à la fois du vocabulaire de l'activité, des relations sociales et des valeurs.

PAR **MICHEL PIGENET***

LA TARDIVE RECONNAISSANCE DE LA VALEUR TRAVAIL

Un détour par l'étymologie renvoie au latin *tripalium*, instrument de torture à trois pieux. On ne saurait mieux souligner le lien établi entre travail, souffrance et pénitence. Tel est le point de vue des élites des sociétés antiques et médiévales, qui tiennent pour vile toute activité manuelle. La reconnaissance explicite de son utilité sociale et économique commence à la faveur des bouleversements qui, à la suite des grandes découvertes, impulsent l'essor du commerce et des productions.

La Révolution précipite l'entrée dans l'ère de la société de classes et la disparition des entraves juridiques d'antan, créant les conditions d'une industrialisation qui érige le travail en référence centrale. Au terme des événements révolutionnaires, le compromis sociopolitique au fondement de l'acceptation des principes nouveaux repose sur la protection de la petite propriété, gage d'indépendance et de citoyenneté. Il en résulte un processus singulier d'industrialisation qui, moins brutal que celui observé outre-Manche ou, plus tard, en Allemagne, s'accommode du maintien d'une importante population rurale. De là découle la fréquence de longue durée des statuts mixtes d'ouvriers-paysans, la polyvalence des activités et les emplois saisonniers.

L'ÉVOLUTION DES RÉGIMES DE TRAVAIL ET DES EMPLOIS À L'ÈRE DE LA SOCIÉTÉ SALARIALE

Partie prenante de la première industrialisation étirée jusqu'au dernier tiers du XIXe siècle, la France se métamorphose lentement en société salariale, définie par le poids des salariés – 7 millions et 53 % des actifs en 1900 ; 13 millions et 89 % en 2007 – et les protections dont ils jouissent en contrepartie de leur subordination envers les employeurs. Le basculement s'opère au cours des années 1920-1930, dans le sillage d'un second mouvement d'industrialisation. Il s'en faut que la mutation éradique les régimes antérieurs d'emploi, à l'exemple de l'intermittence, du travail à domicile ou du tâcheronnage.

Si l'industrialisation grossit les rangs des actifs du secteur secondaire, en premier lieu des ouvriers – 41 % des actifs en 1962 et 8,6 millions en 1975 – avec des transferts de l'agriculture vers les usines, l'immigration y concourt, ainsi que les femmes qui investissent en plus grand nombre encore les emplois du tertiaire.

Dans les années 1970, un nouvel âge du travail s'esquisse cependant, concomitant, sur fond de crise sociale et économique, de l'épuisement des modes précédents d'organisation, du développement des temps volontaires de non-travail – scolarité, loisirs, retraites –, et d'une mondialisation accélérée. Face à la conjonction du ralentissement de la croissance et de la désindustrialisation, l'envol du tertiaire – plus de 76,2 % des actifs en 2013, contre 13,5 % dans l'industrie – ne suffit pas à contenir l'installation dans une période de chômage de masse. Les ouvriers, moins nombreux – près de 6 millions et 20 % des actifs –, dispersés dans de petits établissements – en majorité dans des entreprises de moins de 50 salariés –, affectés aux activités de maintenance, d'entretien ou de logistique d'entreprises de services, perdent la visibilité qui assurait la centralité de la classe. Des distinctions autrefois essentielles s'estompent au fur et à mesure que les ouvriers travaillent sur ordinateur, tandis que l'informatique soumet les activités de bureau aux impératifs de la rationalisation et à l'organisation scientifique du travail. Déstabilisé et sur la défensive, le monde du travail peine à préserver les équilibres et compromis qui fondaient l'État social républicain, stade suprême de l'État-nation. Derrière les statistiques, une mutation décisive affecte le salariat.

RETOUR SUR L'ÉMERGENCE DU SALARIAT DE LA SECONDE INDUSTRIALISATION

L'efficacité dans la gestion de la main-d'œuvre concentrée au sein des usines géantes de la seconde industrialisation entamée dès la fin du XIXe siècle conditionne la rentabilisation des immenses capitaux investis. Le renforcement de la discipline accompagne le recul de l'autonomie des travailleurs sous les effets conjugués de la rationalisation et de l'organisation scientifique du travail. L'idéal d'une production continue ne tolère pas les à-coups et les fluctuations pour cause d'absentéisme. Si de larges fractions de travailleurs, cantonnés dans des opérations élémentaires, paraissent interchangeables, le temps des embauches au jour le jour est révolu. Les sanctions ne constituent qu'une partie de la réponse patronale. Il s'agit aussi de fidéliser au moyen d'avantages divers et à travers la banalisation des contrats de travail à durée indéterminée. La sta-

> « Le retour en force des formes les plus précaires d'emplois et le regain du vieux contrat de louage d'ouvrage sous couvert d'auto-entrepreneuriat brouillent les frontières et les normes, sans ébranler l'arrière-plan des subordinations et de l'exploitation. »

bilisation des embauches va de pair avec la fluidité croissante du marché du travail, évolution que continue de contrarier la permanence des segmentations sur critères de qualification, d'âge, de sexe, d'origine, de structuration territoriale, etc. Ceci posé, les relations de travail sont irréductibles à leurs dimensions économiques et juridiques.

CE QUI SE JOUE AU TRAVAIL

Les ethnologues ont observé comment les acteurs s'impliquent au travail et s'approprient son espace, en bref ce qui s'y joue. À la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA) de Gennevilliers des années 1970, la « forge », vétuste, sale, mais haut lieu de solidarité virile, s'oppose à la « fonderie », caparaçonnée, ou à la « grosse mécanique », plus souriante. Les surnoms évocateurs fixent des ambiances : la « chapelle », austère, le « sénat », peuplé d'ouvriers âgés, le « triangle des Bermudes », désordonné… Le cadre, les produits et les techniques pèsent également sur les conduites. C'est l'évidence dans les mines où la dureté des tâches, le manque d'air et de lumière, l'exposition aux risques du grisou, des éboulements ou d'inhalation de particules minérales secrètent des coopérations vitales.

Si le recul de l'autonomie ouvrière est allé de pair avec la contraction des temps et des espaces de non-activité au travail, ni l'une ni les autres ne disparaissent jamais complètement. En sens inverse, les rites, les valeurs, les hiérarchies et les solidarités forgées au travail débordent du strict cadre professionnel et participent d'une socialisation assez profonde pour imprégner les quartiers, cités et faubourgs voisins des ateliers. Là s'enracinent les pratiques et les organisations de travailleurs qui échappent à l'emprise patronale, voire la combattent. Les employeurs ne sont pas en reste ainsi que le rappellent les ambitions hégémoniques du paternalisme.

Qu'en est-il aujourd'hui du travail comme facteur de socialisation et d'identification collective ? L'immatérialité et l'intellectualité croissantes de son exercice malmènent les repères et les garanties adossées aux savoir-faire. La dimension relationnelle de l'activité fait la part belle à des savoir-être qui défient l'objectivation conventionnelle et élargissent comme jamais les ressources mobilisables des travailleurs. Le statut salarial lui-même, tel qu'il était issu des compromis de la seconde industrialisation, vacille. Le retour en force des formes les plus précaires d'emplois et le regain du vieux contrat de louage d'ouvrage sous couvert d'auto-entrepreneuriat brouillent les frontières et les normes, sans ébranler l'arrière-plan des subordinations et de l'exploitation. La révolution informationnelle et les aspirations laissent certes entrevoir des alternatives émancipatrices. Leur exploration relève toutefois moins des historiens que des citoyens. ■

***Michel Pigenet** est historien.
Il est professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris-1 Panthéon-Sorbonne et président de l'Association française pour l'histoire des mondes du travail.

LE TRAVAIL, MENACÉ PAR SA PROPRE ORGANISATION ?

Une analyse des nouvelles pratiques de management et de la rhétorique qui les accompagne montre que loin d'être en rupture avec les pratiques antérieures, elles instituent de nouvelles formes d'intensification du travail et de contrôle des salariés.

PAR **MARIE BENEDETTO-MEYER***

Les modèles semblent évoluer en permanence dans les grandes entreprises : depuis les années 1990-2000, dans les industries comme dans les services, ont été mis en place successivement le management par projet, par les processus, par la qualité, le *lean management*, l'amélioration continue, etc. Ces modes managériales semblent se renouveler sans cesse et donnent à ceux qui les subissent le sentiment d'une instabilité permanente. Le changement est devenu finalement lui-même une norme.

DES « MODES MANAGÉRIALES »

Il s'agit là de « modes managériales » portées par les gourous, diffusées par les grands cabinets de conseil, adoptées par les plus grandes entreprises, parfois déclinées dans les plus petites, et érigées comme modèles dans le secteur public. Les discours managériaux se fondent souvent sur l'existence d'une menace ou d'évolutions « inéluctables » (l'arrivée des nouvelles technologies, la pression concurrentielle…) face auxquelles les entreprises ignorantes ou immobiles seraient perdues. Pour y faire face, les directions transforment les processus, les outils, les environnements physiques de travail, et par là même l'activité des travailleurs, leur capacité d'action ou la forme des collectifs, en promettant performance, avantages concurrentiels et modernité.

Mais à y regarder de plus près, malgré leur renouvellement, ces modèles se ressemblent : ils reposent tous sur le même principe de rationalisation et d'intensification du travail. Ils prennent appui sur des dispositifs techniques extrêmement structurants (systèmes d'information, procédures, grilles, méthodes…) qui normalisent l'activité de travail et réduisent les marges de manœuvre des travailleurs.

DES ÉVOLUTIONS TROMPEUSES

Rappelons les grandes évolutions que connaît le travail. Les études convergent sur plusieurs constats.

Les travailleurs connaissent des contraintes de rythme de plus en plus fortes (objectifs de production ou, dans les services, « la pression du client »), des sollicitations qui augmentent en nombre et pour lesquelles les délais de réponse se réduisent. À titre d'illustration, le pourcentage de salariés contraints par des normes de production à satisfaire en une heure est passé de 5 % en 1984 à 27 % en ▶

▶ 2013. L'intensification du travail, après avoir connu une légère diminution, connaît ainsi une reprise forte en France (*DARES Analyses*, 2014, n° 49). Depuis l'arrivée des outils numériques (mails, Web, logiciels de gestion…) dans le début des années 2000, les salariés se déclarent de plus en plus autonomes (notamment parce qu'ils ont accès à de multiples données et informations ou qu'ils réalisent eux-mêmes certaines tâches sans l'aide ou l'aval de leur supérieur). Mais dans le même temps, ils se perçoivent de plus en plus contrôlés. En effet, la proportion de salariés qui ressentent des contraintes ou une surveillance permanente exercée par la hiérarchie est passée de 17 % en 1984 à 31 % en 2013 (*ibid.*). Ce constat peut sembler paradoxal. Il amène à penser que les salariés vivent dans un nouveau régime, celui de l'« autonomie sous contrôle », c'est-à-dire qu'ils subissent dans le même temps une injonction à la responsabilisation, à la prise d'initiative, à l'autonomie, tout en subissant de nouvelles formes de contrôle : par les normes, les procédures, la surveillance à distance… et surtout par la multiplication des demandes de *reporting* et de résultats chiffrés à l'issue du travail. La quantification vire à la frénésie du chiffre (que Vincent de Gaulejac a qualifiée de « quantophrénie »), que celui-ci soit fourni par le travailleur ou mesuré à son insu.

Une autre tendance porte sur les transformations des collectifs. Là encore une sorte de paradoxe peut être mise en avant : les études montrent que les formes de coopération changent au travail (Nathalie Greenan, Sylvie Hamon-Cholet, Frédéric Moatty, Jérémie Rosanvallon, « TIC et conditions de travail. Les enseignements de l'enquête COI », *Rapport de recherche du CEE*, 2012). Le nombre de personnes avec lesquelles les salariés ont des contacts au cours de l'activité a tendance à s'élargir : les technologies de l'information et de la communication (TIC) permettent notamment d'échanger avec des collègues plus éloignés géographiquement et dans l'organisation. Mais l'intensification des échanges d'informations ne signifie pas pour autant coopérations ou collaborations fortes. Des études qualitatives mettent d'ailleurs en évidence la multiplication, dans les entreprises, de collectifs non institués qui permettent des microrégulations mais ne créent pas pour autant des collectifs stables. « L'Enquête conditions de travail 2013 » montre à cet égard que les indices de soutien et d'entraide augmentent sensiblement par rapport à 2005… alors que, dans le même temps, de plus en plus de salariés indiquent vivre des situations de tensions et d'isolement.

> « Ces nouveaux modèles managériaux ne semblent pas plus que les précédents permettre la reconnaissance des savoirs des travailleurs et augmenter leur capacité d'action. »

Depuis quelques années, les nouveaux slogans managériaux semblent avoir changé de registre. On parle de « transversalité », de « collaboratif », de « bienveillance », voire de « libération » des entreprises. Sous des dehors plus séduisants, ces nouvelles rhétoriques managériales sont-elles vraiment en rupture avec les logiques de normalisation et de supervision du travail ? Si le discours évolue, la logique reste la même : l'injonction au bien-être, voire au bonheur, à la coopération et à l'initiative ne serait-elle pas une manière de favoriser l'engagement, la responsabilisation et, partant, de renforcer l'intensification du travail ? Le contrôle, s'il prend une forme parfois ludique (challenges, défis…) ne devient-il pas de plus en plus une sorte d'autocontrôle, puisque les travailleurs sont responsabilisés dans la surveillance de leurs propres performances chiffrées ? Ces nouveaux modèles managériaux ne semblent pas plus que les précédents permettre la reconnaissance des savoirs des travailleurs et augmenter leur capacité d'action. Il est donc nécessaire de rester vigilant face aux discours affirmant que les nouveaux modes d'organisation du travail et de management sont davantage « humains ». Assurons-nous surtout qu'ils mettent le travail, les travailleurs et les travailleuses au cœur de l'entreprise. ■

***Marie Benedetto-Meyer** est sociologue. Elle est maître de conférences associée à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

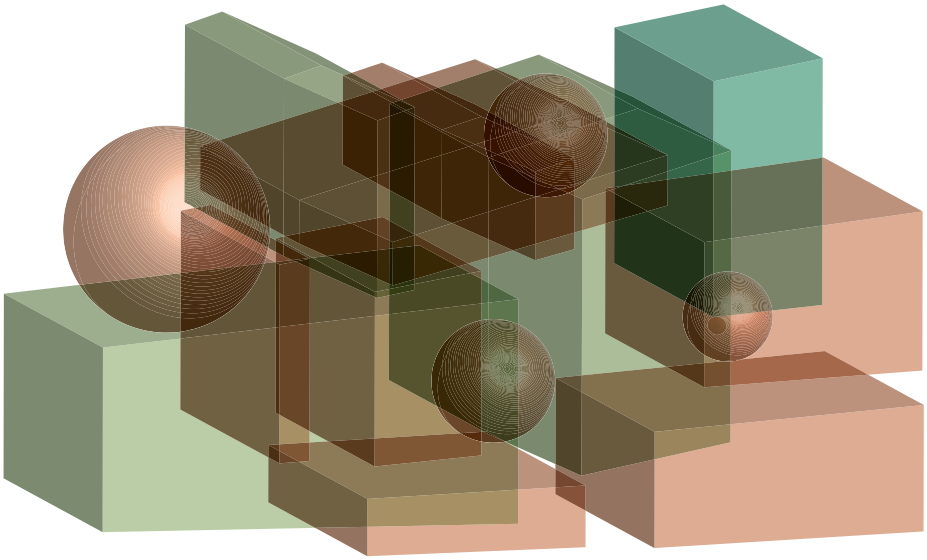

LE TRAVAIL, FACTEUR DE RISQUE

Les nouvelles formes d'organisation du travail remettent en cause les marges de manœuvre des salariés et constituent des facteurs de risques pour leur santé. C'est ce que montre l'exemple d'une entreprise française produisant des chewing-gums.

PAR **ANNE ET BERTRAND POETE***

Dans notre métier, nous rencontrons des salariés qui prennent des risques pour assurer un travail de qualité. La qualité est ainsi corrélée au niveau de l'engagement de celui qui le réalise. Remédier aux dysfonctionnements des organisations du travail, aux aléas des productions est souvent le quotidien des salariés. Ainsi pour faire du « beau travail », le salarié prend sur soi, prend de la peine souvent, mais mobilise par ailleurs son intelligence et sa créativité. C'est dans le judicieux équilibre entre les contraintes et les marges de manœuvre de son activité que le travailleur gère (ou pas) sa santé au travail. Cependant, force est de constater que ces marges de manœuvre sont de plus en plus remises en cause par les nouvelles formes d'organisation du travail. En prenant appui sur une intervention menée dans le cadre d'une réorganisation au sein d'une entreprise, nous verrons en quoi ces types d'organisation peuvent conduire à augmenter les risques pour la santé des salariés.

MODERNISATION ET ADAPTATION ORGANISATIONNELLE DE L'OUTIL INDUSTRIEL

L'intervention dont il est question dans cet article concerne une entreprise française qui produit des chewing-gums. Acquise en 2008 par un groupe international de l'agroalimentaire, ses activités connaissent une baisse constante associée à l'augmentation des coûts de production. C'est dans ce contexte tendu sur le plan économique que l'équipe de direction présente un plan d'action basé sur « une modernisation de l'outil industriel et une adaptation organisationnelle ». Ce projet précise que l'adaptation organisationnelle passera par une « optimisation et simplification de la production et par la création d'unités autonomes de production plus performantes, réactives et flexibles ». Le groupe a par ailleurs mis en place sur l'ensemble de ses sociétés un système de management opérationnel décliné selon les grands principes du *total productive maintenance* (TPM) – un système global de maintenance industrielle fondé sur le respect des facultés humaines et la volonté participative de l'ensemble du personnel pour rentabiliser au maximum les installations. Appliquées à cette entreprise, ces mesures entendent améliorer sa compétitivité.

Ainsi, ce projet traduit l'orientation du groupe vers une homogénéisation de l'organisation de ses entreprises au travers de standards et de normes tels que des systèmes de contrôle, des règles de bonnes pratiques de fabrication ou des principes d'hygiène industrielle… Dans cette démarche, chaque acteur à son niveau devra lui-même traquer les gaspillages qui, selon la direction, « alourdissent son travail et pénalisent ses performances ». Nous étudierons dans le cadre des deux axes centraux du projet (à savoir « la mise en place d'unités autonomes de production et l'accélération du développement des compétences des opérateurs ») combien ce dernier est source de paradoxes et de risques pour les salariés.

1er AXE DU PROJET : LES UNITÉS AUTONOMES DE PRODUCTION

Ces unités sont créées dans l'objectif d'homogénéiser la production des chewing-gums et les moyens techniques qui y sont alloués. Pour la direction, cela permettra aux opérateurs de développer *leur autonomie*. La dimension informationnelle constitue un axe fort du projet. Celle-ci doit être simple, standardisée, compréhensible par tous. On peut affirmer qu'il y a dans ces manières de faire une idée forte : « Comment déléguer du pouvoir sans perdre le contrôle ». Dès lors, les indicateurs et critères de performance deviennent centraux. Le premier paradoxe dans le travail d'organisation se trouve dans l'utilisation de ces indicateurs de performance. Ils participent de la panoplie gestionnaire et ont pour objectifs de vérifier en permanence que les processus se déroulent d'une manière maîtrisée pour chercher à les améliorer. Ils devraient donc *a priori* faciliter le repérage des inefficacités et l'analyse causale des problèmes. Or les indicateurs transcrits dans les « tableaux de suivi » traduisent certes les résultats du travail, mais ne traduisent en rien « les efforts et les difficultés » que rencontrent les opérateurs dans leur quotidien. Ces indicateurs ne prennent donc en compte ni les stratégies développées par les opérateurs pour faire que le produit sorte en quantité et en qualité, ni les accélérations de rythme qu'ils mobilisent pour regagner du temps après une panne, au risque de leur santé et de leur sécurité. La maîtrise de l'outil de production par les opérateurs n'est-elle pas pourtant un gage de performance ? Et la maîtrise du geste « professionnel » et de métier n'est-elle pas également le signe d'une réelle efficacité dans le travail ? ▶

« Ces indicateurs ne prennent donc en compte ni les stratégies développées par les opérateurs pour faire que le produit sorte en quantité et en qualité, ni les accélérations de rythme qu'ils mobilisent pour regagner du temps après une panne, au risque de leur santé et de leur sécurité. »

▶ 2e AXE DU PROJET : LA PRISE EN COMPTE DES CONNAISSANCES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le deuxième paradoxe dans le travail d'organisation se trouve dans l'idée que l'on se fait à l'avance des savoirs et des connaissances nécessaires aux salariés pour réaliser leurs tâches. L'organisation cherche à favoriser la prise d'information de l'opérateur sur un tableau chiffré, encourageant ainsi le *management visuel*. « Cela devrait permettre aux opérateurs d'être acteurs à part entière », écrit la direction. La direction présente ici une vision étroite de ce qui motive les salariés pour réaliser leurs tâches au quotidien. Ainsi, que fait-on de leur connaissance liée au métier et de leur expérience face à la variabilité ? À partir des analyses de postes de travail et des entretiens avec les salariés, ceux-ci nous diront par exemple que « la gomme est vivante, que l'humidité joue sur elle, comme elle joue également sur le réglage des machines… » Pour autant ces paramètres n'apparaissent nullement dans les tableaux, les salariés les ont intégrés dans leur travail quotidien. Cette absence de prise en compte du point de vue des travailleurs cause notamment un niveau élevé de troubles musculosquelettiques dans l'entreprise (tendinites et pathologies du dos). La faiblesse des plans de prévention témoigne d'une réelle insuffisance de réflexion sur les gestes mobilisés dans le travail (les efforts et les postures défavorables, par exemple). Les différentes réunions instaurées sur l'îlot sont autant de lieux permettant l'écoute de la parole des opérateurs, mais la parole n'y est autorisée que pour rendre compte des difficultés avec le standard. Or la valeur du travail ne se limite pas à l'exécution du standard, ni seulement à alerter en cas de difficultés. Travailler, c'est très concrètement prendre en charge ce que l'organisation n'a pas pu ou su prévoir.

Les représentants du personnel et les spécialistes de la santé au travail sont nombreux à interroger les nouvelles organisations *lean* et leurs effets. Le contraste est important entre leurs constats et le pari que le *lean* propose. À partir de l'exemple de cette entreprise, la direction met en avant les connaissances, l'autonomie et la participation… pour proposer un modèle idéalisé « gagnant/gagnant » : gagnant pour l'entreprise dans sa quête de rentabilité et gagnant pour le salarié dans l'amélioration des conditions de réalisation de son travail. Or la capacité d'agir des opérateurs sur les événements est parallèlement considérée comme une faute. Ces paradoxes constituent la faiblesse du *lean* qui n'opère pas finalement de transformation face aux anciens modes d'organisations tayloriennes. Alors que faire ? Rejeter en bloc ces nouveaux modes de gestion et de management de la production ou créer les conditions pour que le travail réel puisse avoir un droit de cité et de débat ? ■

> « Cette absence de prise en compte du point de vue des travailleurs cause notamment un niveau élevé de troubles musculosquelettiques dans l'entreprise. »

***Anne** et **Bertrand Poete** sont ergonomes.

LES SALARIÉS « MODERNES », GARANTS D'UNE DEUXIÈME VIE DU TAYLORISME

Les nouvelles méthodes de management mises en place depuis maintenant plusieurs décennies reposent sur des injonctions perpétuelles à l'autonomie et à la mobilité. Loin d'être émancipatrices, elles constituent une nouvelle forme de contrôle des salariés qui passe par leur déstabilisation.

PAR **DANIÈLE LINHART***

Après la contestation ouvrière de l'ordre social taylorien dans la fin des années 1970, et avec la transformation du monde économique (globalisation, diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), développement massif du tertiaire), les employeurs ont compris qu'il leur fallait inventer un nouveau mode de mise au travail. Celui-ci se constitue progressivement sur la base d'une individualisation de la gestion des salariés pour contrecarrer la capacité de contestation des ouvriers liée à la vitalité de leurs collectifs de travail. Il se caractérise par une délégation aux salariés de certains aspects de l'organisation du travail. Le management moderne décide de miser sur la capacité d'initiative, d'inventivité, sur le sens de l'autonomie et des responsabilités des salariés.

APPLICATION DES PRINCIPES D'ÉCONOMIE DE COÛTS ET DE TEMPS

L'objectif est que chaque salarié accepte de se transformer en petit bureau des Temps et des Méthodes pour s'appliquer à lui-même en permanence les principes d'économie des coûts et du temps, qui sont au cœur de la philosophie taylorienne. Cette démarche sera rebaptisée *lean management*. Le *lean management*, d'inspiration toyotiste a pour objectif de chercher à diminuer en permanence les effectifs, budgets, délais, erreurs, stocks, etc. : faire plus avec moins. *Lean* voulant dire maigre, sans gras, certains disent anorexique… Il revient au salarié de veiller à faire en permanence l'usage le plus efficace de lui-même selon les critères de rentabilité voulus par sa direction. Le

salarié est ainsi responsable de l'organisation de son travail mais, pour assumer cette responsabilité, il doit recourir aux méthodes, procédures, processus, protocoles, bonnes pratiques imposés par sa direction et le plus souvent mis au point par des experts de grands cabinets de *consulting* internationaux à distance des métiers engagés.

Les salariés ont ainsi à se mobiliser dans des limites très étroitement définies par les outils modernes de gestion qui permettent par ailleurs un contrôle d'une efficacité inégalée. Les salariés ont à mobiliser leur intelligence en la soumettant à la logique extrêmement codifiée de méthodes conçues en négation de leur intelligence, pour trouver sans cesse des solutions organisationnelles à un travail de plus en plus complexe.

> « Les salariés ont à mobiliser leur intelligence en la soumettant à la logique extrêmement codifiée de méthodes conçues en négation de leur intelligence, pour trouver sans cesse des solutions organisationnelles à un travail de plus en plus complexe. »

RECHERCHE DE L'ADHÉSION DES SALARIÉS

Pour obtenir que les salariés acceptent de tenir ce rôle en toute loyauté dans le cadre des marges d'autonomie qui leur sont concédées, il faut alors les séduire, les convaincre, les faire adhérer, ce qui représente pour le management une démarche de longue haleine, en attendant qu'arrivent massivement les générations Y et Z beaucoup moins portées, pense-t-il, sur la contestation et enclines à se mouler dans cette nouvelle forme de mise au travail plus individualisante où chacun œuvre en concurrence avec les autres, au rythme des évaluations permanentes de ses qualités, même s'il s'agit d'un cadre restrictif et contraignant.

Pour les autres il aura fallu chercher à opérer une sorte de métamorphose identitaire : d'abord une phase participative, dans les années 1980, où, à travers toutes sortes de cercles d'échange, de groupes *ad hoc*, de mobilisations autour de la culture de l'entreprise, de son identité, de ses missions, le management a cherché à les convaincre de la légitimité et de l'efficacité du nouveau modèle, en distillant une philosophie du consensus. Il aura ensuite fallu une phase de production de « valeurs morales » dans les années 1990 (avec les chartes éthiques, codes déontologiques, règles de vie), destinées à définir le salarié vertueux, celui qui a sa place dans l'entreprise : c'est-à-dire le salarié flexible, disponible, mobile, loyal envers sa direction et sa hiérarchie, qui vise l'excellence, s'engage à fond dans son travail et accepte de se remettre en question, de prendre des risques ; celle enfin, dans les années 2000, d'une sollicitation plus narcissique qui invite les salariés à découvrir qui ils sont vraiment, ce qu'ils désirent vraiment, en relevant les multiples défis fixés par le nouveau management

Pour les aider face à ces exigences élevées, les directions des ressources humaines seront présentes pour accompagner les salariés et les assister dans tous les domaines de leur vie privée, afin qu'ils puissent arriver l'esprit libre à leur travail pour s'y adonner dans les meilleures conditions.

DÉSTABILISATION DES SALARIÉS

Mais le management ne peut se satisfaire des germes qu'il sème dans les esprits pour asseoir l'emprise qu'il estime indispensable, il lui faut s'assurer *hic et nunc* que les salariés, quel que soit leur état d'esprit, se mobilisent pour travailler selon les modalités, les méthodes et les procédures requises car elles les façonneront à leur tour et accéléreront leur métamorphose identitaire. Un processus de précarisation subjective prend alors la relève pour assurer le consentement des salariés.

La précarisation subjective aboutit, comme la précarisation objective, à déstabiliser les salariés de sorte qu'ils se sentent en permanence sur le fil du rasoir et sont contraints de se rabattre sur les procédures, les méthodes standards, les bonnes pratiques voulues par leur direction comme sur une bouée de sauvetage.

La précarité objective est un moyen coercitif efficace. On le sait. Ceux qui sont en emploi précaire ne sont enclins ni à critiquer, ni à chercher à imposer leurs aspirations, valeurs et convictions. Ils espèrent, en majorité, une stabilisation dans l'emploi, et comprennent vite qu'il vaut mieux se conformer strictement à ce que l'on attend d'eux, apprendre même à devancer les attentes de leur hiérarchie. Les salariés précaires sont par essence plus faciles à manœuvrer, contraindre et convaincre.

Mais si le nombre de salariés précaires augmente régulièrement, (il avoisine les 15 %), 80 % des salariés sont en Contrat à durée indéterminée (CDI) ou bénéficient d'un statut de fonctionnaire. Il est moins aisé d'exercer sur eux l'emprise qui les obligera à appliquer les procédures, les bonnes pratiques décidées pour lui.

La politique de changement permanent a pour fonction de déstabiliser les salariés stables, et de les rapprocher des précaires. Le changement perpétuel leur fait perdre une partie de leurs repères, ainsi que la confiance qu'ils ont dans leur savoir-faire. Il met à mal leur professionnalité, leur expérience. Le changement permanent prend la forme de restructurations incessantes, de réorganisations systématiques de services, de recompositions continues des métiers, de fusions de départements, d'externalisations, de redéfinitions de missions, de changements accélérés de logiciels, de mobilités systématiques imposées, de déménagements, en bref la forme d'un flot constant de bouleversements qui ont toujours pour raison officielle d'adapter les entreprises à leur environnement.

Perdus dans la tourmente de ces bouleversements multiples, déboussolés et débordés, les salariés voient leur expérience invalidée, leurs compétences, leurs savoirs frappés d'obsolescence. Ils ont, tels des apprentis, en permanence à s'adapter, à découvrir les modalités nécessaires pour maîtriser leur activité, et dès qu'ils y parviennent, tout est à recommencer, ce qui crée des situations de réel épuisement professionnel

On assiste à un paradoxe dérangeant qui veut qu'au moment où on en demande de plus en plus aux salariés (excellence, engagement total et prise de risque), face à un travail de plus en plus complexe, on les plonge artificiellement dans un état de fébrilité, de quasi-incompétence qui rend leur activité bien plus difficile et angoissante. ■

***Danièle Linhart** est sociologue. Elle est directrice de recherches émérite au CNRS.

ALLER VERS LA SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE, UNE URGENCE !

Alors que la loi dite « travail » a été promulguée sans vote cet été, la Confédération générale du travail (CGT) se mobilise pour son abrogation et empêcher sa mise en œuvre dans les entreprises. Elle propose au contraire de gagner des droits nouveaux pour tous les travailleurs au-delà du salariat.

PAR **CATHERINE PERRET***

La reconnaissance du parcours professionnel de chacun est nécessaire, quelle que soit la nature du contrat de travail. En effet, la CGT constate qu'il est urgent d'aller vers une sécurisation de la personne tout au long de son parcours professionnel, ce qui est fondamentalement différent de la sécurisation des parcours conduisant à l'optimisation de l'employabilité des personnes, projet porté par le patronat et mettant à mal droits sociaux et garanties collectives. On ne peut que faire le constat qu'aujourd'hui le parcours professionnel de nombreux actifs est jalonné de périodes alternant emploi, formation, chômage, reconversion, mobilité… Il peut être chaotique. Sécuriser devient une absolue nécessité en prenant en compte les besoins et les attentes individuels. Ce n'est possible qu'en opposant la responsabilité collective des pouvoirs publics et du patronat.

LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

La CGT propose une « sécurité sociale professionnelle » qui, sur le modèle de la sécurité sociale instituée voilà soixante-dix ans, protège les salariés tout au long de leur parcours professionnel, de la formation initiale jusqu'à la retraite. Cela passe par l'identification des acquis et des qualifications, leur reconnaissance, en particulier dans la progression du salaire, dans les grilles de classifications, dans l'évolution du poste de travail. Il faut donc obtenir que la reconnaissance des qualifications soit transférable d'un métier à l'autre, au niveau d'une branche puis plus largement dans tous les secteurs professionnels. Il faut mettre fin à l'instabilité liée au contrat de travail qui à tout moment peut être rompu et ainsi permettre aux jeunes et, plus largement, à tous les salariés de construire des perspectives de vie pour eux, leur famille, leurs enfants. Car aujourd'hui, aucun contrat de travail ne protège véritablement les salariés.

Quand, par exemple, un travailleur de la métallurgie ou du commerce change d'entreprise, de secteur professionnel, en cas de licenciement, de mobilité choisie, ou de reconversion, il court le risque que son diplôme, ses qualifications reconnues dans sa branche (contrat de qualification professionnelle…), son ancienneté, son savoir-faire – acquis dans son entreprise ou attestés par une validation des acquis de l'expérience (VAE) – ne soient pas pris dans son nouvel emploi. Il repart de zéro, c'est-à-dire le plus souvent au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), sans qualification reconnue, sans prise en compte de son expérience professionnelle, sans évolution et promotion professionnelles.

> « Le travail est notre richesse, il doit permettre le progrès social et l'émancipation de tous les travailleurs. »

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ

Le compte personnel d'activité pourrait constituer le support de la reconnaissance de ce nouveau droit individuel, portable, transférable et opposable à l'employeur, garanti collectivement. Pour cela il doit être la propriété exclusive de la personne, complété par lui et validé par l'employeur qui reconnaîtra ainsi les qualifications acquises à la fois en milieu professionnel et en formation professionnelle continue. Cela constituera un acquis transférable dans la branche, puis au-delà, quel que soit le secteur professionnel. Cette proposition donne du contenu à l'entretien professionnel désormais rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2014. Cela facilitera aussi une gestion prévisionnelle des emplois favorisant le développement de l'activité et non les plans de licenciements des entreprises, une construction partagée du plan de formation des entreprises avec les représentants élus des salariés, un effort de solidarité des grandes entreprises en matière d'offres de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Cela ouvrira des débouchés pour ces jeunes formés, notamment au bénéfice des plus petites entreprises, une meilleure prise en compte de la responsabilité sociale des grandes entreprises « donneurs d'ordre » envers les salariés de la sous-traitance, une véritable prise en compte de la transmission des savoirs professionnels au sein des entreprises, des branches…

L'attractivité de la formation tout au long de la vie, son accès au plus grand nombre et en particulier aux actifs qui en bénéficient le moins (ouvriers, employés des grandes comme des petites entreprises, cadres des petites et moyennes entreprises, salariés en précarité, femmes à temps partiel…) seront renforcés par l'assurance de la reconnaissance des qualifications acquises. Cette proposition constitue une étape vers une véritable obligation de former incombant aux employeurs, une mutualisation des moyens financiers des grandes entreprises vers les plus petites et un développement harmonieux de tous les territoires. Le travail est notre richesse, il doit permettre le progrès social et l'émancipation de tous les travailleurs. ■

***Catherine Perret** est membre du bureau confédéral de la CGT.

UNE STRATÉGIE PATRONALE DESTRUCTRICE

Au-delà de la précarité de l'emploi, reposant sur un fort taux de chômage et se traduisant par des stages à répétition, des contrats à durée déterminée, du temps partiel subi, etc., la précarité s'instaure dans le travail au quotidien.

PAR **PASCALE SOULARD***

La précarité dans le travail au quotidien est le résultat d'une stratégie qui se traduit par des réorganisations constantes, des politiques de mobilité imposée, des révisions de priorités constantes, des déménagements… ce que Danièle Linhart appelle la « précarité subjective ». Véritable stratégie patronale, ces pratiques visent à détruire les collectifs de travail, à faire obstacle aux mobilisations collectives. Elles s'inscrivent dans une logique d'individualisation qui touche toutes les classes de la société. Ainsi, le recours au référendum instauré dans la loi El Khomri relève de cette logique où chaque travailleur est contraint de donner son avis individuellement, pour défendre ses intérêts particuliers au mépris de l'intérêt collectif. Il s'agit d'une stratégie politique qui engendre de graves régressions sociales, qui détourne le dialogue social sur des questions qui, au mieux, relèvent de la défense des acquis, et empêche toute revendication de progrès. Sur les lieux de travail, ces stratégies se traduisent par une dégradation de l'état de santé des salariés, des tensions, des collectifs et des solidarités qui disparaissent.

> « Le recours au référendum instauré dans la loi El Khomri relève de cette logique où chaque travailleur est contraint de donner son avis individuellement, pour défendre ses intérêts particuliers au mépris de l'intérêt collectif. »

L'ANALYSE DU TRAVAIL RÉEL

Concernant le travail lui-même, il se dégrade également car les collectifs de métier, l'entraide et la coopération, indispensables pour faire face aux impondérables et aux difficultés du travail réel, ne fonctionnent plus. L'analyse du travail réel montre que, dans les équipes, l'encadrement a perdu toute crédibilité. Lorsqu'un cadre est nommé avec un nouveau projet, les salariés ne sont pas dupes, ils savent très bien que deux ou trois ans plus tard, un autre cadre sera nommé avec ses priorités et son projet. En conséquence, ils n'accordent plus aucune légitimité aux encadrants qui se succèdent. Ceux-ci ne bénéficient pas du soutien de leur hiérarchie et ne peuvent compter sur la reconnaissance souhaitée en retour de leur engagement dans le travail.

Ces politiques sont également génératrices d'une charge de travail « sans intérêt ni valeur ajoutée », faire et défaire en permanence conduit à une perte de sens et à une démotivation à tous les niveaux. Paradoxalement, les réorganisations constantes s'inscrivent souvent dans un objectif global de suppressions de postes au prétexte qu'une meilleure organisation permettrait d'optimiser les moyens et donc de supprimer des emplois. On aboutit alors à des situations d'intensification du travail avec des objectifs de réduction d'effectifs qui sont également source de dégradation de l'état de santé des salariés. Dans ce contexte, certaines entreprises vont jusqu'à prôner la coopération comme une injonction, culpabilisant les salariés victimes de ces pratiques et renforçant encore les situations de mal-être au travail.

DE NOUVEAUX DROITS POUR LES SALARIÉS

Ces stratégies patronales – au service des intérêts financiers – doivent être dénoncées et contrées. Partir du travail réel, tel qu'il est vécu par les salariés eux-mêmes, permet de démontrer les effets destructeurs de ces pratiques. Pour y répondre, il est indispensable d'accorder de nouveaux droits aux salariés leur permettant d'agir, non seulement sur les orientations économiques de leurs entreprises, mais aussi sur la définition des priorités, sur la conduite des projets, sur les stratégies managériales, sur la façon de travailler. Au-delà, il s'agit d'instaurer une nouvelle forme de gouvernement dans les entreprises, fondée sur la concertation, où chacun doit pouvoir participer à la définition des objectifs, à l'organisation et aux conditions de réalisation du travail. ■

***Pascale Soulard** est ergonome. Elle est membre du secteur Travail du PCF.

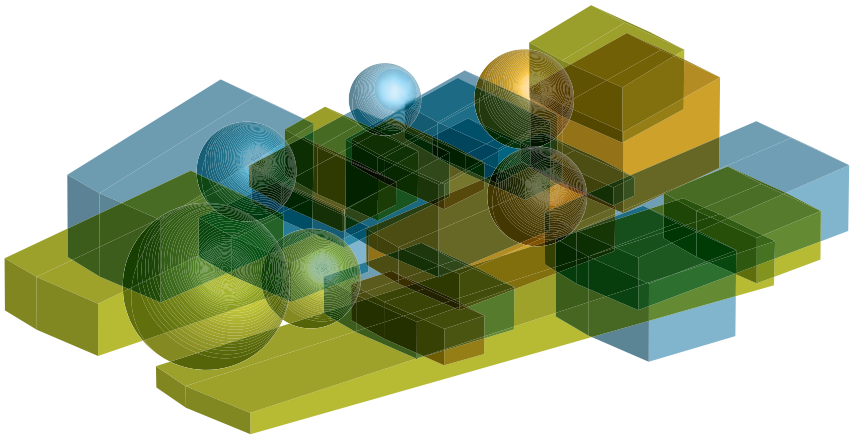

DES MILLIONS D'ENFANTS TRAVAILLENT

Les modalités actuelles qui régissent le commerce international méconnaissent largement les droits sociaux au point d'accroître la précarité et le chômage partout dans le monde. La mise en concurrence généralisée des travailleurs par le moins-disant social entraîne parfois la négation des droits de l'homme les plus élémentaires, dont ceux des enfants.

PAR **BERNARD THIBAULT***

Il y a près de cent ans, en mettant sur pied l'Organisation internationale du travail (OIT), les États convenaient qu' « une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ». Plus tard, en 1944, ils affirmaient « la primauté des aspects humains et sociaux sur les considérations économiques et financières ».Plus de cent quatre-vingts conventions internationales du travail sont censées contribuer à promouvoir le progrès social à l'échelle du monde. Leur mise en œuvre se heurte tant à l'absence de volonté politique des États de les mettre réellement en application sur leur territoire qu'à l'insuffisance des moyens confiés à l'OIT pour remplir son mandat.

UN DÉFI À RELEVER : LE COMBAT CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

La situation du travail des enfants illustre l'ampleur du défi qui reste à relever. À l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, le 12 juin 2015, l'OIT déclarait : « Le nombre global d'enfants en situation de travail s'élève à 168 millions. Plus de la moitié, c'est-à-dire 85 millions, effectuent des travaux dangereux. Cette persistance du travail des enfants prend ses racines dans la pauvreté et le manque de travail décent pour les adultes, le manque de protection sociale et une incapacité à s'assurer que tous les enfants fréquentent l'école jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail. »

Deux conventions fondamentales de l'OIT portent sur le travail des enfants et les pires formes de travail des enfants. L'organisation s'est en effet donné très tôt l'objectif d'éradiquer cette pratique. Le travail des enfants a ainsi reculé de près d'un tiers depuis les années 2000 mais demeure un fléau à combattre.

La convention 138 met l'accent sur la relation étroite entre l'éducation et l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail. Elle déclare que l'âge minimum ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à quinze ans. Cependant, la majorité des États tarde encore à aligner ces deux curseurs.

Dans les pays les plus touchés, la lutte contre le travail des enfants repose sur deux conditions essentielles : l'amélioration des revenus et des conditions de vie des travailleurs adultes et le développement des systèmes éducatifs. Sans ces deux piliers – et l'OIT parle d'expérience –, l'éradication semble bien hypothétique.

Au-delà des obligations qui reviennent aux États qui doivent se mettre en conformité avec les conventions sur leur territoire, une partie de la solution repose aussi sur un accompagnement des pays concernés.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT, PROJETS DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ

Si l'éducation et la formation sont à l'évidence des moteurs essentiels du développement social et économique, elles exigent des investissements. Dans de nombreux pays, les systèmes éducatifs sont exsangues. Pour beaucoup trop d'enfants, les possibilités d'accès à l'éducation s'arrêtent au niveau du primaire. Dans les faits, l'école pour tous n'existe pas et les populations les plus pauvres, notamment dans les zones rurales, n'y accèdent pas. Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, l'aide au développement, les projets de coopération et de solidarité se révèlent indispensables.

Au nom des différences de situation, l'OIT a, en plus de la convention 138, adopté en 1999 la convention 182 sur les pires formes de travail de l'enfant. Il est sans doute juste de prôner en la matière une démarche progressive, tant les mesures abruptes peuvent s'avérer contre-productives ou tout simplement impossibles à mettre en œuvre. On a ainsi vu par le passé des campagnes de boycott de tel pays sur telle production déplacer le phénomène de l'exploitation au lieu d'y apporter une solution.

> « On a ainsi vu par le passé des campagnes de boycott de tel pays sur telle production déplacer le phénomène de l'exploitation au lieu d'y apporter une solution. »

En Ouzbékistan, par exemple, une campagne de boycott du coton lancée il y a quelques années à l'initiative de multinationales américaines du textile n'a pas empêché d'autres multinationales concurrentes de reprendre les fournisseurs. Pire : de telles mesures déplacent l'exploitation des enfants lors des récoltes vers d'autres secteurs, non moins dangereux ou inadmissibles comme l'exploitation sexuelle. La solution passe donc par un accompagnement des pays concernés et par une aide effective et conséquente au développement, ainsi que par l'amélioration du revenu des familles, donc par le respect d'un ensemble de droits souvent à construire.

Les pays les plus affectés ne peuvent résoudre seuls le problème, même lorsqu'ils sont accompagnés par le Bureau international du travail. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, l'aide au développement, les projets de coopération et de solidarité se révèlent indispensables, mais sont trop souvent insuffisants ou mal déployés. Les pays développés doivent prendre toute leur part dans cet effort de financement et de mise en œuvre car l'objectif demeure : le travail des enfants doit être éradiqué. ■

***Bernard Thibault** est membre du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail et ancien secrétaire général de la Confédération générale du travail.

UNE ÉGALITÉ RÉELLE ENCORE À GAGNER

C'est au cours de la seconde moitié du XXe siècle que la lente marche vers l'égalité entre les hommes et les femmes a commencé à modifier la situation de ces dernières à l'intérieur des formations sociales capitalistes « développées ».

PAR **ROLAND PFEFFERKORN***

Au regard de la loi, en France comme dans nombre d'autres pays, les femmes semblent à présent être les égales des hommes, ce qui était loin d'être le cas pendant très longtemps. Le droit de vote n'a été obtenu qu'en 1944, en France, quelques décennies après les campagnes menées par les féministes de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, alors qualifiées de « suffragettes ».

Au cours des années 1970-1976, la seconde vague du mouvement des femmes a rendu possibles des avancées quant au droit des femmes à disposer de leur propre corps : elle a notamment permis de rendre effectif le droit à la contraception voté en France en 1967 et d'arracher la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse, votée une première fois en 1975, sous conditions et à titre provisoire pour cinq ans, définitivement fin 1979. Le mouvement des femmes a, de même, contribué à la modification des régimes matrimoniaux et parentaux. La scolarisation massive des filles, le développement de l'activité professionnelle des femmes et la maîtrise de la fécondité ont participé structurellement à la transformation des rapports entre les femmes et les hommes au cours des dernières décennies.

Cependant, des inégalités persistent dans de très nombreux domaines, dans la sphère privée comme dans l'espace public ou l'activité professionnelle (pour la France, un bilan synthétique est proposé par Alain Bihr, Roland Pfefferkorn, *Hommes-Femmes, quelle égalité ?*, Éditions de l'Atelier, 2002 ; pour une synthèse internationale, voir Isabelle Attané, Carole Brugeilles et Wilfried Rault (sous la direction de), *Atlas mondial des femmes. Les paradoxes de l'émancipation*, coédition Autrement/INED, 2015). Le taux d'activité des femmes est très variable selon les pays, les régions ou les catégories sociales, sans compter les freins, voire les vents contraires, qui ne manquent pas de se manifester. [...]

Depuis plus de trois décennies les femmes font les frais du tournant néolibéral, et surtout de la remise en cause des services publics et de l'État social, à trois titres. D'abord comme travailleuses de ces secteurs, tout comme leurs collègues masculins, elles font face à une dégradation de leurs conditions de travail, voire à la disparition pure et simple de leur emploi sous l'effet de la privatisation ou des mouvements de compression de personnel. Ensuite, comme bénéficiaires de certains programmes sociaux en voie de détérioration ou de disparition : disparition de certains services de « garde » des enfants dans les pays de l'Est européen, remplacement du *welfare* par le *workfare* dans plusieurs pays, etc. Enfin, comme substituts aux services publics défaillants, les femmes doivent assumer une part croissante de la prise en charge des personnes dépendantes (enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes malades).

> « Depuis plus de trois décennies les femmes font les frais du tournant néolibéral, et surtout de la remise en cause des services publics et de l'État social. »

Les femmes qui sont affectées à ces travaux sont en outre de plus en plus souvent des migrantes venues de pays pauvres. Il faut donc prendre en compte, dans l'analyse des changements intervenus, cette « chaîne internationale du *care* », qui se traduit par l'arrivée massive de femmes venant, selon les pays de destination, du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, de Turquie, des pays de l'Est européen, d'Amérique latine ou d'Asie du Sud-Est, notamment des Philippines. Dans les pays « riches », ces femmes prennent en charge une part croissante des travaux liés aux soins, à la sollicitude et, plus largement, à l'entretien des personnes et des locaux. Elles travaillent au domicile des ménages des catégories supérieures, voire moyennes, comme femmes de ménage, baby-sitters, aides auprès de personnes âgées ou travailleuses salariées, presque toujours mal rémunérées, mais aussi dans les hôpitaux, maisons de retraite ou hôtels, sans compter celles qui vendent des services sexuels (Jules Falquet, Helena Hirata, Danièle Kergoat, Brahim Labari, Nicky Le Feuvre, Fatou Sow (sous la direction de), *Le Sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Presses de Sciences Po, 2010).

> « Certains milieux libéraux, qui se présentent parfois comme "postféministes" et qui s'appuient sur l'idée que l'égalité serait d'ores et déjà advenue, se dressent plus particulièrement contre l'émancipation des femmes du monde populaire. »

Les freins et les vents contraires viennent d'une part de ceux qui cherchent à brider la liberté reproductive et l'autonomie personnelle des femmes comme à encadrer leur accès à l'édu- ▶

cation, à la formation et à l'emploi. D'autre part, certains milieux libéraux, qui se présentent parfois comme « postféministes » et qui s'appuient sur l'idée que l'égalité serait d'ores et déjà advenue, se dressent plus particulièrement contre l'émancipation des femmes du monde populaire. À les entendre, les luttes féministes auraient porté leurs fruits et les inégalités statistiques que l'on peut encore constater entre les hommes et les femmes seraient appelées à disparaître sous l'effet de l'évolution « naturelle » des sociétés occidentales. Ce présupposé leur permet de rejeter l'idée d'une lutte toujours nécessaire pour avancer vers l'égalité.
De tels points de vue sont exprimés dans les magazines ou sur les plateaux de télévision, parfois avec une rhétorique explicitement sexiste, le plus souvent de manière insidieuse. Les inégalités résiduelles ne seraient plus qu'anecdotiques ou alors ne concerneraient que le monde populaire et plus précisément les populations originaires de pays à tradition musulmane, un ailleurs globalement considéré comme rétrograde ou barbare. Cette racisation du sexisme s'effectue principalement en considérant les violences sexistes comme spécifiques aux groupes stigmatisés et comme relevant du culturel. Cette forme d'antiféminisme larvé s'accompagne en outre, depuis quelques années, de la montée de prises de position clairement racistes. Le « débat » politico-médiatique sur le voile conduit à réduire le sexisme ordinaire des Français « sans origine » à peu de chose, seuls les migrants originaires de contrées musulmanes, ou leurs descendants, étant, aux yeux de certains, concernés par des pratiques patriarcales insupportables (voir Nilüfer Göle, *Musulmans au quotidien. Une enquête européenne sur les controverses autour de l'islam,* La Découverte, 2015 ; l'enquête de terrain conduite de 2009 à 2013 dans vingt et une villes européennes par la sociologue Nilüfer Göle propose une mise en perspective remarquable qui bouscule les idées reçues, elle souligne la diversité et la complexité des pratiques ; voir aussi Jacqueline Heinen, Shara Razavi, « Religion et politique. Les femmes prises au piège », *Cahiers du genre,* hors-série, L'Harmattan, 2012).

Le mouvement vers une égalité réelle entre hommes et femmes apparaît bien comme partiel et contradictoire, les avancées en droit et en fait étant contrebalancées par des stagnations, voire des reculs. Il suffit de penser à l'activité professionnelle des femmes au regard de celle des hommes, à la question dite de la « conciliation » entre vie professionnelle et vie familiale, à la situation des femmes dans l'espace public, dans la vie politique ou à celle des violences faites aux femmes. ■

***Roland Pfefferkorn** est sociologue. Il est professeur de sociologie à l'université de Strasbourg.

Texte extrait de *Genre et rapports sociaux de sexe,* postface de Catherine Vidal, 3e édition revue et augmentée, coédition Page deux, Lausanne, Syllepse, Paris, octobre 2016, 148 pages [1re éd. 2012], reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur.

POUR UN ENGAGEMENT POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL SUR LA SANTÉ ET LE TRAVAIL

L'organisation du travail joue un rôle décisif dans la préservation de la santé des salariés. Le législateur doit s'emparer de cette question et créer les conditions d'un travail émancipateur.

PAR **ANNIE DAVID***

Depuis des décennies, nous ne cessons de parler de l'emploi, ce qui est justifié du fait de la tragédie du chômage, mais ce faisant, nous négligeons le travail. Nous nions ce qu'il apporte aux femmes et aux hommes qui l'exercent. Le travail peut et doit être facteur de santé. Une santé entendue comme la capacité des individus à agir, tant sur le plan économique en produisant que sur le plan social ou sociétal en s'affirmant dans la société. Or, en individualisant les relations dans l'entreprise et en limitant le sens du travail, lu au travers du seul prisme de la production économique court-termiste, on a laissé se développer mal-être et souffrance au travail. Et ce d'autant plus que nos concitoyennes et nos concitoyens s'impliquent sincèrement dans leur travail. Cela explique la forte productivité observée en France, mais exige en retour la reconnaissance du travail accompli, rarement satisfaisante.

> « La reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel serait une avancée intéressante. »

Et, par ricochet, les difficultés nées de ce manque de reconnaissance et de la perte de sens au travail ont des conséquences économiques, sociales et politiques.
Sur le plan économique d'abord, on décompte un coût direct lié aux maladies professionnelles et aux accidents du travail. Ainsi, les accidents du travail seuls conduisent à ce que la Sécurité sociale finance 37,5 millions de jours en équivalents temps plein (ETP). Surtout, le mal-être et les mauvaises organisations du travail créent bon nombre des atteintes à la santé : accidents corporels, infarctus, dépressions et autres maux qu'il est difficile de faire reconnaître en tant que maladies professionnelles. Au-delà du coût sur la santé et sur notre système de protection sociale, un autre coût économique est à faire valoir, celui lié à l'activité de l'entreprise. Dans l'économie actuelle, l'implication des salariés et leur motivation sont des facteurs primordiaux de compétitivité

et d'innovation. Or, si l'on néglige la ressource principale de l'entreprise, à savoir les salariés, c'est la santé économique de l'entreprise et du pays qui est mise à mal.

REPENSER L'INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS DANS L'ENTREPRISE

Dans un contexte où nous combattons le chômage et cherchons à créer de la croissance, nous ne pouvons négliger le travail et la manière dont il est organisé dans les entreprises. D'autant que les tensions nées du travail ne disparaissent pas sitôt passé la porte de l'entreprise et ont des conséquences sociales et politiques, contribuant à la distension du lien social, à l'isolement, aux incivilités. Aussi, les enjeux liés à la reconnaissance du travail dépassent largement le cadre de l'entreprise. Ils invitent à repenser la manière dont les pouvoirs publics interviennent sur ces questions, ils les invitent à ouvrir plus largement la porte des entreprises. D'abord, l'intervention des préventeurs doit être revue pour prendre en compte les maladies d'ordre psychique ; à ce jour, sur 50 000 maladies professionnelles reconnues par an, seules 300 le sont au titre de maladies psychiques. La reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel serait en cela une avancée intéressante, car ce que montre le développement des maladies psychosociales ou des atteintes musculosquelettiques, c'est bien que l'organisation du travail, plus que sa nature, peut être à l'origine de souffrances.

Au-delà des préventeurs et des intervenants traditionnels (syndicats, médecins du travail, employeurs), il convient d'impliquer les pouvoirs publics sur ces questions. Il s'agit de réfléchir à la manière de reconnaître le travail réel, y compris au niveau législatif, de le faire entrer dans le débat politique et de le reconnaître comme un enjeu de performance collective et un enjeu social. Prenons l'exemple de la mise en place de la tarification à l'activité (T2A), décision hautement politique, et de ses effets sur le travail des infirmières et des infirmiers. En ne prenant en compte que la valeur économique de l'acte médical, on omet les nécessaires temps de transmission, les coopérations entre collègues, la prise en charge relationnelle des patients. Outre les contraintes de temps, les infirmières et les infirmiers sont soumis à une perte de sens de leur travail, car elles et ils n'ont plus la possibilité de l'effectuer correctement et finalement, comme tant d'autres salariés du secteur privé qui ont le sentiment d'un travail « ni fait, ni à faire », elles et ils y laissent leur santé ! C'est bien pour cela qu'il est temps de s'emparer de la question du travail : les décisions politiques ne doivent pas aboutir à dégrader les conditions de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens, ni la cohésion sociale, ni même la santé publique ! L'effet sur la collectivité justifie bien que nous nous mobilisions pour replacer la question du travail au centre des préoccupations politiques.

Par ailleurs, avec l'essor du numérique, il me semble nécessaire également de remettre du collectif dans les organisations de travail et de les repenser, notamment les techniques de management actuelles qui ne s'intéressent qu'à l'atteinte d'objectifs, guidés par les gains financiers souhaités et sans considération de l'état dans lequel elles laissent les ressources, qu'elles soient humaines ou naturelles. Si les femmes et les hommes politiques interviennent sur l'influence du travail dans le développement durable, comment ne pas intervenir sur son effet sur la santé des salariés ?

Pour conclure, je dirais qu'il est impératif aujourd'hui de reconnaître le travail comme un levier potentiel de santé, de lui reconnaître son rôle émancipateur, garant du lien social et créateur de valeur, tant sur le plan économique que social ! Il nous revient de manière impérative aussi de comprendre ce qu'est et ce que peut être le travail, comprendre le décalage entre le travail réel et le travail prescrit. Comprendre la différence entre qualité, quantité, performance professionnelle, sans la confondre avec la performance économique, le déni du travail bien fait, la précarisation subjective, au-delà de la précarisation réelle, qui déstabilise et malmène les salariés. Il est temps enfin de s'interroger sur la dévalorisation du travail par la financiarisation de notre économie, sur le travail humain qui doit être au centre du développement social, alors qu'il est devenu la variable d'ajustement ! L'engagement politique et institutionnel doit être au rendez-vous des questions d'organisation du travail, qui est en cause dans les souffrances au travail subies par tant de femmes et d'hommes chaque jour ; ces souffrances doivent être résolues en mettant autour de la table une grande variété d'acteurs, y compris politiques. ■

> « Si l'on néglige la ressource principale de l'entreprise, à savoir les salariés, c'est la santé économique de l'entreprise et du pays qui est mise à mal. »

***Annie David** est sénatrice (PCF) de l'Isère. Elle est membre de la commission des affaires sociales.

La culture dans l'entreprise : quel dialogue possible ? par Jean-Michel Leterrier. À retrouver dans le n°20 de votre revue (octobre 2012).

Le travail, un sujet abordé dans ce numéro consacré aux ateliers de fabrication numérique. (n°40, octobre 2014).

À télécharger sur : http://projet.pcf.fr

Progressistes
Science Travail & Environnement

Retrouvez aussi chaque trimestre dans *Progressistes* de pertinents articles sur l'organisation du travail.
http://progressistes.pcf.fr

LE PARTAGE DU TRAVAIL PÉNIBLE, UN ENJEU DE JUSTICE SOCIALE

Avoir les yeux rivés sur la question du chômage et revendiquer le plein-emploi conduit parfois à oublier l'enjeu de la qualité du travail, au point de légitimer inconsciemment les effets pervers de la division sociale du travail.

PAR **JOSUA GRÄBENER***

LE CHÔMAGE (DES JEUNES), CET ASSOMMANT REFRAIN

« Répondre au chômage des jeunes » : un mot d'ordre qui fait consensus sur la scène politique française, par-delà les clivages gauche/droite, y compris souvent dans nos rangs. Mais attention ! D'abord, « les jeunes » ne sont pas plus au chômage que les autres. Ce sont les jeunes *actifs* qui sont surexposés au chômage, à près de 24 %. Mais rapporté à l'ensemble de la tranche d'âge (si l'on tient compte de ceux qui sont en études), ce taux descend à 9 %. Ensuite, ce chiffre agrégé est traversé par de profondes inégalités, notamment quant à la nature des emplois occupés, et surtout à la qualité des contrats de travail. Selon leur sexe, leur diplôme et donc leur origine sociale, mais aussi selon leur couleur de peau ou leur patronyme, « les jeunes » n'ont pas les mêmes chances d'accéder à un contrat à durée indéterminée (CDI) correctement rémunéré, sanctionnant un travail qualifié. Bref, « la jeunesse n'est qu'un mot ». Or, enfin, et surtout, cette question de la qualification du *travail* est largement éclipsée du fait même de la focalisation sur les seules questions de l'*emploi* – ou plutôt de son absence. La conséquence est directe et saute aux yeux : la confusion entre qualification du travail, du poste et des personnes est fréquente… alors même qu'elles ont fait l'objet de définitions systématiques il y a soixante ans déjà, par exemple par Pierre Naville. Cela ne doit donc pas nous conduire à reprendre en chœur avec les autres la doxa du marché du travail : « Il faut mieux former les travailleurs », notamment les chômeurs, et de surcroît les jeunes…

Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi la qualité du travail est-elle si souvent absente des débats, même dans les organisations politiques prétendant à la représentation des travailleurs ? Et surtout, après des décennies de tactiques politiques ayant, souvent malgré elles, contribué à sédimenter et naturaliser des injonctions politiques, quelles sont les pistes disponibles ?

DES COMPROMIS TACTIQUES AUX EFFETS DURABLES

Sur le plan tactique, on hérite de plusieurs accommodements pragmatiques historiquement situés, dont la défense apparaît comme un moindre mal au moment de leur remise en cause brutale. Le plus caractéristique est le « compromis fordiste » : en échange de la paix sociale, les organisations syndicales ont obtenu des garanties collectives, notamment en matière de rémunération. Il s'agissait en particulier de faire correspondre « le titre et le poste ». Mais le prix à payer est très élevé : la question pourtant centrale de l'organisation du travail a ainsi été largement évacuée. Ce point a été souligné avec force il y a vingt ans par Bruno Trentin, syndicaliste et chercheur italien. La loi de 1971 sur la formation professionnelle en est symptomatique : certes, de nouveaux droits sont instaurés, et ils sont accompagnés de cotisations sociales nouvelles ; mais l'entreprise est également consacrée comme le lieu le plus légitime pour décider des modalités et des objectifs (donc des publics) de la formation. Les organisations syndicales proches du projet communiste ont produit d'abondantes analyses sur ces questions de formation, dont on aurait tort de se priver.

D'autres compromis conduisent à négliger l'enjeu de la qualité du travail au profit de l'emploi. Le compromis macroéconomique d'abord. De façon tout à fait remarquable, la demande, largement partagée à gauche, de politiques de relance keynésienne reflète le succès de « l'impératif » de croissance du sacro-saint produit intérieur brut. Parfois même, on peut s'égarer dans « l'impératif » de la compétitivité, dérivant de « l'impératif » de la mondialisation. S'ensuit le compromis sur l'agenda d' « investissement social ». Qui saurait en effet résister aux sirènes de « l'économie de la connaissance », dans laquelle la « formation tout au long de la vie » est appelée à jouer un rôle fondamental ? Enfin, dans le contexte français en particulier, nous avons pu nous engluer dans un compromis « républicain ». Ce dernier est le plus difficile, car le plus inconscient… il nous conduit à alimenter l'illusion méritocratique, pilier de la « République ». Celle-ci contribue grandement à légitimer un ordre social violent, marqué par un déclassement massif et la répartition de positions sociales dès le plus jeune âge. Croissance, compétitivité, mérite : cette trinité semble harmonieuse.

> « Une perspective communiste consiste au contraire à envisager une détermination de la qualification des personnes par des collectifs de travailleurs. »

Ces tactiques ont durablement marqué les priorités politiques, et nous ont cantonnés dans des postures défensives des conquis sociaux. La question de la qualité du travail pour toutes et tous reste donc entière, elle le sera encore plus le grand soir à l'issue duquel aura été obtenue la réduction massive du temps de travail permettant d'atteindre le plein-emploi. Or la construction collective d'une contre-hégémonie est encore un immense chantier. Heureusement, les pistes sont nombreuses, notamment parmi les sociologues du travail et les économistes hétérodoxes. On retiendra deux perspectives particulièrement prometteuses, correspondant aux trois ordres de qualification si souvent confondus.

COMMENT CONSTRUIRE UN CONTRE-PROJET PROGRESSISTE DANS UNE SOCIÉTÉ VIOLENTE ?

Un premier axe de réflexion peut consister à questionner le *fétichisme du diplôme*. Bien que ce levier d'action publique semble intuitif (« les diplômés sont moins au chômage que les autres ») et soit une solution de facilité, il est voué à l'échec en matière de qualification de l'emploi car « certifier n'est pas qualifier », comme le soulignent les meilleurs spécialistes de la question, tels que Fabienne Maillard. Autrement dit, il y a des conditions institutionnelles et politiques à la reconnaissance des savoir-faire. Sans les prendre en compte, la focalisation sur la formation ne fait qu'entretenir des inégalités sociales, qui affectent essentiellement les prolétaires et les « racisés ». On leur réserve, quand il y en a, les emplois les plus pénibles, réputés « inévitables ». On invoque de belles et creuses formules magiques, à l'image de la « lutte contre l'exclusion » dont l'efficacité ponctuelle est proportionnelle aux effets idéologiques délétères de long terme… on se résigne ainsi à changer régulièrement, à la marge, *l'ordre dans la file d'attente*, selon les priorités du moment.

Un deuxième axe de réflexion concerne les modalités de reconnaissance des savoir-faire. Ici, les développements des chercheurs du Réseau salariat se révèlent extrêmement féconds. Ils s'appuient sur un postulat de départ lucide : la création et la répartition de valeurs dans un monde fini induisent des arbitrages structurellement violents. Ce qui distingue le capitalisme du communisme de ce point de vue, c'est la place inégale accordée à la délibération collective, et donc aux stratagèmes qui sont éventuellement nécessaires pour faire oublier son absence. Sur le marché du travail en effet, la violence du jugement de valeur est euphémisée : il n'y a qu'à acquérir des « compétences » et de l'« expérience ». Une perspective communiste consiste au contraire à envisager une détermination de la qualification des personnes *par des collectifs de travailleurs*. Parce qu'elles sont émancipées de la planification autoritaire des « besoins de formation » (selon les employeurs ou l'État stratège), ces décisions collectives peuvent être discutées par les premiers concernés, plutôt que par des élites.

DÉMOCRATISER L'ENTREPRISE ET, AU-DELÀ, DÉMOCRATISER LE TRAVAIL

Rendre le travail plus épanouissant pour toutes et tous implique donc de travailler deux nœuds essentiels. Le premier nœud est la démocratie en entreprise et des leviers actuels permettant d'encourager l'autogestion. Le deuxième est celui de la division du travail, dans le sillage d'André Gorz. De ce point de vue, on a tout intérêt à se nourrir des réflexions générées hors du cercle habituel des intellectuels organiques, voire hors d'un marxisme trop général. Par exemple, lors d'une intervention à Nuit debout à Lyon au printemps 2016, Baptiste Mylondo appelait explicitement à un « grand programme de destruction des emplois »… pénibles. Par sa provocation, il a mis en lumière un impensé majeur à gauche, lié aux héritages précédemment analysés. Cet impensé fait mal : c'est le postulat selon lequel il est *juste* que certaines personnes ne fassent que des activités agréables, passionnantes, valorisées, tandis que d'autres font des activités pénibles, répétitives, dangereuses, sales, dévalorisées. Par cynisme, par lâcheté, mais surtout par habitude et routine, cet impensé est souvent refoulé à gauche. Or cet ordre social, à l'efficience économique pourtant largement contestée et ce, depuis longtemps (on renvoie à l'excellent article de Stephen Marglin en 1974 : « *What do bosses do ?* » [Que font les patrons ?]), inhibe la démocratie dans l'enceinte de l'entreprise, et au-delà. Des millions de travailleurs en souffrent au quotidien. Une question cruciale se pose alors à tout communiste voulant être cohérent : « Sommes-nous toutes et tous prêts pour le partage du travail pénible ? » ■

***Josua Gräbener** est politiste. Il est doctorant en sciences politiques à l'université de Grenoble Alpes.

L'AVENIR DU TRAVAIL PASSE-T-IL PAR L'EMPLOI ?

La place de l'emploi dans l'organisation du travail suscite de nombreux débats. Un projet communiste a-t-il pour vocation de sécuriser l'emploi ou de le remplacer par une autre forme de reconnaissance sociale du travail ?

ENTRETIEN CROISÉ AVEC
DENIS DURAND ET CHRISTINE JAKSE*

Comment définir, conjointement, les notions d'emploi et de travail ? Comment sont-elles ou sont-elles devenues liées ?

Denis Durand : Le travail est l'activité que les êtres humains sont contraints de déployer pour transformer la nature et obtenir ainsi des produits qui sont leurs moyens d'existence. Dans l'économie capitaliste contemporaine, le travail s'exerce très majoritairement dans le cadre économique et juridique d'un emploi salarié : en contrepartie du versement d'un salaire en argent, le salarié vend sa force de travail en se plaçant, pour une durée donnée, et par un contrat essentiellement précaire, dans la subordination envers le capitaliste, baptisé « donneur d'emploi », qui fait l'avance (avec ses propres fonds, avec des crédits bancaires ou avec des fonds publics) de l'argent nécessaire au paiement des salaires et des moyens matériels de production. L'émancipation des travailleurs ne passe donc pas par l'exaltation du travail et de ses vertus mais par les luttes pour le dépassement du salariat et du règne de l'argent jusqu'à leur abolition. ▶

▶ **Christine Jakse :** Le capital assimile travail et emploi : pour lui, la production hors de l'emploi subordonné ne vaut rien, voire est coûteuse. Pourquoi ? Parce que l'enjeu du capital n'est pas de produire des valeurs d'usage (des productions utiles) mais des marchandises permettant l'accumulation financière. La distinction travail/emploi est politique : peut-on travailler sans marché du travail ? C'est le cas du non marchand ou des indépendants pour n'en rester qu'au travail compté dans le produit intérieur brut (PIB) aujourd'hui. Pour autant, l'idéologie dominante s'acharne à le disqualifier en répétant que les fonctionnaires sont une dépense publique et en ubérisant le travail indépendant. Réduire la dépense publique (sauf la commande publique !), c'est l'enjeu du Traité de libre-échange transatlantique (TAFTA) ; ubériser, c'est l'enjeu des lois Macron et El Khomri.

Quelle place devons-nous faire au travail dans notre société ?

Denis Durand : La crise que rencontre le mode de production capitaliste depuis une quarantaine d'années est liée à des bouleversements qui appellent une transformation profonde de la civilisation. La gestion capitaliste de l'économie conduit à rejeter les travailleurs sur le « marché du travail », c'est-à-dire dans le chômage, en les remplaçant par des machines pour accumuler toujours plus de capitaux réclamant toujours plus de rentabilité. Avec la révolution informationnelle, elle devient folle. Le chômage explose alors qu'il y aurait des millions d'emplois à créer, dans de nouveaux métiers, pour réussir la transition écologique, développer de nouveaux services publics… Cela met concrètement à l'ordre du jour un dépassement du capitalisme jusqu'à son abolition, et donc jusqu'à l'abolition du travail salarié. Mais cela ne se fait pas en appliquant un schéma conçu *a priori* : c'est une transformation historique graduelle, faite de luttes et d'avancées institutionnelles concrètes. Le Parti communiste propose de lutter tout de suite pour la construction d'un système de sécurisation de l'emploi et de la formation (cf. la proposition communiste pour une loi de sécurisation de l'emploi et de la formation et aussi, dans le numéro 744-745 d'*Économie et politique*, le dossier « Revenu de base ? Mauvaise réponse à de vraies questions ») permettant à chacun d'alterner tout au long de la vie active entre l'exercice d'un travail salarié, une formation ou d'autres activités. Une alternance des rôles permettant pour chacun une trajectoire assurant une sécurité de droits et de revenus et rendant concrètement possible une éradication progressive du chômage.

> « Le chômage explose alors qu'il y aurait des millions d'emplois à créer, dans de nouveaux métiers, pour réussir la transition écologique, développer de nouveaux services publics. »

> « Le travail doit être repensé dans son contenu, les conditions de sa mise en œuvre, son sens. »

Christine Jakse : À l'échelle macro-économique, le travail (certainement pas le capital) est, jusqu'à nouvel ordre, le seul moyen de produire des valeurs d'usage, directement ou indirectement (il faut bien concevoir et fabriquer les machines qui elles-mêmes produisent) : le travail est donc simplement indispensable pour notre survie. Marx l'a rappelé en son temps dans une lettre à Kugelmann du 11 juillet 1868 : « N'importe quel enfant sait que toute nation crèverait qui cesserait le travail, je ne veux pas dire pour un an, mais ne fût-ce que pour quelques semaines. » À l'échelle individuelle, en lien avec sa dimension anthropologique, le travail doit être repensé dans son contenu, les conditions de sa mise en œuvre, son sens : d'un côté, combien de personnes disent aimer leur travail mais souffrir dans leur emploi ? De l'autre, combien de retraités (ou de chômeurs ou de salariés en congé), quand ils gèrent une association, s'occupent de leurs petits-enfants, jardinent, etc., disent découvrir le travail libéré des contraintes du marché du travail ? Autant d'« activités » reconnues comme du travail quand elles sont réalisées dans l'emploi par le comptable, l'assistante maternelle, le jardinier municipal par exemple, mais niées comme travail quand elles sont réalisées par un retraité ! Pourtant, la retraitée bibliothécaire dans son quartier produit un service bien plus utile que le trader de Goldman Sachs ! Ceci doit nous inciter à redéfinir le travail, en s'extrayant de sa conception capitaliste dans le marché du travail.

Doit-on politiquement ouvrir la reconnaissance du travail à d'autres tâches ? Ne serait-ce pas ouvrir une boîte de Pandore potentiellement dangereuse (dans le cas de la prostitution par exemple) ? Où s'arrête « le travail », et donc le monde du travail ?

Christine Jakse : La convention comptable du PIB reconnaît ou non les productions. Drogue et prostitution sont dans le PIB en Grande-Bretagne ou en Italie. En France, non ; le travail domestique par exemple non plus. Les intégrer ou non dans le PIB ne change rien à leur réalité mais pose les questions de leur validation sociale et donc de la définition du travail. Autrement dit, au-delà de la définition du travail et de la convention comptable du PIB, c'est la production de la richesse qui se joue : la production capitaliste de valeurs d'échange vise la plus-value grâce au marché du travail et au crédit lucratif ; la production de gauche serait celle des valeurs d'usage par les producteurs (nous) dotés d'un statut politique leur assurant la maîtrise de l'investissement, la propriété de l'outil de travail et un salaire à vie. Si tel était le cas, nous pourrions faire des choix décisifs sur

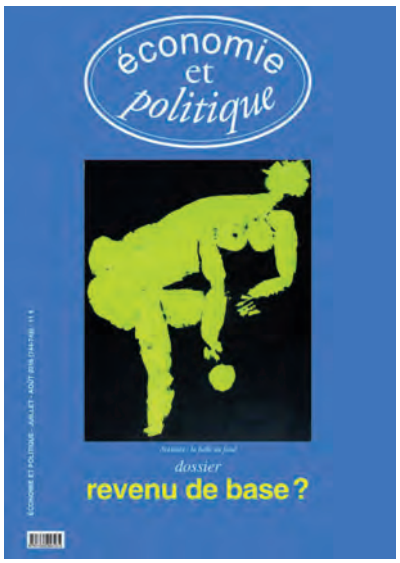

l'énergie, le bio, etc., car, enfin débarrassés de l'enjeu de survaleur, nous centrerions nos décisions sur la valeur d'usage et les conditions de sa production.

Denis Durand : L'enjeu actuel, pour l'écrasante majorité de la population, est de développer la lutte pour dépasser progressivement le salariat capitaliste jusqu'à son abolition et se libérer de la dictature financière et du règne de l'argent dans tous les aspects de la civilisation.

La réduction du temps de travail est au centre de la question du partage des richesses, mais comment devons-nous repenser l'emploi dans ce cadre ?

Denis Durand : Comme le disait Marx, le « règne de la liberté » commence là où finit le « règne de la nécessité », c'est-à-dire celui du travail, tout en s'appuyant sur lui. Cela commence évidemment par réduire le temps pendant lequel chacun est obligé de travailler. Les formidables gains de productivité apportés par la révolution informationnelle le permettraient, à condition d'arracher au patronat et aux marchés financiers le pouvoir d'orienter les productions, les investissements et leur financement, selon des critères d'efficacité sociale.

Christine Jakse : Revendiquer une baisse du temps d'*emploi* légitime le marché du travail ; revendiquer le déplacement du curseur entre salaire et profit légitime le régime capitaliste. Tant qu'on ne se bat pas pour la maîtrise de la valeur produite, on subit le yo-yo travail-capital, dans lequel le capital sera toujours gagnant. Pourtant, les travailleurs ont su sortir du marché du travail et de la propriété capitaliste. Les communistes et le courant révolutionnaire de la CGT ont installé en un an et demi de pouvoir – entre fin 1945 et mi-1947 – le statut général de la fonction publique d'État, sur le métier depuis plus de cent ans (grâce au cégétiste Jacques Pruja, à Maurice Thorez avec l'aide de Max Amiot), le statut des électriciens-gaziers (Marcel Paul), le régime général de la Sécurité sociale, (Ambroise Croizat et les centaines de militants CGT). Autrement dit, ils ont inventé la qualification personnelle du fonctionnaire qui le débarrasse du marché du travail, permet une progression continue de son traitement par l'ancienneté, une mobilité fonctionnelle et géographique comme aucun salarié du secteur privé ne peut le faire, avec l'implication centrale (insuffisante) des organisations syndicales dans des instances ; avec le régime général de la sécurité sociale, les syndicats ont maîtrisé de 1946 à 1967 la production de la santé, le salaire des soignants et des malades ainsi que l'investissement par subvention (les centres hospitaliers universitaires), grâce à la cotisation sociale ; ils ont inventé le salaire continué des retraités, des parents, des chômeurs.

Nous avons construit, dans l'ensemble des pays développés, des systèmes de protection sociale. Ces derniers, derrière leur diversité, ont des apports plus ou moins forts à l'emploi et comprennent des dispositifs divers en leur sein. Quels sont aujourd'hui les défis auxquels ils sont confrontés ? Des réformes pour amplifier la protection sociale ou devons-nous inventer un nouveau modèle ?

Christine Jakse : Le modèle alternatif existe déjà, je viens de le décrire brièvement : salaire à vie par extension du salaire socialisé et subvention sans crédit sur le modèle du régime général avant 1967, qualification personnelle pour tous. La cotisation sociale n'est pas prise sur le salaire, c'est un morceau du PIB dans sa répartition primaire, comme le salaire net et le profit. On n'a pas besoin de cotiser pour avoir un salaire socialisé (exige-t-on du capital qu'il cotise pour capter son profit ?) ; on peut donc en étendre le principe à tout le PIB. Dans l'immédiat, il faut cesser de revendiquer une modulation des taux de cotisations sociales qui place, au cœur de l'accès au droit, l'emploi (pérenne et qualifié certes) et le capital, deux institutions centrales du capitalisme. Et il faut reprendre le pouvoir dans les caisses pour décider des investissements au-delà de la santé, exiger une hausse des cotisations patronales, étendre le salaire socialisé aux jeunes pour commencer. Face à l'attaque frontale du revenu de base et de la sécurisation des parcours dans le compte personnel d'activité, la CGT et le PCF – la gauche – doivent remettre au cœur de leur projet le statut du salarié et se réapproprier leur histoire : la classe ouvrière a réussi à se constituer comme sujet révolutionnaire en inventant des institutions alternatives au capitalisme, dans un contexte hostile et au sortir de la guerre. À nous de prolonger cette belle entreprise.

> « Face à l'attaque frontale du revenu de base et de la sécurisation des parcours dans le compte personnel d'activité, la CGT et le PCF – la gauche – doivent remettre au cœur de leur projet le statut du salarié et se réapproprier leur histoire. »

Denis Durand : La sécurité sociale, en particulier telle qu'elle a été mise en place en France sous l'influence du PCF, est une avancée révolutionnaire : une partie de la richesse créée par les travailleurs leur revient, non pas en tant que rémunération de leur force de travail sous forme de salaire, mais au contraire selon le principe communiste « de chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins ». En même temps, cette prise en charge collective d'une partie de la reconstitution de la force de travail a fait partie des transformations qui ont permis au capitalisme de surmonter sa crise après la Deuxième Guerre mondiale. Depuis que ce capitalisme monopoliste d'État social est, à son tour, entré en crise au milieu des années 1960, il devient de moins en moins capable de financer les systèmes de protection sociale. Par exemple, la part du PIB consacrée au financement des retraites a pu doubler entre 1960 et 1980 mais aujourd'hui le système n'a plus les moyens de l'augmenter de moitié, ce qui suffirait à répondre aux revendications syndicales (retraite à 60 ans avec 37,5 ans de cotisation, etc.). C'est donc un tout autre fonctionnement de l'économie qu'il faut imposer pour répondre aux causes profondes de la crise. Réorienter le crédit bancaire en faveur des projets qui contribuent à sécuriser l'emploi et la formation, cela veut dire davantage de richesses créées, sur lesquelles il sera possible de prélever de quoi financer la protection sociale. C'est aussi la base d'un développement radicalement nouveau des services publics, moyens concrets de permettre à chacun de consacrer moins de temps au travail contraint et davantage à des activités choisies, dont la formation tout au long de la vie fait bien sûr partie. ■

***Christine Jakse** est docteure en sociologie et membre de l'association Réseau salariat.
Denis Durand est responsable de la commission économique du Conseil national du PCF.

LE TEMPS DE TRAVAIL, UN ENJEU POLITIQUE

Depuis une quarantaine d'années, notre rapport au travail et au temps a changé, les frontières entre travail et hors travail s'enchevêtrent. Pourtant la régulation du temps de travail reste un enjeu politique majeur et ne peut être laissée à la négociation d'entreprise.

PAR **VÉRONIQUE SANDOVAL***

Les trajectoires linéaires avec un découpage des temps de vie en une période de formation, suivie d'une période de vie active consacrée au travail, pour enfin atteindre la période de temps libre, la retraite, sont remises en cause. D'une part par la formation tout au long de la vie nécessaire pour suivre l'évolution des sciences et des techniques, mais aussi pour aborder des ruptures de trajectoires professionnelles ; d'autre part par la précarisation des emplois, l'alternance chômage-emploi et donc des temps de non-travail au sein de la période de vie active ; enfin par les cumuls emploi-retraite liés à l'insuffisance du montant de nombreuses pensions.

Le découpage de la semaine entre cinq jours de sept heures de travail et deux jours de repos consacrés aux autres activités est lui aussi de moins en moins répandu. On assiste notamment à l'extension du travail du samedi et du dimanche, liée à l'ouverture des magasins sept jours sur sept, au développement des services à la personne, mais aussi à la précarisation des étudiants, dont beaucoup d'entre eux doivent conjuguer emploi et poursuite de leurs études. En outre, face à l'intensification du travail et à la souffrance au travail qu'occasionnent les nouvelles méthodes de management, le choix d'une réduction de la durée du travail, sous forme de jours de réduction du temps de travail (RTT), interrompt souvent la succession de cinq journées de sept heures de travail.

TRAVAIL ET VIE PERSONNELLE

Enfin, comment quantifier le temps de travail et donc le distinguer du temps « hors travail », quand, au nom de la plus grande « autonomie » laissée au travailleur dans la réalisation des objectifs qui lui sont fixés (cf. les travaux de Danièle Linhart), le « travail au forfait » (ne fixant aucune limite à la durée quotidienne de travail) s'étend et s'accompagne d'un usage croissant des nouvelles technologies de l'information et de la communication, multipliant les porosités entre la sphère du travail et les autres sphères de la vie ?

Pourtant la régulation du temps de travail reste un enjeu politique majeur.

Un enjeu de santé publique d'abord, quand se multiplient les cas de *burn-out* ou d'épuisement professionnel, et le harcèlement des cadres jusque chez eux à toute heure du jour ou de la nuit, faute d'un droit reconnu à la déconnexion – pour lequel se battent les organisations syndicales.

> « Préserver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. »

Un enjeu de redistribution des richesses (enjeu de classe) aussi, quand les gains de productivité liés au perfectionnement des techniques, à l'élévation de la qualification et à la réorganisation du travail, ne sont plus utilisés pour réduire le temps individuel de travail et améliorer la qualité de vie des travailleurs, mais seulement pour accroître les dividendes des actionnaires. Alors que durant les Trente glorieuses la réduction du temps de travail s'est accompagnée d'un accroissement du pouvoir d'achat des salariés, à partir des années 1980 elle est associée à un blocage des salaires, et au cours des années 2000 on assiste à un recul de l'âge de la retraite, à un recul des salaires dans la valeur ajoutée, et à un accroissement de la durée effective de travail.

Un enjeu de partage du temps de travail également, pour remplacer la combinaison contradictoire d'une durée du travail effective en croissance pour les salariés à temps plein et d'une extension du chômage et des petits boulots pour les autres, par un partage du travail donnant droit au travail pour tous et un véritable « droit au temps » pour chacun.

Enfin *un enjeu d'émancipation par le travail* dans le cadre de l'émergence d'un nouveau mode de développement humain durable, qui ne sera possible que si des temps sociaux sont libérés pour le débat démocratique.

REPENSER L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET SON CONTENU

Pour répondre à ces enjeux, la diminution du temps de travail suppose non seulement le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs lors de la réduction de la durée légale hebdomadaire ou de l'accroissement du nombre de jours de congé payés, mais de repenser l'organisation du travail et son contenu – et donc la conquête de nouveaux droits pour les salariés au sein de l'entreprise ou de l'institution. C'est ce que montre notamment la lutte que mènent depuis des mois les personnels soignants de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), notamment ceux qui refusent la réorganisation des horaires de travail qui prévoit la suppression de neuf jours et demi de RTT au profit d'une réduction de la durée quotidienne d'une vingtaine de minutes. Le conflit porte tout autant sur le contenu et la finalité de leur travail (la qualité des soins prodigués aux malades contre l'intensification du travail et la rentabilité des actes effectués dans un temps donné), que sur les modalités de récupération de leur force de travail et le droit d'organiser son temps pour préserver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Mais cette nécessaire conquête de nouveaux droits pour les salariés au sein de l'entreprise doit être encadrée par la loi. Elle ne saurait être assimilée à la bataille que mène le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) depuis des années pour laisser la maîtrise du temps de travail au patronat, au nom de la « compétitivité ». Accorder aux entreprises la liberté de négocier le temps de travail, tout en supprimant la hiérarchie des normes, c'est laisser les travailleurs (et non plus l'entreprise) assumer seuls la responsabilité de leur travail, et faire du temps de travail une affaire individuelle, alors que « le temps, ses usages, mais aussi sa "métrologie" sont résolument une affaire collective et politique » (Michel Lallement). ■

***Véronique Sandoval** est membre du secteur Travail du Conseil national du PCF.

Société et entreprise

Dans le numéro de septembre, l'équipe de la revue pose la question du « commun et du communisme », c'est-à-dire en un mot comme en cent, le lien entre l'individu et le collectif.

Sans paraphraser le dossier, on se rend compte que les « communs » renvoient de manière certaine à un projet politique à son organisation. La question des communs est donc indubitablement liée à l'état de « l'idéologie dominante » et aux luttes/batailles culturelles sous-jacentes.

Si un sujet permet d'illustrer la question des communs, c'est bien celui de la distinction entre une société au sens juridique et une entreprise au sens économique. La première renvoie à une construction légale qui repose sur la possession de titres, la seconde renvoie quant à elle à un substrat économique qui évolue dans le temps, mais qui en elle-même pose la question du dépassement de la propriété des titres. En effet, l'entreprise renvoie à une notion sociale et comprend l'ensemble des parties prenantes (salariés, créanciers, détenteurs du capital). Elle est par définition malléable au rapport de force (rémunération des facteurs de production). Elle ouvre donc, potentiellement, la porte « au commun » là ou la société juridique la ferme résolument (seul les détenteurs des titres sont *in fine* les réelles parties prenantes).

Aujourd'hui, et c'est toute l'ambiguïté de la période, la justice reconnaît partiellement cette notion, complexe, d'entreprise. Tantôt elle juxtapose l'entreprise et la société, tantôt elle subordonne la société juridique à l'entreprise. Elle reconnaît cependant dans de (rares) occasions le primat de l'économie sur le juridique : c'est le cas dans le cadre des prérogatives économiques des comités d'entreprise (dont le nom même porte justement à confusion). En effet celui-ci peut se faire assister d'un expert-comptable qui, disposant des mêmes prérogatives qu'un auditeur, peut définir pour mener ses investigations l'échelle économique pertinente de l'entreprise, qui dépasse donc bien souvent le cadre d'une société juridique en tant que telle. Dans certains cas, le comité d'entreprise se transforme en comité central d'entreprise ou en « unité économique et sociale pour que la représentation des salariés s'affranchissent des statuts juridiques et s'exerce à un niveau économique plus pertinent. De manière paradoxale (parce qu'elles sont bien souvent jugées très orientées vers l'intérêt des actionnaires) les normes comptables internationales ouvrent aussi des perspectives plus complexes que la simple expression juridique des sociétés. Les groupes cotés doivent en effet tester leur perspective économique à des échelons pertinents (unité génératrice de trésoreries, UGT) qui ne recoupent que partiellement leurs organisations juridiques (bien souvent particulièrement complexes) : plusieurs sociétés peuvent composer une même « UGT » et à l'inverse une même société pourrait être « divisée » en plusieurs UGT en fonction des activités qui y sont logées.

> « En l'état actuel du droit, le rapport de force est plus favorable à la société qu'à l'entreprise, et donc plus aux actionnaires qu'aux autres acteurs, au premier rang desquels les salariés. »

Cependant, en l'état actuel du droit, le rapport de force est plus favorable à la société qu'à l'entreprise, et donc plus aux actionnaires qu'aux autres acteurs, au premier rang desquels les salariés. Le droit conforte ainsi plus le « capitalisme » que « les communs » et/ou le communisme en tant que question d'organisation collective de la société. La « tragédie (des communs) » d'Ecopla en est une illustration récente. Mais même dans les interstices des arcanes juridiques, des potentialités existent… à condition que l'on se soucie de mener la bataille politique nécessaire. ■

Paul, militant syndical.

Propos recueillis par **Léo Purguette**

LE GRAND ENTRETIEN

L'économie sociale et solidaire, un fort élément d'émancipation humaine

À l'occasion du mois de l'économie sociale et solidaire, **Sylvie Mayer**, responsable nationale du PCF, évoque les enjeux d'actualité pour ce secteur en expansion et souligne son importance pour contribuer au dépassement du capitalisme.

Le mois de novembre est dédié à l'économie sociale et solidaire (ESS). Quelles initiatives sont programmées par le PCF ?

Nous publierons un bulletin *Cooper actif* spécial mois de l'ESS, nous allons entreprendre la rédaction d'un guide pratique *Faire vivre l'ESS au quotidien dans notre parti*, et préparer une fiche action pour permettre à nos fédérations et à nos sections de s'impliquer dans le mois de l'ESS, soit en participant à un événement initié localement par une structure de l'ESS, soit en organisant (ou coorganisant) un événement en lien avec l'un des axes de notre projet, *Le temps du commun,* et l'inscrire sur le site du mois de l'ESS.

De nombreux acteurs de l'ESS sont conscients du travail déjà effectué par le parti et aussi par *L'Humanité,* et souhaitent inviter des membres de notre groupe de travail à leurs initiatives. J'encourage nos militants à fréquenter les initiatives organisées dans ce cadre, ils y puiseront des idées, des pratiques utiles au militantisme de notre temps.

Par-delà cet événement, nous voulons commencer à donner aux sociétaires des banques de l'ESS (Crédit mutuel, Crédit agricole, BPCE, Crédit coopératif) des outils leur permettant d'être actifs dans leurs assemblées générales qui ont lieu généralement entre février et avril. Cela les aidera à poser les bonnes questions et à exiger que leur argent soit utilisé localement pour des investissements écologiquement et socialement utiles. Trop d'entreprises, petites et moyennes, trop de commerces et d'associations ne trouvent pas de prêts lorsqu'ils en ont besoin.

Quel est le bilan de ce quinquennat en matière d'économie sociale et solidaire ?

Un secrétariat d'État, une déléguée interministérielle et une loi sur l'économie sociale et solidaire qui a pour mérite de faire mieux connaître et reconnaître l'économie sociale. Cette loi a des aspects positifs, comme la révision coopérative ou la définition de la subvention qui redonne une nouvelle vie à la capacité d'initiative des associations (16 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés), représentant 80 % des organismes de l'économie sociale et solidaire et peut

> « J'encourage nos militants à fréquenter les initiatives organisées dans ce cadre, ils y puiseront des idées, des pratiques utiles au militantisme de notre temps. »

mettre fin à l'insécurité juridique et freiner la hausse inquiétante des marchés publics (+73 % entre 2006 et 2012). Mais ce n'est pas la grande loi émancipatrice que nous attendions. Elle ouvre la porte au mouvement des entrepreneurs sociaux qui ne s'engagent pas à respecter le statut des entreprises de l'ESS, notamment la démocratie et la lucrativité limitée. Notre proposition de droit de préemption (à partir du projet de proposition de loi coconstruit avec Ap2E-Agir pour une économie équitable) pour les salariés souhaitant transformer leur entreprise en Société coopérative et participative (SCOP), lorsqu'elle est vendue ou menacée de fermeture a été balayée par le gouvernement, selon les exigences du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) qui ne supportent pas l'idée que des salariés puissent gérer leur entreprise.

Autre défaut de la loi, elle ne s'intéresse pas aux banques coopératives qui représentent 60 % des dépôts bancaires et, en principe, sont gérées selon le principe une personne = une voix. Les salaires dans les entreprises de l'ESS respectent des écarts faibles, 1 à 5, 1 à 10. C'est loin d'être le cas pour les salaires des Présidents directeurs généraux (PDG) et administrateurs de ces banques ! Et ne parlons pas des pratiques très éloignées de la démocratie dans les assemblées générales des agences locales, durant lesquelles aucun débat n'est possible, que ce soit sur les bilans, l'utilisation des fonds et les grands enjeux de gouvernement. Les sociétaires n'y ont pratiquement pas la parole.

La crise de la démocratie politique (abstention, désintérêt pour la chose publique) se reflète-t-elle dans l'économie sociale et solidaire (participation des adhérents aux prises de décision des mutuelles, fonctionnement des banques coopératives...) ?

La démocratie n'est jamais simple à gérer ! Les dirigeants des SCOP se plaignent parfois de la difficulté à réunir une assemblée générale et à faire participer les sociétaires. Le dirigeant d'une très grande SCOP industrielle nous disait qu'avant l'assemblée générale se tenait le samedi toute la journée, alors qu'aujourd'hui elle se réunit le vendredi en fin d'après-midi. Mais, par ailleurs, je peux vous citer des exemples magnifiques. Je pense à l'entreprise Macoretz dans laquelle la démocratie est au cœur du management : plusieurs assemblées générales par an, précédées d'ateliers où l'ensemble des salariés étudient chacune des questions de l'ordre du jour. Je pense aussi aux pratiques de certaines coopératives d'activité et d'emploi, comme Coopaname, où la démocratie est un véritable objet de recherche. Je veux citer ici Stéphane Veyer, cheville ouvrière de « Bigre ! », mutuelle de travail associé : « il n'existe qu'un seul antidote à une possible dérive dans les coopératives : le renforcement et l'affinement continu de la démocratie économique et sociale que constitue une coopérative. On ne peut pas penser de rapports nou-

veaux au travail sans questionner les rapports à la propriété et au pouvoir. »
Il faut constater que la loi ESS n'a pas poussé la réflexion et les pratiques en ce sens.Un de ses articles confie même les décisions concernant les tarifs des prestations et des cotisations des mutuelles au conseil d'administration, voire à son président par délégation, alors que c'était auparavant une prérogative de l'assemblée générale.

La grande consultation citoyenne a notamment relevé la volonté de donner plus de poids aux salariés dans les entreprises. Diriez-vous que le modèle de l'économie sociale et solidaire est de plus en plus attractif dans le monde du travail ?
Nous constatons qu'il y a de plus en plus de salariés d'entreprises saines, surtout les petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI) mises en difficultés par leurs dirigeants, qui souhaitent reprendre leur entreprise en coopérative. Nombreux sont ceux qui franchissent le pas, au prix quelquefois de rudes batailles avec les tribunaux de commerce. Chacun connaît les exemples de SCOPTi, ex-Fralib, et de La Belle Aude, ex-Pilpa, mais on peut aussi citer la librairie Les Volcans reprise avec succès il y a deux ans déjà, ou encore l'imprimerie Hélio Corbeil. Les salariés d'Ecopla – la dernière usine française de production de barquettes en aluminium, après avoir été successivement pillée par un fonds d'investissement, une banque d'affaires et un actionnaire sino-australien – se battent pour être choisis comme acheteurs de leur usine avec un projet sérieux et d'ores et déjà financé. Le nombre de créations de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), statut créé au début des années 2000, est en augmentation. Il y avait en juin de cette année 557 SCIC en activité. Des coopératives agissant dans de nombreux domaines, santé, culture, agriculture, services, artisanat… et dans lesquelles sont associés : les usagers, fournisseurs, collectivités territoriales. Quant aux SCOP, on en compte aujourd'hui près de 3 000.
J'ai récemment participé aux séances de travail des salariées d'une très grosse association réunissant près de vingt structures sociales (établissements pour personnes âgées, pour handicapés…). Ces salariées, écœurées par un management imbécile qui les harcèle et nie leur expertise, cherchent à transformer l'association en SCIC. Ce qui serait d'autant plus légitime que les collectivités territoriales financent largement cette association.

> « Il y a aujourd'hui près de 3 000 SCOP et 557 SCIC en activité ».

Quel serait l'apport du PCF, dans le domaine, à un pacte d'engagements communs à gauche ?
Parmi les « grands chantiers prioritaires » proposés dans notre document *La France en commun*, celui qui vise à changer les entreprises et à revaloriser le travail. Pour ce faire, nous proposons très concrètement :

PUBLICATION DES SECTEURS

NOTRE BATAILLE POUR LA BIODIVERSITÉ

Il a fallu deux ans de débats pour que la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages voie le jour. Rien d'étonnant à cela ! Les discussions ont été vives lors de la Conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya (Japon) pour signer l'accord de cent quatre-vingt-treize pays en octobre 2010, autour de vingt objectifs pour freiner l'érosion de la biodiversité. Il fallait obtenir le droit des États sur leurs ressources naturelles et le partage des avantages tirés de leur exploitation. Lors du Grenelle de l'environnement (juillet 2010), le titre IV du texte de loi traitant de la biodiversité visait à réduire la consommation d'espaces, à garantir la qualité des écosystèmes, à réduire les pollutions et à assurer une cohérence écologique qui permette d'enrayer la perte de biodiversité.

UN COMBAT DE CLASSE

Aujourd'hui, les problèmes demeurent et les enjeux sont immenses. C'est un combat de classe qui est engagé car la nécessité de rapports harmonieux entre les hommes et la nature ne pourra s'établir sans la même harmonie des rapports des hommes entre eux. Le sujet de la biodiversité est vaste et comporte plusieurs facettes si on regarde sa définition qui est « la diversité des organismes vivants qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes » (*Journal officiel* du 12 avril 2009).
Disons d'emblée que ce domaine implique un gros travail d'inventaire des espèces et d'écologie scientifique. Il y a besoin pour cela de chercheurs, de moyens financiers et de budgets plus importants pour la recherche biologique en général et le Muséum d'histoire naturelle en particulier. Nous souhaitons que la création de l'Agence française pour la biodiversité aille dans ce sens !

MARCHANDISER LA NATURE ?

Face au désir du capital de tout marchandiser au nom de « l'économie verte », la bataille est rude pour que nul ne puisse s'approprier le vivant et privatiser les ressources biologiques. C'est tout le problème de la brevetabilité du vivant, des « réserves d'actifs » gérées par des banques qui permettraient de compenser les dégâts du système. C'est la

- de créer un nouveau statut juridique de l'entreprise incluant le rôle qu'y jouent les salariés, et ses liens avec le territoire ;
- d'instituer un droit de reprise des entreprises par les salariés ;
- d'étendre le pouvoir d'intervention des salariés dans l'entreprise ;
- d'aider à la création et au développement des sociétés coopératives et participatives (SCOP).

Nous proposons également de relever le défi écologique, en particulier en allant vers le 100 % bio et les circuits courts dans les structures de restauration collectives.

Il me semble que ces propositions de moyen terme sont intrinsèquement partie prenante d'une évolution vers une société alternative fortement adossée à l'économie sociale et solidaire.

En quoi, plus largement, la promotion de l'économie sociale et solidaire est-elle pour vous un levier de transformation sociale ?

Je voudrais, là encore, emprunter aux acteurs de l'ESS une part de ma réponse. Vous savez que le groupe de la la Gauche unitaire européenne (GUE) au Parlement européen a organisé le 28 janvier de cette année un forum de l'ESS. Notre groupe de travail ESS du PCF a contribué à ce forum en invitant des acteurs français de l'ESS à y participer et en déterminant avec eux des thèmes politiques de débat sur l'ESS. Josette Combes y représentait le RIPESS-Europe, réseau international pour la promotion de l'ESS. Elle a déclaré : « Le RIPESS-Europe a souhaité insister sur le caractère alternatif de l'ESS et sur la nécessité de changer de modèle politique en établissant de réels espaces de dialogue entre mandatés et citoyens. La citoyenneté économique, la vigilance écologique et la justice sociale étant les piliers de l'ESS et la base de reconstruction d'un monde pacifié, il s'agit de mettre fin à l'iniquité d'un monde où une minorité de nantis possèdent et détournent la richesse à leur seul profit en dévastant les ressources de la planète et en réduisant à la misère des milliards de personnes. »

> « Nous proposons de relever le défi écologique, en particulier en allant vers le 100 % bio et circuits courts dans les structures de restauration collectives. »

J'adhère totalement à cette affirmation, d'autant qu'elle élargit le propos au niveau européen. Si l'économie sociale a encore bien des progrès à faire en matière de démocratie pour devenir ce levier de transformation sociale, elle est cependant – alliée à d'autres formes de réappropriation sociale – un fort élément d'émancipation humaine et de dépassement du capitalisme. ■

question des services écosystémiques d'ordre matériel ou immatériel que nous retirons des écosystèmes et qui sont de plus en plus évalués afin de leur donner une valeur marchande. La question des pollutions est également au centre de la biodiversité. Que l'on songe par exemple à l'utilisation des nicotinoïdes (insecticides) qui provoque des régressions de population des abeilles qui sont indispensables à la pollinisation des espèces végétales. Le mode de production agricole (utilisation d'OGM), comme la qualité des sols et de l'eau, l'aménagement du territoire, la déforestation pour les biocarburants ou l'huile de palme, la santé, l'influence des changements climatiques sont au cœur de débats et de luttes concrètes.

> « C'est un combat de classe qui est engagé car la nécessité de rapports harmonieux entre les hommes et la nature ne pourra s'établir sans la même harmonie des rapports des hommes entre eux. »

DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Insistons sur l'importance des zones marines détenues par la France et la protection des récifs coralliens. Notre pays dispose de beaucoup de zones prioritaires pour la biodiversité, de 40 % des espèces végétales et de 58 % des espèces d'oiseaux d'Europe. À tous ces problèmes des solutions existent. Il y a des techniques nouvelles à mettre en service, par exemple celles du biocontrôle qui utilisent pour produire la connaissance des relations des organismes entre eux et avec les substances naturelles. Mais il reste à prendre conscience que des solutions durables impliquent d'autres modes de production et de consommation qui soient contraignants pour le capital, destructeur et des hommes et de la nature. C'est un choix de civilisation. ■

Luc Foulquier est membre de la commission Écologie du Conseil national du PCF.

Droite : demandez le programme

Le parti « Les Républicains » a un projet qui devrait s'imposer, peu ou prou, au candidat qui gagnera la primaire de ce mois de novembre. Quelques remarques sur une plate-forme droitisée, sécuritaire, ultralibérale. Et marquée par un européisme honteux.

PAR **GÉRARD STREIFF**

La droite travaille son projet. En tout cas elle fait comme si. Depuis mars 2015, elle a multiplié les conventions thématiques, dix-huit au total, sur des enjeux comme le logement, l'immigration, l'économie, la culture, etc., pour structurer son programme. À l'occasion de ces réunions, les militants, assure-t-on, pouvaient répondre à quelques questions précises et le parti se prévaut de sondages mobilisant plusieurs dizaines de milliers de membres, entre 10 000 et 50 000 militants selon les conventions. C'est ce que dit le site de ce parti. Info ? Intox ? Difficile de vérifier. De manière générale, l'orientation des questions posées et surtout les taux de réponse permettent de légitimer une droitisation du programme de la droite. Par exemple, lors de la convention sécurité, on demandait aux sondés si les polices municipales des villes de plus de 10 000 habitants devaient être armées, ce que les sondés approuvèrent à 86 %.

Outre ces conventions, une douzaine de « rendez-vous », également thématiques, sur les PME, la santé numérique ou les entreprises, auraient été organisés. Ce travail d'élaboration a été piloté par Éric Woerth, nouvel idéologue de la droite après en avoir été un trésorier incertain, factotum de Sarkozy, et par une députée filloniste de Nantes. L'ensemble de ces textes constitue donc « Le projet d'alternance des Républicains pour 2017 », lequel a été adopté par la direction du parti de droite début juillet. Des présidentiables (Juppé, Le Maire) polémiquent un peu, parlent de « programme Sarkozy » et assurent ne pas se sentir tout à fait engagés. Eux-mêmes n'ont pas pris part au vote. Reste que ce plan de travail sera de fait la référence du vainqueur des primaires de la droite de novembre.

> « La différence avec le programme hollandais n'est pas tant une différence de nature que d'intensité. »

Certes, l'importance d'une plate-forme électorale est relative. Tout le monde a en tête l'énergie mise par Hollande, en 2012, dans son programme du Bourget, pour dénoncer la finance, qu'il s'est ensuite empressé de servir une fois élu. Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, disait déjà il y a bien longtemps, le président du Conseil Henri Queuille. On connaît la musique, on est donc sur nos gardes. N'empêche, « Les Républicains » font ici passer un message. Essayons de le décrypter.

UNE BATAILLE SUR LES VALEURS

Le texte, volumineux – 374 pages – disponible sur le Web, est agencé selon la chronologie des conventions, ce qui fait qu'il s'ouvre sur le logement et se termine, vingt chapitres plus tard, sur les institutions. Il est accompagné d'une synthèse, très politique, d'une quarantaine de pages. Cette postface dit en substance : « Non, ça ne va pas mieux, les Français sont inquiets, ils veulent que ça change, ils attendent un projet sérieux, nous sommes prêts. » La synthèse est articulée en « cinq priorités » : « Revendiquer nos valeurs », « Restaurer l'autorité », « Repenser l'économie et notre modèle de protection sociale », « Maîtriser notre destin » et « Retisser le pacte national ».

Traduction : la droite entend d'abord batailler sur les « valeurs » plutôt que d'argumenter sur des thématiques plus « classiques » comme l'emploi, par exemple, ou le « travailler plus » de 2012. Pourquoi ? Parce ce qu'elle sait bien que sa plate-forme économique et sociale est très proche de celle du social-libéralisme hollandais. Ce n'est pas sur ces thèmes qu'elle fera la différence. Alors elle va brandir la nation, avec des accents nationalistes ; elle va se gargariser des mots d'éthique, d'autorité, de responsabilité ; elle va ergoter sur la famille, horizon indépassable (sans toutefois oser reprendre les slogans de la Manif pour tous) ; elle va agiter le bâton pour les méchants, et ils sont nombreux, à commencer par les étrangers ; elle va sermonner l'islam ; elle va saluer sans ver-

gogne l'enrichissement légitime, face à toutes les paresses ambiantes (voir la fonction publique ou l'assistanat…). Quitte à surenchérir sur la droitisation du PS et la dérive du FN.
La thématique sécuritaire, surfant sur l'actualité, est omniprésente. Le programme des « Républicains » est un manifeste de gendarmes : police, prisons, peines, répression, punition en sont les mots clés.
Au plan économique, c'est un programme plus libéral que jamais : tout pour l'entreprise, rien ou peu pour le salarié. « Tout devra partir de l'entreprise » proclame sans vergogne ce parti, qui calque les prétentions du MEDEF, moins d'impôts, moins de charges. Casse accentuée du Code du travail et fiscalité douce pour les riches. On connaît la musique, Valls nous y a habitués. La différence avec le programme hollandais, on l'a dit, n'est pas tant une différence de nature que d'intensité.
La droitisation au plan sécuritaire et économique l'est aussi au plan démocratique : le programme verrouille les expressions citoyennes, montre du doigt dans un élan poujadiste les élus. Et se contorsionne pour aboutir à cette proposition incongrue : profiter du second tour des élections législatives de 2017 pour organiser un référendum… demandant la suppression d'un tiers des postes de parlementaires !

LE MALAISE EUROPÉEN

Sur le dossier européen, la droite n'est pas très à l'aise. Le choix des « Républicains » d'un intégrisme libéral, donc austéritaire, est conforme à la doxa de l'Union européenne. Or cette orientation passe mal dans l'opinion, y compris dans l'opinion de droite. La pression du FN sur cet électorat est forte. Alors ? La droite tourne autour de la question européenne, elle manœuvre, chicane, hésite. On retiendra que l'Europe n'est qu'à la onzième place sur les quinze propositions officielles du parti. Et le mot Europe ne figure même pas dans l'énoncé officiel des cinq priorités.
Dans le préambule du chapitre Europe, on parle des « racines notamment chrétiennes de l'Europe ». Apprécions ce « notamment », formulation particulièrement faux cul. Dans tout ce chapitre, la rhétorique des « Républicains » frôle le néonationalisme. Le parti n'ose pas, et pour cause, remettre en cause la nature libérale des traités mais revendique « la maîtrise du destin national », met en avant les questions de fermeture des frontières, de peur des migrations, du terrorisme, de la Turquie menaçante. Le programme se drape alors de propositions étonnantes, prenant Hollande sur sa gauche (!) si l'on peut dire, en fustigeant la pratique des travailleurs détachés, en réclamant le principe « À travail égal, salaire égal » (!), en refusant les accords du TAFTA (refus plébiscité par 88 % des militants LR !). Autant de propositions que la droite qualifie ordinairement de populistes… Et dans le même temps, en loucedé, en catimini, sur un mode mineur, elle plaide pour une intégration économique renforcée, pour un gouvernement européen. En somme, elle veut tout à la fois « maîtriser le destin national » (Père, gardez-vous à droite) et accentuer l'intégration européiste ultralibérale (Père, gardez-vous à gauche). Tout et son contraire. Une posture bien difficile à tenir longtemps. Et des formules passe-partout comme : « Il faut un nouveau traité de refondation pour combler le déficit démocratique dont souffre l'Union européenne. » Comme dit l'expression, ça ne mange pas de pain. ■

> « Le parti ["Les Républicains"] n'ose pas, et pour cause, remettre en cause la nature libérale des traités mais revendique "la maîtrise du destin national", met en avant les questions de fermeture des frontières, de peur des migrations, du terrorisme, de la Turquie menaçante. »

LE *BEST OF* DE LA DROITE

- **Rétablissement des contrôles aux frontières**
- **Création de centres de rétention hors de l'Europe**
- **Code du travail : discussions au niveau de l'entreprise**
- **Fin du monopole syndical pour les candidatures**
- **Assouplissement du licenciement économique**
- **Armement des polices municipales**
- **Construction de 20 000 places de prison**
- **Non-renouvellement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique**
- **Employés publics recrutés par contrat**
- **Suppression des régimes spéciaux de retraite**
- **100 milliards d'économies de dépenses publiques**
- **Suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)**
- **Autonomie des écoles, des hôpitaux**
- **Service militaire obligatoire pour les « décrocheurs »**
- **Références aux racines « notamment » chrétiennes de l'Europe**

Chaque mois, *La Revue du projet* donne carte blanche à l'association ACRIMED (Action-CRItique-MÉDias) qui, par sa veille attentive et sa critique indépendante, est l'incontournable observatoire des média.

L'art délicat de l'interview

PAR **ACRIMED**

Les interviews occupent aujourd'hui une place centrale dans les programmes d'information des grands média. Dans les matinales des radios généralistes, dans les journaux télévisés des principales chaînes, et naturellement dans les média d'information en continu, elles font figure de produit d'appel annoncé en ouverture des journaux, elles en constituent souvent une pièce de choix. Capables de « doper » l'audience d'un programme, elles sont à ce titre l'objet d'une concurrence farouche – surtout quand il s'agit d'une célébrité, ou d'une personnalité dont on attend un *scoop* ou des révélations en « exclusivité ». Souvent conçues, présentées et interprétées comme des affrontements, ou des performances – d'acteurs ? –, elles participent à la personnalisation de la politique, et à la spectacularisation de l'information. Omniprésentes, les interviews semblent même se substituer de plus en plus à d'autres productions journalistiques, notamment le reportage ou l'enquête.

> « Souvent conçues, présentées et interprétées comme des affrontements, ou des performances – d'acteurs ? –, les interviews participent à la personnalisation de la politique, et à la spectacularisation de l'information. »

L'INTERVIEW, UN OBJET MÉDIATIQUE NON IDENTIFIÉ

L'objectif premier de l'interview, en tout cas tel qu'il est enseigné dans les écoles de journalisme, est de recueillir et de transmettre la parole originale d'un individu dont on estime que les propos peuvent avoir une valeur informative pour les lecteurs, auditeurs et/ou téléspectateurs. À la différence de l'interview conduite par un chercheur en sciences sociales, l'interview « médiatique » est par définition publique, et doit en quelque sorte se suffire à elle-même ; les propos recueillis par l'intervieweur ne sont pas destinés à ce dernier afin qu'il produise dans un second temps une information. Une interview peut faire l'objet, par la suite, de commentaires, d'analyses, de reprises partielles, etc. Cela ne change toutefois rien au fait que le rôle de l'intervieweur n'est pas de se comporter en simple récepteur passif de la parole de l'interviewé, mais d'être un acteur dans un exercice qui est, en dernière analyse, un dialogue. Un dialogue asymétrique dans la mesure où l'information est la parole de l'interviewé tandis que celle de l'intervieweur n'a pas de valeur informative, mais un dialogue tout de même.

L'intervieweur est donc pris dans une tension entre, d'une part, un effacement devant les propos de l'interviewé, qui seront la seule « valeur ajoutée » de l'exercice et, d'autre part, un interventionnisme destiné à « peser » sur le contenu de l'interview. En d'autres termes, si un interviewer « omniprésent » empêche, par définition, la production d'un réel contenu informatif, un interviewer « absent » s'interdit de construire un objet médiatique original, et donc une information digne de ce nom.

DES INTERVIEWS À GÉOMÉTRIE VARIABLE

C'est ici, si l'on peut dire, que les problèmes commencent. Et ils sont de plusieurs ordres. En premier lieu, on constate que l'équilibre entre l'absence et l'omnipré-

sence est rarement trouvé, du moins chez les intervieweurs « vedettes » des grands média, et que le curseur se déplace davantage en fonction du statut de l'interviewé que de la personnalité de l'intervieweur. En d'autres termes, même si les intervieweurs ne sont pas interchangeables (nous y reviendrons), on constate chez la plupart d'entre eux une propension à être, comme le rappelle la double « une » du nº 21 de *Médiacritique(s)*, « dur avec les faibles » et « faible avec les puissants ».
Précisons ici que les qualificatifs « faibles » et « puissants » ne traduisent pas un jugement subjectif porté sur la personnalité ou les opinions des invités eux-mêmes, mais font référence à leur position dans les rapports de forces politiques, économiques, sociaux, idéologiques. Et cette position joue un rôle déterminant, pour les interviewés, dans leur rapport aux média et dans leur capacité à y trouver leur place et y tenir un discours. Mais ceux qui font profession de les recueillir et de les faire entendre ne se soucient guère de favoriser et de faciliter la parole des « faibles » ou des voix discordantes.
Dans notre contribution au numéro d'octobre de *La Revue du projet*, nous soulignions ainsi les différences de traitement, de la part d'un interviewer de BFM-TV, entre un sociologue hostile à la loi Travail et un représentant d'un syndicat policier, et ce sur le même plateau à seulement quelques minutes d'intervalle. Les exemples ne manquent pas, comme ces interviews à géométrie variable de Patrick Cohen sur France Inter qui, s'il n'hésite pas à malmener certains de ses invités, est à l'inverse particulièrement conciliant avec d'autres. Ainsi, le 27 juin dernier, Patrick Cohen, assisté de Thomas Legrand, harcelait littéralement Cécile Duflot au sujet de la consultation sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes « Le peuple a parlé, vous avez perdu » ; « Vous auriez préféré que le périmètre [de la consultation] soit taillé pour le non ? » « Votre truc, là, c'est "pile je gagne, face tu perds" » (*sic*) ; etc. Au point que la responsable écologiste a fini par faire la remarque suivante à l'intervieweur de France Inter : « Je vous écoute tous les matins et, c'est bizarre, vous n'utilisez pas tout le temps le même ton. » Vérification faite le lendemain, avec l'accueil réservé à Alain Juppé qui, alors qu'il refusait de répondre à une question concernant Patrick Balkany, n'a pas subi les assauts de Patrick Cohen, ce dernier se contentant de… changer de sujet en donnant la parole à un auditeur. Alain Juppé n'en demandait pas tant.

VALORISER L'INFORMATION OU L'INTERVIEWEUR ?

Logique de concurrence aidant, les grands média, à l'image des radios généralistes, diffusent leurs interviews politiques à peu près aux mêmes heures et reçoivent, à tour de rôle, les mêmes invités. Dès lors, la personnalité de l'intervieweur, que d'aucuns appelleront son « style », de même que sa « popularité », sont de plus en plus des « arguments de vente », au détriment du contenu informatif lui-même.

> « À chaque rentrée, c'est à un véritable ballet que l'on assiste, à la fois source et symptôme d'une tendance générale à l'homogénéisation des formats et des contenus médiatiques. »

On louera ainsi « l'impertinence » de X, le « sérieux » de Y ou encore la « précision » de Z, et l'on décernera chaque année le prix du « meilleur interviewer politique ».
Les intervieweurs sont peu à peu devenus de véritables vedettes que les grands média s'arrachent à prix d'or sur le marché des transferts, troquant leur identité éditoriale contre la valorisation de journalistes-marques et abolissant, entre autres, les frontières entre média privés et service public de l'information.
La rentrée 2016 aura été l'occasion de le vérifier une fois de plus, avec une activité particulièrement intense sur le marché des transferts, et le passage remarqué de Jean-Michel Aphatie d'Europe 1 à France Info, la nouvelle chaîne publique d'information en continu. Jean-Michel Aphatie, transféré en 2015 de RTL à Europe 1, connu notamment pour ces célèbres diatribes à propos de l'argent public, toujours trop — et mal — dépensé : on s'étonne de sa soudaine passion pour le service public, mais aussi de la soudaine passion du service public pour Jean-Michel Aphatie. Un étonnement naïf si l'on observe attentivement, d'une année sur l'autre, le mercato des médiacrates (qui ne concerne pas que les intervieweurs). À chaque rentrée, c'est à un véritable ballet que l'on assiste, à la fois source et symptôme d'une tendance générale à l'homogénéisation des formats et des contenus médiatiques. L'intervieweur-vedette, qu'il s'appelle Nicolas Demorand, Yves Calvi ou Léa Salamé, peut passer sans encombre d'une station de radio à l'autre, du privé au public (ou l'inverse), sans que cela influe sur leur façon de conduire leurs interviews. D'ailleurs, ces intervieweurs-vedettes sont aussi bien souvent des présentateurs-vedettes, comme si ce qui importait était d'abord la notoriété de l'intervieweur, avant son savoir-faire, et, dans un jeu de miroir délétère pour l'information, sa capacité à se faire valoir plutôt qu'à s'effacer derrière son invité.

L'INTERVIEWEUR-ÉDITORIALISTE

Enfin, le troisième problème majeur, qui découle des deux premiers, est le statut de plus en plus ambigu des intervieweurs qui, tout en prétendant être là pour « faire parler » leurs invités, se comportent en réalité comme des éditorialistes. Une ambiguïté malsaine dans la mesure où elle n'est pas assumée ; et, sous couvert de questions empreintes d'une fausse neutralité ou de « bon sens », nombre d'intervieweurs contribuent à diffuser et/ou reproduire les clichés et les idées dominantes. La façon dont le responsable de la CGT Philippe Martinez a été (mal)traité lors de nombreuses interviews durant le mouvement contre la loi Travail en a fourni une éclatante et déplorable illustration. Mais ces exemples récents ne sont malheureusement ni nouveaux ni isolés. Qu'ils accompagnent docilement leurs invités ou qu'ils se confrontent parfois violemment à eux, les intervieweurs sont ainsi devenus de véritables acteurs du débat public, tout en jouant de leur statut de journaliste alors qu'ils ont renoncé à la vocation principale de l'interview : contribuer à la formulation d'une parole originale et donc à la production d'un contenu informatif. C'est ainsi que l'intervieweur-éditorialiste s'est imposé comme une figure centrale dans les média, alors que l'exercice auquel il s'adonne s'avère être de plus en plus éloigné du journalisme. ■

*Ce texte est une reprise, légèrement modifiée, de l'introduction du dossier « L'art délicat de l'interview », publié dans le nº 21 de *Médiacritique(s)* (oct.-déc. 2016).

« Je n'ai jamais réussi à définir le féminisme. Tout ce que je sais, c'est que les gens me traitent de féministe chaque fois que mon comportement ne permet plus de me confondre avec un paillasson. »

Rebecca West écrivaine et essayiste féministe anglo-irlandaise

Les droits des femmes contre les extrêmes droites

Les droits des femmes sont à l'heure actuelle un enjeu particulier pour les extrêmes droites, notamment le Front National. Pourquoi ?

PAR **SUZY ROJTMAN***

Nonna Meyer, directrice de recherche émérite au CNRS, analyse l'électorat du Front National. On retrouve son argumentation notamment dans un article du *Monde* de décembre 2015. Elle constate que pendant très longtemps les femmes ont voté moins que les hommes pour le parti d'extrême droite. Et cela se retrouve pour ses homologues européens.

Nonna Meyer en analyse les raisons : les femmes, qui occupent moins souvent que les hommes des emplois manuels, sont moins confrontées à la concurrence internationale ; elles seraient moins tolérantes à la thématique xénophobe. Le facteur religieux joue pour les plus anciennes « imprégnées de valeurs chrétiennes universalistes », le féminisme pour les plus jeunes qui rejettent la vision traditionnelle des femmes véhiculée par les extrêmes droites. De plus l'usage de violences physiques dont font preuve les extrêmes droites, déplairait particulièrement aux femmes. Puis elle cite les chiffres : en 1988, le vote des femmes en faveur du FN était de 7 points inférieur à celui des hommes, 6 en 1995 ; en 2002, l'écart était encore de 6 points ; en 2007, de 3 points. Il s'est encore réduit depuis : il n'était plus que de 2 points en 2012, année où, pour sa première candidature présidentielle, Marine Le Pen a augmenté d'un point le score record de son père en 2002, avec 17,9 %. Mais tout ceci n'est pas encore stabilisé : de nouveau de 5 à 8 points d'écart entre le vote des femmes et celui des hommes pour le FN aux européennes de 2014 et 4 points au 1er tour des régionales de 2015. Voilà où est l'enjeu : le vote des femmes sera décisif. Car on l'a bien vu aux dernières régionales : si le FN fait de très bons scores au premier tour, il achoppe au second car il ne peut nouer aucune alliance électorale. La solution pour lui est donc d'élargir son électorat.

Le fait de capter l'électorat féminin fait partie de l'enjeu plus général de la dédiabolisation, depuis que Marine Le Pen a accédé à la présidence du Front National au congrès de Tours en 2011 : on n'entend plus le FN proférer d'insultes antisémites, il condamne la mondialisation néolibérale, « défend » les ouvriers, les oubliés, les femmes. Il va jusqu'à draguer les jeunes de banlieue. Il prétend respecter les institutions démocratiques, accueillir normalement les journalistes, etc. Mais, tous les analystes politiques le disent et la réalité le montre : le fond est resté le même : anti-immigration par le biais notamment de l'instrumentalisation de la laïcité, de la préférence ou priorité nationale, xénophobe, anti-social, antiféministe, lesbophobe, homophobe.

> « Les obstacles que dresse le FN contre l'application de la loi sur l'avortement rendraient ce dernier impossible à pratiquer. »

UN DISCOURS AMBIGU, À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Marine Le Pen a bien perçu que si elle veut accéder au pouvoir, elle ne peut plus servir la même « soupe » que son père, tout du moins à première vue. Notamment sur les femmes. Marine Le Pen s'appuie sur son image de femme moderne, qui travaille, divorcée. Elle se dit presque féministe. Mais, en dehors des déclarations de façade citant Simone de Beauvoir et Olympe de Gouges, quand on y regarde de plus près, le discours est ambigu et à géométrie variable.

En 1996, Jean Marie le Pen déclarait que le corps des femmes ne leur appartenait pas, qu'il appartenait autant à la nature qu'à la nation. Inaudible dans la France actuelle où 75 % de la population est pour l'avor-

tement (sondage IFOP de 2014). Marine le Pen adapte donc son discours. Elle ne serait pas contre l'avortement mais…
Le 15 février 2011, lors d'une interview à La Croix, elle prône le déremboursement de l'avortement.
Dans le programme présidentiel de 2012 elle réclame la « liberté de ne pas avorter », comme si on obligeait quiconque à le faire. Elle préconise aussi l'adoption prénatale, ce qui paraît stupéfiant pour quelqu'un qui prétend combattre fermement la gestation pour autrui. Elle déclare le 5 avril 2012 à Sciences Po « Je suis attachée à cette loi alors que beaucoup de personnalités et d'adhérents y sont opposés ». Mais elle parle « d'avortement de confort », considérant que des femmes emploient l'avortement comme moyen de contraception. Elle avance un argument financier aussi disant que certaines personnes renoncent à se soigner faute de remboursement alors que l'on rembourse l'avortement. Bref les obstacles que dresse le FN contre l'application de la loi sur l'avortement rendraient ce dernier impossible à pratiquer.

En ce qui concerne l'emploi, on assiste aussi à des déclarations démagogiques contre le temps partiel contraint, contre le fait que les femmes seraient une variable d'ajustement pour les multinationales, contre la grande distribution qui malmène ses salariés. Mais au chapitre des solutions, des mesures concrètes, on est renvoyé sans plus de précision au programme de 2012 (interview sur BFM le 16 octobre 2016). Celui-ci, dans un chapitre intitulé « Soutien aux familles et politique nataliste » préconise un revenu parental, payé 80 % du SMIC, qui pourrait donner un statut, un droit à la retraite aux femmes qui sont malmenées par les multinationales. Ce statut serait un rempart contre la précarité. C'est la seule mesure préconisée.
Le FN nous ressort ici une vieille recette : toutes les études montrent que ce sont les femmes qui prendraient ce revenu parental qui risque de les écarter durablement du marché du travail, et donc de brider leur autonomie financière.

Le FN s'exprime aussi sur les violences faites aux femmes. Voilà ce que dit Marine Le Pen dans *L'Opinion* du 13 janvier 2016, peu après les agressions de Cologne, en parlant des migrants :
« […] En revanche, qu'ils agissent comme des criminels (viol et tentative de viol sont des crimes, ne l'oublions pas), qu'ils s'affranchissent des règles essentielles de nos sociétés occidentales, et qu'ils méprisent ouvertement les droits des femmes, me préoccupent grandement. »
Et plus loin : « Le droit à l'intégrité corporelle, de quelque sexe que l'on soit, est un droit parmi les plus essentiels. Ce droit est aujourd'hui attaqué pour nombre de femmes. Que la barbarie puisse s'exercer de nouveau à l'encontre des femmes, du fait d'une politique migratoire insensée, me remplit d'effroi. » Ces paroles laissent largement supposer que les auteurs de violences sont exclusivement les immigrés. Ceci est déclaré au mépris des résultats de l'Enquête nationale sur les violences à l'encontre des Femmes en France de 2000 qui montre bien que les violences ont lieu dans toutes les classes de la société.

L'impasse totale est faite sur la famille qui est le premier lieu des violences. Évidemment, ceci est difficile quand le programme de 2012 proclame : « Institution irremplaçable, la famille est la cellule de base de la société ». D'ailleurs Marie-Christine Arnautu, vice-Présidente (suspendue pour son soutien à Jean Marie Le Pen) mais toujours députée européenne, n'a pas hésité à affirmer dans un communiqué de presse le 25 novembre 2014, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : « Les gouvernements de François Hollande, comme ceux de Nicolas Sarkozy précédemment, n'ont eu de cesse de disloquer toujours plus la cellule familiale, alors que la crise des familles est la première cause de ces violences. »

> « L'impasse totale est faite sur la famille qui est le premier lieu des violences. »

Enfin, les déclarations homophobes et lesbophobes qui existaient antérieurement de la part du FN ne sont plus de mise. Le discours du FN semble s'être modernisé. En outre Marine Le Pen s'est bien gardée de participer aux manifs anti mariage pour tous. Elle estime qu'elle n'a pas à « battre le pavé » pour revendiquer (interview du 16 octobre à BFM). Mais sa nièce, Marion Maréchal Le Pen et Bruno Golnish ne sont visiblement pas de cet avis. Cependant, le programme présidentiel de 2012 est clair : la famille c'est exclusivement l'union d'un homme et d'une femme en vue d'accueillir des enfants. Nés d'un père et d'une mère précise le site. Le FN est opposé à tout mariage entre lesbiennes ou gays et à l'adoption. Au-delà du changement de ton, les positions de fond sont restées les mêmes.

Si l'on regarde du côté du parlement européen ce que votent les député-e-s FN, le tableau est édifiant : elles et ils ont voté contre le rapport Estrela (déc. 2013) qui était une proposition de résolution du parlement européen sur la santé et les droits sexuels et génésiques provenant de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, contre le rapport Zuber (mars 2014) et contre le rapport Tarabella, émanant de la même Commission (mars 2015). Tous ces rapports étaient plutôt assez progressistes sur les droits des femmes.

On ne peut faire un article sur les extrêmes droites et les droits des femmes sans évoquer brièvement la « Manif pour Tous » qui s'est manifestée à nouveau le 16 octobre. Celle-ci veut peser sur les candidats à la présidentielle. Son credo actuel est de dénoncer les « offensives contre la famille ». Elle dénonce la Procréation médicalement assistée (PMA), « PMA sans père » c'est-à-dire pour les femmes célibataires et les couples de lesbiennes. Découvrir que vivre sans père est très handicapant fera sans doute très plaisir au 1,28 million de familles monoparentales dont le parent est la mère ! (chiffre INSEE 2011).
La « Manif pour Tous » dénonce aussi la gestation pour autrui en utilisant (comme le fait le FN) les mêmes arguments que les féministes : dénonciation de la marchandisation des corps des femmes, de leur instrumentalisation. Mais elle ne le fait pas avec une vision émancipatrice. Elle le fait avec pour but de rétablir la famille traditionnelle : une famille nucléaire bien sûr hétérosexuelle, sans violences en son sein, sans divorce, pas recomposée, pas monoparentale. Avec chacun et chacune à sa place : madame au foyer à élever les enfants et monsieur gagne-pain dehors. Un rêve réactionnaire hors du temps…
En vue de la prochaine présidentielle, il est crucial de dénoncer ce grand bluff : malgré le changement de discours, malgré la captation des arguments féministes, les extrêmes droites ne défendent pas les droits des femmes. ■

***Suzy Rojtman** est porte-parole du Collectif national pour le droit des femmes (CNDF).

« **Le communisme n'est pour nous ni un état qui doit être créé, ni un idéal sur lequel la réalité devra se régler. Nous appelons communisme le mouvement réel qui abolit l'état actuel. Les conditions de ce mouvement résultent des prémisses actuellement existantes. »** Karl Marx, Friedrich Engels - *L'Idéologie allemande.*

Marx et la question de la prostitution

Contrairement aux courants « réglementaristes » qui défendent la prostitution comme travail légal compatible avec la pensée de Marx, l'analyse de ses écrits montre que pour lui il n'y a pas d'émancipation dans l'activité prostitutionnelle.

PAR **SALIHA BOUSSEDRA***

Les « réglementaristes » estiment que l'activité exercée par la prostituée doit faire l'objet d'une reconnaissance officielle pour être intégrée dans le régime général des activités relevant du travail, que ce travail soit celui d'un salarié ou d'un indépendant. Une partie de ces courants reconnaît que la prostitution ne relève pas d'une activité épanouissante, tout en pensant qu'elle n'est pas pire que l'activité d'une ouvrière. Le raisonnement des réglementaristes conduit à dire que la seule différence qui persiste entre ces deux activités est que l'une est une activité légale quand l'autre ne l'est pas. Ils font également appel à l'analyse marxienne du travailleur salarié pour dire que la prostitution doit être légalement reconnue pour que les prostituées puissent améliorer les conditions d'exercice de leurs activités.

TRAVAIL CONCRET, TRAVAIL ABSTRAIT

Attribuer à Marx une position réglementariste repose, en réalité, sur un certain nombre de confusions concernant la conception marxienne du travail. Tout d'abord, les courants réglementaristes ratent non seulement la dimension historiquement déterminée du mode de production capitaliste, mais aussi le caractère double du travail qui s'y révèle. Lorsque Marx envisage le travail d'un point de vue anthropologique, cela implique qu'on ne puisse pas séparer l'activité productive humaine à la fois des individus qui l'accomplissent, des moyens de travail (outils de travail et matériaux) et des produits de cette activité. Cette dimension qui définit le « travail concret » est vraie pour toutes les sociétés et de tout temps. En revanche, Marx met en évidence une deuxième dimension qui est spécifique au mode de production capitaliste, le « travail abstrait ». Cette dimension réduit le travail à la seule production de valeur d'échange, indépendamment de l'activité, des moyens de production et des produits concrets. Comme le réglementarisme ne tient pas compte de ces distinctions, ce n'est qu'en reprenant à son compte la notion de « travail abstrait » qu'il peut considérer la prostitution comme un travail.

Imprégné d'un regard déterminé par notre mode de production, le réglementarisme projette sur un certain nombre de rapports sociaux et humains le *point de vue* du capital lui-même. Ainsi, le réglementarisme se trouve conduit, à travers le concept marxien de « travail abstrait » dont il fait usage sans le nommer, à faire la promotion de la marchandisation de vastes pans d'activités productives humaines non encore accaparées par le capital. En revendiquant une extension *légale* de la forme abstraite du travail pour inclure l'activité prostitutionnelle, le réglementarisme ne promeut ni plus ni moins qu'une prise en charge et une régulation de l'activité sexuelle *par le marché*. Dans cette bataille l'enjeu du droit et de la légalité constitue *pour le capital* une étape importante en vue de parvenir à une exploitation réussie.

ACTIVITÉ SEXUELLE VÉNALE ET TRAVAIL ABSTRAIT

En définissant le travail abstrait, Marx écrit : « Si l'on fait abstraction du caractère déterminé de l'activité productive et donc du caractère utile du travail, il reste que celui-ci est une dépense de force de travail humaine. La confection et le tissage, bien qu'étant des activités productives qualitativement distinctes, sont l'une et l'autre une dépense productive de matière cérébrale, de muscle, de nerf, de main, etc., et sont donc, en ce sens, l'une et l'autre du travail humain » (*Le Capital*, livre I). C'est dans cet « etc. » que les réglementaristes pensent pouvoir inclure le sexe dans la conception marxienne du travail abstrait. Or cette inclusion est pour le moins cavalière. Si ce grand penseur du travail qu'est Marx avait dû intégrer l'usage marchand des parties intimes du corps, il ne l'aurait certainement pas laissé dans l'implicite d'un « etc. ».

Si nous abordons spécifiquement la question de la prostitution, nous constatons que l'activité prostitutionnelle – de tous les « travaux humains » dont parle Marx – est la seule et unique activité où ce qui est *vendu* est justement ce qui *n'*est vendu *nulle part ailleurs*, dans aucun autre travail. Si le travailleur « loue » bien « son corps » au capitaliste (avec ses muscles, ses nerfs, son cerveau, etc.), la prostituée, en revanche, est la seule qui autorise un accès à des parties du corps

privées, jamais incluses dans la vente de la force de travail pour l'ensemble des travailleurs dont parle Marx. La prostitution est par conséquent l'unique activité où la location du corps de l'individu inclut une (ou des) partie(s) du corps dont l'accès reste partout ailleurs formellement interdit. Nous voyons ici comment la prostitution se détache radicalement et de façon tout à fait spécifique de l'ensemble des « travaux humains » dont parle Marx dans le livre I du *Capital*.

PROSTITUTION ET *LUMPENPROLETARIAT*

De plus, les réglementaristes omettent de mentionner que Marx a explicitement parlé de la prostitution. Si, dans les *Manuscrits économico-philosophiques de 1844,* la position de Marx sur la question de la prostitution semble encore se chercher, par la suite et jusqu'au livre I du *Capital* au moins, nous pouvons dégager une position constante de Marx relativement à cette question. Que ce soit dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, dans *Les Luttes de classes en France* ou dans le livre I du *Capital,* on constate que la prostitution est systématiquement rangée du côté de ce que Marx appelle le *lumpenproletariat*.

Ce dernier, selon Marx, est constitué du *prolétariat ruiné* et des déclassés qui ont abandonné la lutte des classes et cessé de résister. D'après Marx, il s'est constitué historiquement comme l'ennemi du prolétariat, bien qu'il en émane en partie. Le *lumpenproletariat* est généralement composé d'« une masse nettement distincte du prolétariat industriel, pépinière de voleurs et de criminels de toute espèce, vivant des déchets de la société, individus sans métier avoué, rôdeurs, gens sans aveu et *sans feu,* différents selon le degré de culture de la nation à laquelle ils appartiennent, ne démentant jamais le caractère de *lazzaroni* » (*Les Luttes de classe en France).* Si les prostituées font partie de cette catégorie d'individus, ce que nous pouvons retenir ici est que, d'une part, la prostitution n'appartient pas au registre d'une définition « positive » du travail, c'est-à-dire qu'elle ne constitue pas un accomplissement pour les humains ; et que, d'autre part, elle apparaît comme « distincte » du prolétariat. Dans ces conditions, elle n'appartient même pas à la définition « négative » du travail tel qu'il existe sous l'égide du capital (autrement dit le travail payé par du capital). Cela veut dire que, même si Marx a connaissance de formes de prostitution rémunérées par du capital et relevant donc du « travail productif » – comme c'est le cas dans les « bordels » que Marx évoque à titre d'exemple dans les *Théories sur la plus-value* –, il ne l'intègre pas pour autant dans le domaine du travail.

En effet, même lorsque Marx décrit dans le livre I du *Capital* les franges de travailleurs et des travailleuses les plus dominées, il parle à cet égard du « précipité le plus bas », il n'y inclut pas la catégorie de « prostituée ». Sans doute ici est-il utile de lire attentivement cet extrait des *Luttes de classes en France* : « [D]epuis la cour jusqu'au *café borgne* se reproduisait la même prostitution, la même tromperie éhontée, la même soif de s'enrichir, non point par la production, mais par l'escamotage de la richesse d'autrui déjà existante. » Marx invoque ici une soif de s'enrichir qui ne passe pas par la production mais par le vol, la tromperie, etc., et qui est propre à la haute bourgeoisie comme au *lumpenproletariat*. Pourtant, on ne peut pas dire que la prostituée « vole » le client, ni non plus que le client « vole » la prostituée. Dans ce cas qu'est-ce qui motive cette classification par Marx ?

> « Attribuer à Marx une position réglementariste repose, en réalité, sur un certain nombre de confusions concernant la conception marxienne du travail. »

Il y a plusieurs pistes possibles à ce sujet. Nous n'en proposerons qu'une ici : la prostitution est une question qui a occupé Marx tout au long de son œuvre, quoique de façon relativement marginale. Il est possible de considérer que la prostituée, tout comme le criminel, soit, pour Marx, le degré ultime auquel le capital réduit la vie humaine. Si la prostitution peut être envisagée d'un *point de vue* capitaliste tout comme l'activité du criminel (dont Marx – dans les *Théories sur la plus-value* – dit qu'il est un « producteur » au sens où il donne du travail au juge, au serrurier, au criminologue, aux scientifiques, etc.), ces activités sont des activités où l'individu a finalement accepté ce à quoi le capital veut le réduire en le dépossédant non pas seulement des conditions objectives permettant l'effectuation de son activité, comme c'est le cas pour le prolétaire, mais également de tous les éléments qui fondent, en quelque sorte, son « humanité ». L'individu du *lumpenproletariat* est en quelque sorte celui qui a « cédé » sur sa part d'humanité, celui qui a lâché la lutte et la résistance que constitue, pour Marx, l'activité productrice, « cette rude, mais fortifiante école *du travail* » (*La Sainte Famille*). Il est celui qui, prêt à vendre tout de lui-même, se trouve dans « la situation du seul prolétariat ruiné, le dernier degré où tombe le prolétaire qui a cessé de résister à la pression de la *bourgeoisie* » (*L'Idéologie allemande*). D'où nous pouvons comprendre qu'il n'y a pas, selon Marx, de perspective d'émancipation dans l'activité prostitutionnelle et qu'elle constitue davantage une sorte de perte radicale du lien qui rattache cet « organisme vivant » à sa part de résistance et d'« humanité ».

Marx a parfaitement connaissance de la violence des rapports de domination qui s'exerce sur les femmes prostituées. Il écrit : « La prostitution est un rapport dans lequel tombe non pas seulement la prostituée mais aussi le prostituant dont l'ignominie est encore plus grande » (*Manuscrits économico-philosophiques de 1844*). Si, pour Marx, l'activité prostitutionnelle relève du *lumpenproletariat* et non pas du prolétariat, il ne s'agit en aucun cas pour lui de condamner *les prostituées* mais au contraire de condamner *les travaux* nuisibles aux femmes et de les émanciper de la situation à laquelle elles sont réduites. Cette émancipation des femmes devra passer notamment par l'abolition mondiale de la prostitution, qui s'accompagne de mesures sociales, tout autant que par une pleine reconnaissance des femmes dans le monde social du travail.

Si les enfants faisaient bien partie de la catégorie du monde des travailleurs au XIXe siècle, certaines sociétés ont su faire le choix de ne pas attendre que ces derniers obtiennent plus de droits : elles ont choisi, au contraire, de retirer les enfants purement et simplement du marché du travail. Interdiction du travail des enfants et des « travaux nuisibles aux femmes », c'est bien ce que Marx a défendu dans le cadre d'une interview accordée au journal le *Chicago Tribune* de décembre 1878. Si nous sommes parvenus à abolir le travail des enfants sans passer par un développement du « droit syndical », il est temps plus que jamais que nos sociétés et nos luttes aboutissent aux mêmes résultats pour la prostitution. ■

***Saliha Boussedra** est philosophe. Elle est doctorante en philosophie à l'université de Strasbourg.

« L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir. » Jean Jaurès

Léon Moussinac ou une pensée du cinéma

Journaliste, auteur de théâtre, de récits romanesques, Léon Moussinac a beaucoup œuvré à une critique indépendante, contribué à la reconnaissance du film comme œuvre de l'esprit et non plus comme simple marchandise.

PAR **VALÉRIE VIGNAUX***

Il est peu aisé d'imaginer ce que fut l'invention du cinéma pour cette génération qui assista à la fois à son émergence foraine puis à son expansion industrielle et artistique. Génération d'artistes ou d'intellectuels qui, dans la France de l'entre-deux-guerres, se sont interrogés sur la vocation du cinéma et leurs réflexions ont assurément accompagné la légitimation de l'art naissant. Léon Moussinac qui fut journaliste, auteur de théâtre, de récits romanesques, est très certainement une des personnalités les plus agissantes de la période. Né le 19 janvier 1890 à Laroche-Migennes, il poursuit des études de droit avant de se consacrer aux lettres.

Ses premiers textes consacrés au cinéma paraissent en 1919 dans *Le Film*, revue dirigée par Louis Delluc, son ami d'enfance. Devenu secrétaire général de *Comœdia illustré* (1919-1921), il crée la première rubrique cinématographique dans une revue littéraire, en l'occurrence le *Mercure de France* (1920-1925). La reconnaissance du cinéma qui s'opère alors procède de clubs ou de groupements associatifs qui, sur le mode d'une convivialité « choisie », réunissent des personnalités intéressées au 7e art. Ces associations tout d'abord marginales vont chercher à attirer un plus large public en s'appuyant sur des revues ou grâce au soutien de salles spécialisées qui accueillent des programmations exigeantes, accompagnées de conférences savantes. Léon Moussinac est de toutes les initiatives de ces années 1920. Il écrit sur le cinéma dans *La Gazette des sept arts*, *Cinéa*, *Le Crapouillot*, *Paris-Midi* ou *Cinémagazine*. Il est également membre du Club des amis du septième art (CASA) créé en avril 1921 par Ricciotto Canudo et il appartient au Ciné-Club de France initié par Delluc. Deux clubs qui fusionnent en 1924 suite aux décès de leurs dirigeants en un Ciné-Club de France dont il est le vice-président. Le Ciné-Club de France programme les films français ou étrangers majeurs (Delluc, Gance, Renoir, Cavalcanti, Esptein, Eisenstein) dans plusieurs salles spécialisées de Paris (le Colisée, l'Artistic et aux Ursulines) et organise des conférences. Moussinac est encore à l'origine de la première exposition consacrée au 7e art qui se déroule au musée Galliera en mars 1924. Il tente au même moment d'intéresser la puissance publique au cinéma, en demandant à son ami Paul Vaillant-Couturier d'intervenir à la Chambre des députés. En décembre 1925, le député communiste se fait alors le porte-parole d'un projet dont Moussinac est l'auteur et qu'il a exposé dans son ouvrage *Naissance du cinéma* afin que soit créé un musée, une bibliothèque d'ouvrages spécialisés et une cinémathèque.

> « Moussinac est encore à l'origine de la première exposition consacrée au 7e art qui se déroule au musée Galliera en mars 1924. »

UN INTELLECTUEL ENGAGÉ

Aux côtés de Paul Vaillant-Couturier et de Henri Barbusse, Léon Moussinac participe activement à la politique culturelle du Parti communiste. Il abandonne la presse corporative pour publier sur le cinéma dans *Clarté* et *Monde* et quitte le *Mercure de France* pour créer la rubrique cinématographique de *L'Humanité* (1922-

1932). Il espère en effet qu'en formant le public populaire aux nuances du langage cinématographique, celui-ci réclamera un cinéma exigeant c'est-à-dire affranchi de la vulgarité à laquelle il est condamné par l'industrie et le commerce. Il s'intéresse alors, comme la plupart de ses contemporains, à l'emploi du cinéma à des fins éducatives et, en février 1925, il est chargé de concevoir le programme d'une projection itinérante baptisée le Cinéma du peuple. Il pense ainsi déjouer l'emprise des intérêts économiques car les élites « ont laissé s'établir une puissance financière hostile à l'art et une force mercantile qu'il s'agit maintenant de renverser ». Il a en effet été attaqué en justice en 1926 par Jean Sapène, le directeur des Cinéromans, qui, mécontent d'un de ses articles, lui reproche un « préjudice matériel ». Le procès gagné en appel, en faisant jurisprudence, créera les conditions légales d'une critique indépendante et contribuera à la reconnaissance du film comme œuvre de l'esprit et non plus comme simple marchandise. Moussinac a par ailleurs fondé en 1928 Les Amis de Spartacus – le premier ciné-club populaire – où sont montrés les films représentatifs de l'art cinématographique – dont les films soviétiques majeurs – et qui en raison de son succès est rapidement interdit par le préfet de police Jean Chiappe pour troubles à l'ordre public. Le critique ouvre alors ses colonnes de *L'Humanité* aux lecteurs afin qu'ils s'exercent à la critique et leur demande de manifester dans les salles en sifflant ou applaudissant les films. Prémices d'une réflexion sur la démocratisation culturelle qui conduiront à la création en 1932 d'une Fédération ciné-photo, un groupement initié par Moussinac, qui, s'il est d'abord porté par des militants cinéastes amateurs, bénéficiera, à la suite des événements du 6 février 1934, du soutien de professionnels du cinéma, tels Jean Renoir, Jacques Becker ou Georges Sadoul. Promu au rang de « section cinéma » de l'Association des écrivains et artistes révolutionnaires, le groupement œuvre à l'éducation des militants au moyen de séances cinéphiliques. Il aide à la réalisation de films destinés aux meetings à partir d'images enregistrées par les militants eux-mêmes et entreprend la production de films « sociaux » pensés pour l'exploitation classique, dont les plus fameux sont *La Vie est à nous* ou *La Marseillaise* réalisés par Jean Renoir. Devenu directeur des Éditions sociales internationales en 1934, Moussinac n'écrit plus qu'occasionnellement sur le cinéma. Il confie alors la rubrique cinématographique de *Regards* à Georges Sadoul, l'encourageant par ailleurs à entreprendre son histoire du cinéma, et collabore ponctuellement à *Ce soir*, journal dirigé par Louis Aragon. Arrêté en raison de ses opinions politiques en avril 1940, Moussinac est libéré en 1941 et entre en Résistance. Aux lendemains de la Seconde Guerre, ses compétences intellectuelles et sa très grande rigueur morale font qu'on lui confie la direction de l'Institut des hautes études cinématographiques (1947-1949) alors en difficulté avec sa tutelle administrative, et celle de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (1946-1959). Il soutient encore la création de l'Institut de filmologie à la Sorbonne, un organisme qui accueillera entre autres les réflexions dr'Edgar Morin sur le cinéma. Les articles qu'il publie dans le courant des années 1950 dans *Les Lettres françaises* sont essentiellement mémoriaux, – il y relate ses actions de l'entre-deux-guerres –, ne revenant sur l'actualité qu'en 1959 pour une ultime critique dédiée à la Nouvelle Vague. Il décède le 10 mars 1964 alors qu'il travaillait à un ouvrage consacré à Louis Delluc.

> « Il aide à la réalisation de films destinés aux meetings à partir d'images enregistrées par les militants eux-mêmes et entreprend la production de films "sociaux" pensés pour l'exploitation classique. »

> « Moussinac aura contribué à définir le rôle des spectateurs dans le dispositif cinématographique, élaborant une "politique du public" »

Moussinac aura donc contribué à définir le rôle des spectateurs dans le dispositif cinématographique, élaborant une « politique du public » à laquelle succédera dans les années 1960 la fameuse « politique des auteurs ». Pensée singulière qui perdura néanmoins, à travers Georges Sadoul qui le considérait comme son père spirituel, puisque celui-ci poursuivait depuis sa tribune des *Lettres françaises* ses engagements contre la censure, en faveur d'une critique indépendante et pour un cinéma populaire. ■

***Valérie Vignaux** est historienne. Elle est maître de conférences en études cinématographiques à l'université François-Rabelais de Tours.

Les territoires sont des produits sociaux et le processus de production se poursuit. Du global au local les rapports de l'Homme à son milieu sont déterminants pour l'organisation de l'espace, murs, frontières, coopération, habiter, rapports de domination, urbanité… La compréhension des dynamiques socio-spatiales participe de la constitution d'un savoir populaire émancipateur.

Eau et « jardins d'Éden » au Maroc

La communication des promoteurs d'installations touristiques au Maroc s'ingénie à légitimer l'élaboration d'un environnement idyllique, consommateur excessif d'eau, en contradiction complète avec ce que peut fournir le milieu naturel local.

Par **Stéphanie Leroux***

Le paysage que laissent à voir les aménagements touristiques en construction au Maroc, notamment sur son littoral, interroge l'observateur sensible à propos du milieu naturel sur lequel ils s'implantent. La politique de développement par le tourisme dans laquelle le Maroc s'est lancé depuis 2001 – et qui s'est fixé l'objectif d'accueillir vingt millions de touristes en 2020 – permet de comprendre le développement massif de ces structures.

Néanmoins, au-delà de la multiplication des chantiers, c'est la taille de ces *resorts,* associée au déploiement paysager accompagnant ces aménagements, qui est particulièrement étonnante. En effet, ces mégastructures, consommatrices d'espace, offrent et/ou promettent à voir – dans leurs dispositifs de communication et à travers leur déploiement sur le terrain – des hectares de paysages verts, d'une verdure grasse aux formes luxuriantes. Le contraste est saisissant avec le paysage extérieur desséché, brûlé, aux teintes jaunes, aux formes rachitiques et qui appartiennent au milieu naturel local semi-aride où l'eau est une ressource rare.

> « Le contraste est saisissant avec le paysage extérieur desséché, brûlé, aux teintes jaunes, aux formes rachitiques et qui appartiennent au milieu naturel local semi-aride où l'eau est une ressource rare. »

UN PARADOXE : DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pourtant, la littérature scientifique qui rend compte des dégradations de la ressource en eau et du milieu naturel au Maroc est abondante et déjà ancienne. De son côté, le royaume chérifien s'est engagé dès 1992 dans le développement durable, la protection de l'environnement et la question de l'économie de l'eau. L'étude du contexte institutionnel et juridique du pays montre un certain décalage dans la mise en place des réformes. Celles liées à la protection de l'environnement se déploient relativement lentement comparativement à celles afférentes à l'attrait des investisseurs économiques. Dans ce contexte de priorité donnée au développement économique, les acteurs du monde de l'entreprise, qui interviennent dans le déploiement de l'activité touristique, obtiennent la responsabilité d'agir (ou non) selon les préceptes du développement durable puisqu'ils disposent d'une marge de manœuvre inhérente à la vacuité des textes et des moyens d'application de la loi se rapportant à la protection de l'environnement.

Force est de constater l'inefficacité des mises en garde et des engagements officiels pour diminuer la pression sur la ressource en eau.

Le maintien de ce paradoxe amène à se centrer sur les promoteurs de ces mégastructures, à s'enquérir des représentations qu'ils ont du milieu naturel et de celles qu'ils véhiculent pour attirer les usagers. Pour ce faire, la communication destinée à promouvoir les grands projets immobiliers, touristiques et de loisirs qui fleurissent un peu partout au Maroc, a été étudiée. Les sites Internet, les plaquettes de communication et les articles de presse qui les accompagnent ont fait l'objet d'une analyse du contenu iconographique et textuel.

L'IMAGE DES AMÉNAGEMENTS VÉHICULÉE PAR LES PROMOTEURS IMMOBILIERS

Les premiers résultats permettent de se rendre compte que le paysage de verdure forme un élément particulièrement important puisqu'il représente plus de 80 % des paysages iconographiques en extérieur. En même temps, le milieu naturel régional n'est pas pour autant absent des discours mais il est présenté dans une relation égocentrée au monde, à travers les avantages stratégiques exposés à partir de ces complexes : les points de

PROJET OASIS DE NORIA - MARRAKECH (PIERRE ET VACANCES)

Ces nouveaux quartiers touristiques, gigantesques, proposent de plus en plus de parcs aquatiques disposant de piscines gigantesques et de lagons dédiés à la promenade aquatique.

EN 2012 LE MAROC COMPTE 38 GOLFS. SIX AUTRES SONT À VENIR.

vue qu'ils offrent ou encore leur proximité avec des paysages et des lieux prestigieux (patrimoine).
Les expressions relatives au « développement durable » ou encore à la « protection de l'environnement » sont bien présentes. Néanmoins, leur utilisation ne correspond pas à la conception couramment employée. Elle révèle un rapport au monde autocentré où la durabilité concerne la vie de ces structures, alors que le respect de l'environnement se rapporte à celui développé à l'intérieur de celles-ci, selon des critères esthétiques et un imaginaire édénique. Cette représentation idyllique de l'environnement naturel ne concerne pas les jardins arabo-islamiques adaptés au milieu naturel local et dont l'agrément paradisiaque est pourtant universellement reconnu.

> « Des réformes liées à la protection de l'environnement se déploient relativement lentement comparativement à celles afférentes à l'attrait des investisseurs économiques. »

Pourtant la thématique du bien-être et d'un idéal de vie est centrale dans les discours déployés. Cela se manifeste à travers l'utilisation récurrente de plusieurs registres lexicaux qui dialoguent ensemble. Ainsi l'esthétique luxueuse, architecturale et paysagère, est le registre le plus employé et se décline autour des thématiques de la splendeur fantastique qu'exprimerait la « perfection » des lieux. Cette dernière serait servie par une rationalité technologique minutieuse venant servir le registre du confort. Le professionnalisme des promoteurs-gestionnaires tient une place importante tandis que ces mégastructures sont présentées comme étant le résultat de performances technologiques. Les concepteurs des lieux sont présentés comme de véritables artistes, conférant ainsi aux lieux, et à ceux à qui ils sont destinés, des qualités supérieures. Et c'est bien le registre du privilège et de l'exception qui est ainsi déployé. La rhétorique des discours énonce de manière implicite une sorte de propagation du caractère extraordinaire des concepteurs vers les lieux qui élèvent ensuite le statut des usagers. Le registre de l'exception légitime, avec le discours concurrentiel, le déploiement d'une surenchère servant le confort et l'esthétique luxueux et luxuriant dont ces lieux se réclament. Tout cela justifie ainsi l'élaboration de cet environnement idyllique qui consomme l'eau de manière excessive, en décalage avec ce que peut fournir le milieu naturel local.
L'analyse du discours de ces *ressorts touristiques* permet ainsi d'avoir quelques éléments de réponse pour comprendre le maintien de ce paradoxe où les dynamiques de construction de ces aménagements non viables écologiquement se maintiennent alors que la prise de conscience concernant la rareté de la ressource en eau – et des catastrophes humanitaires et écologiques que provoque sa consommation irrationnelle – semble avancer dans les esprits.
Or cette prise de conscience semble aussi faire son chemin chez les touristes trop souvent stigmatisés. Une enquête menée à Marrakech dans les années 2000 a révélé que 38 % des touristes en hôtels club trouvent la piscine inutile à la réussite de leur séjour. Ce chiffre s'élève à 91 % chez les personnes hébergées dans les *riads* (maisons d'hôtes) et à 95 % chez ceux qui fréquentent les hôtels non classés. La majorité d'entre eux reconnaissent que la vue de ces multiples paysages de verdure n'aide pas à prendre conscience qu'au Maroc l'eau est une ressource rare et précieuse. ■

***Stéphanie Leroux** est géographe. Elle est maître de conférences à la faculté libre des lettres et sciences humaines de l'université catholique de Lille.

La culture scientifique est un enjeu de société. L'appropriation citoyenne de celle-ci participe de la construction du projet communiste. Chaque mois un article éclaire une question scientifique et technique. Et nous pensons avec Rabelais que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme » et conscience sans science n'est souvent qu'une impasse.

Condorcet et les sciences

Condorcet (1743-1794) a fait au XXe siècle l'objet de toutes les récupérations : premier des radicaux, premier des socialistes, ultime rempart contre le bolchevisme, inspirateur du totalitarisme, apôtre des droits de l'homme soudainement mis en avant lors du bicentenaire de la Révolution française… Au-delà des opérations politiciennes, ces interprétations sont aussi un contresens sur les projets scientifiques du savant, de l'encyclopédiste et du révolutionnaire.

Par **Pierre Crépel***

Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet est né en Picardie, il n'a pas connu son père, militaire, tué quelques semaines après sa naissance. Élevé par sa mère, plutôt bigote, et le frère de celle-ci, subdélégué à Ribemont de l'intendant de Soissons, il voit passer chez lui toutes sortes d'affaires locales (y compris celles des petites gens). La famille de son père n'est pas absente de son univers, notamment pour l'héritage. Elle dominait au XVIIe siècle le village de Condorcet en Dauphiné, près de Nyons ; en partie protestante, elle a été déchirée par les dragonnades au moment de la révocation de l'Édit de Nantes (1685). Certains ont abjuré, un oncle de notre auteur, devenu évêque, a même fait preuve d'un zèle presque fanatique pour les jésuites et contre les jansénistes.

CONDORCET MATHÉMATICIEN

Condorcet fait ses études chez les jésuites à Reims, puis au collège de Navarre à Paris. Il ne commence pas sa carrière comme philosophe, juriste ou homme politique, mais comme mathématicien. À l'époque, la science de pointe, c'est, après Newton et Leibniz, le calcul différentiel et intégral, appliqué en particulier au mouvement des astres, de la Terre, des machines, des fluides. Grâce aux équations différentielles, Clairaut et D'Alembert, les Bernoulli et Euler montrent que la gravitation universelle permet d'expliquer aussi bien la forme de la Terre que les éclipses, les perturbations de Jupiter et de Saturne, les mouvements un peu erratiques de la Lune ou ceux de l'axe de la Terre. Ces savants partent du problème physique, le mettent en équations et résolvent celles-ci au moins de façon approchée. Condorcet n'adopte pas cette attitude : comme Alexis Fontaine des Bertins, savant aujourd'hui un peu oublié, au lieu de partir du concret, il préfère considérer des équations différentielles dans toute leur généralité, en développer la théorie et, ensuite seulement, voir à quoi cela peut s'appliquer. C'est un point de vue moderne (trop pour l'époque ?), ce qui va le conduire à des résultats (mal rédigés) qui passent plus ou moins inaperçus et seront redécouverts un demi-siècle plus tard. Condorcet est élu à l'Académie des sciences en 1769, à 26 ans, et continue ses travaux mathématiques jusque dans la décennie 1780.

CONDORCET ET L'ORGANISATION DES SCIENCES

Au milieu du XVIIIe siècle, l'Académie des sciences de Paris joue un rôle central dans la science européenne. Les universités ne s'occupent que de droit, de théologie et de médecine, il n'existe pas de facultés des sciences ni d'instituts de recherche publics ou privés. Seules quelques écoles militaires (artillerie, génie, marine) dispensent des cours de mathématiques de niveau supérieur. L'académie nomme un contingent restreint de membres, souvent jeunes, mais seuls les « pensionnaires », plus expérimentés, reçoivent une rétribution de 1000 ou 2000 livres par an (alors qu'un courtisan en touche facilement 20 000). Les savants doivent donc souvent disposer de revenus par ailleurs, beaucoup sont médecins ou enseignants. En plus des disciplines mathématisées – la mécanique, l'acoustique, l'optique –, il existe des sciences d'observations ou d'expériences, comme l'anatomie, la chimie, l'histoire naturelle. Elles se développent sur tout le territoire, au sein de collèges de médecine et de chirurgie, d'observatoires, d'académies, puis de sociétés d'agriculture qui sont souvent le fait d' « amateurs éclairés ». L'organisation reste locale, elle ne dépend en général ni d'une centralisation parisienne, ni d'un fonctionnement en réseau. Les liens entre astronomes passent par les personnes selon leurs affinités ou au gré de leurs connaissances (entre jésuites, anciens élèves), et non par les structures. Les académies, tant celle de Paris que celles des diverses provinces, ont des membres « associés » ou « correspondants » qui assurent une certaine liaison. Les sociétés d'agriculture, créées autour de 1761, à l'initiative du contrôleur général des finances Bertin, ont quelques liens entre elles, mais essentiellement sur le même mode. Il existe aussi une Académie royale de chirurgie, qui deviendra plus tard la Société royale de médecine…

En 1769, D'Alembert, tout auréolé de ses découvertes, de son rôle dans l'*Encyclopédie*, de son amitié avec Voltaire, mais qui n'a pas de rôle institutionnel particulier dans la compagnie, rêve (en vain) de la réformer, d'instaurer une égalité entre ses membres. Il parvient cependant, non sans mal, à faire nommer Condorcet secrétaire perpé-

tuel et à promouvoir ses idées. En 1774, suite à l'avènement de Louis XVI, Turgot, le ministre des « Philosophes », souhaite moderniser la société dans un sens rationnel et en faveur des forces montantes, celles de la bourgeoisie, qui réclame la liberté du commerce et la fin des entraves de l'Ancien Régime. Il veut mettre en route une réforme des poids, mesures et monnaies, organiser la navigation intérieure par un système de canaux, asseoir la justice sur des bases scientifiques. Pour cela, il s'appuie sur un entourage de savants dont Condorcet est une figure de proue. Celui-ci, avec trop de fougue, s'investit tous azimuts, cherche à associer les académies provinciales sous le joug de celle de Paris, mais ses projets ne tiennent pas toujours assez compte de l'existant et des aspirations des acteurs. Bien des projets échouent ou restent dans les cartons et, à la chute de Turgot en mai 1776, Condorcet doit se replier sur la seule organisation des activités de l'Académie des sciences de Paris ; il se lance également dans la diffusion de ses idées par la presse périodique.

CONDORCET, LA POLITIQUE ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

En 1766 a lieu l'exécution du chevalier de La Barre, prétendument pour blasphème ; au même moment paraît en traduction le *Traité des délits et des peines* de Cesare Beccaria, premier ouvrage contre la peine de mort, premier ouvrage abordant le droit pénal de façon scientifique, voire mathématique. C'est le début des réflexions juridiques de Condorcet et aussi de son intérêt pour le calcul des probabilités : en vue d'évaluer l'exactitude des témoignages ou les erreurs judiciaires, plus généralement en vue de traiter des situations en information incomplète ou incertaine. Peu à peu, mûrit dans sa tête un projet beaucoup plus vaste, celui de donner des bases scientifiques et philosophiques solides à l'étude des phénomènes sociaux et humains, ce qui débouche dans les années 1780 et 1790 sur ce qu'il appelle la « mathématique sociale ». Pour lui, la politique (au sens noble du terme) n'est pas une lutte ou une conciliation d'intérêts, encore moins un ensemble de ruses pour arriver, mais un processus de même nature que la recherche scientifique. D'où une profondeur et une pertinence sur les grandes questions du long terme et, en revanche, une faible influence sur l'événement, sur la politique immédiate, d'autant plus que Condorcet n'a aucune éloquence et croit en outre à l'harmonie des classes sociales. Bien que relativement informé sur l'état de l'Angleterre, il ne voit guère venir la révolution industrielle et en tout cas ne l'apprécie pas lucidement.

CONDORCET ET L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES

Au début des années 1770, sans doute traumatisé par l'enseignement qu'il a reçu chez les jésuites, il pense surtout à la formation des jeunes notables et se prononce pour une éducation « particulière » et privée, et non collective et publique. Les jésuites, qui assuraient les trois quarts de l'enseignement, ont été chassés des collèges en 1762, puis du royaume en 1764. Tout est désorganisé et les projets de réorganisation fleurissent. Petit à petit, une soif de connaissance touche des couches plus larges de la société, elle rencontre des besoins croissants en agriculture, voire dans les manufactures et les métiers, elle se politise aussi. Le point de vue de Condorcet évolue et, lorsque la Révolution arrive, prend une tout autre ampleur. Dans ses *Mémoires sur l'instruction publique* (1790), le but premier de l'instruction est de permettre à chaque individu de devenir citoyen en connaissance de cause, de ne plus être dépendant de ceux qui « savent » ou prétendent savoir. La formation générale et professionnelle n'est pas à négliger, mais ne vient qu'ensuite. Condorcet propose alors une instruction publique laïque, gratuite, mais non obligatoire, de haut niveau pour l'époque, largement désintéressée, programme que ses successeurs (y compris Jules Ferry, un siècle plus tard) réviseront à la baisse.

CONDORCET ET LE PROGRÈS

Proscrit en juillet 1793, Condorcet se cache et rédige son *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Il n'aura le temps de terminer qu'une version ramassée, l'*Esquisse*, mais subsistent dans ses papiers de nombreux fragments, récemment publiés, de ce qui devait constituer une œuvre très vaste. On a souvent présenté cet ouvrage comme un hymne optimiste un peu béat au « progrès ». Attention, il ne s'agit pas « du » progrès, encore moins du seul progrès technique, mais « des » progrès « de l'esprit humain » ; d'autre part, Condorcet ne présente pas ces progrès comme linéaires et inéluctables dans une version « optimiste », il montre les obstacles, il appelle à l'action de la raison contre les préjugés, contre les retours obscurantistes, pour une amélioration simultanée des progrès tant des connaissances que des mœurs, des institutions, des rapports entre les gens.

Condorcet et Robespierre se sont affrontés, ils n'eurent pas la même appréciation sur le peuple, les classes sociales, la religion, l'enthousiasme, mais ils eurent aussi beaucoup de points communs : adversaires précoces de la peine de mort, partisans d'une république de propriétaires qui limite la grande propriété, combattant la dictature de l'argent et l'ignorance. Plutôt que de les opposer, comme d'opposer Voltaire et Rousseau, ne vaut-il pas mieux faire son profit des actes et des intuitions de l'un et de l'autre pour les dépasser intelligemment ? Comme Marx et Jaurès… Les historiens de la Révolution française débattent pour savoir si Condorcet doit être considéré comme girondin, comme montagnard ou comme inclassable. En fait, cela dépend des questions examinées et on ne peut répondre à cette question qu'en considérant aussi son projet scientifique dans toute son ampleur. ■

> « Condorcet appelle à l'action de la raison contre les préjugés, contre les retours obscurantistes, pour une amélioration simultanée des progrès tant des connaissances que des mœurs, des institutions, des rapports entre les gens. »

***Pierre Crépel** est historien des sciences. Ancien chargé de recherches au CNRS, il est président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

PAR GÉRARD STREIFF

Le rêve d'une autre entreprise

L'opinion rêve d'un autre type d'entreprise. C'est le MEDEF qui nous le montre, bien involontairement sans doute. Le syndicat patronal en effet a commandé à l'Institut Viavoice une enquête sur l'entreprise. S'attendait-il à un satisfecit pour son système, à une empathie pour l'entreprise libérale ? Fatale erreur. Les sondés ont massivement une image critique de l'entreprise actuelle – et donc du capitalisme – et une vision de l'entreprise – et de l'économie – de demain assez précise. L'enquête, réalisée au printemps dernier, s'intitulait « L'économie et des entreprises de demain ». D'emblée, elle traduit ce que le président de Viavoice, François Miquet-Marty, appelle prudemment une « dualité d'image. [...] L'image dominante des entreprises demeure très binaire en France.»

En clair, si l'opinion a une vision positive du progrès technologique (66%) ou des créateurs d'entreprises (64%), elle apprécie très modérément les patrons (35%) et ne voit pas d'un bon œil le profit (26 %) ni le management. Et surtout, elle se montre très critique de la finance (9 % de bonnes opinions!), un discrédit que l'on retrouve à propos du fonctionnement du capitalisme (8 % de bonnes opinions).

La critique de la dérive financière des entreprises vient très fortement dans l'enquête. « Si l'objectif de performance financière des entreprises est bien connu, note François Miquet-Marty, celui-ci est souvent décrié dès lors qu'il est perçu comme la principale raison d'être des entreprises ». La financiarisation de l'économie est en fait massivement rejetée. 84 % des sondés, chiffre record, estiment que les entreprises devraient davantage montrer que leur stratégie n'est pas uniquement financière mais comprend une vision à plus long terme. Pour 80 %, la finance doit être au service du projet d'entreprise et non l'inverse. Critique de la finance, donc, critique du système économique également et de ses finalités. 38 % des sondés estiment que les dérives du système économique sont déclenchées par l'obsession de la performance au détriment de l'utilité et pour 37 %, c'est « le manque de prise en compte de l'humain dans les préoccupations de l'entreprise » qui explique ces dérives. ■

LES ENTREPRISES DEVRAIENT DAVANTAGE MONTRER QUE LEUR STRATÉGIE N'EST PAS UNIQUEMENT FINANCIÈRE MAIS COMPREND UNE VISION À PLUS LONG TERME :

LA FINANCE DOIT ÊTRE AU SERVICE DU PROJET D'ENTREPRISE ET NON L'INVERSE :

DIRIEZ-VOUS QUE LES DÉRIVES DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE SONT DÉCLENCHÉES PAR :

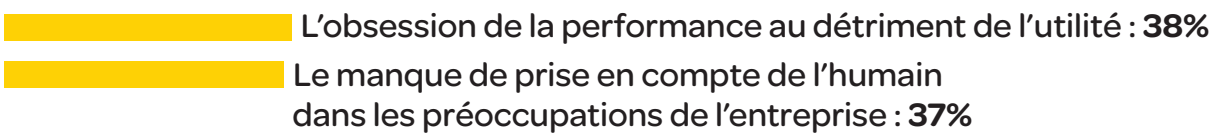

PAR FANNY CHARTIER

Combien de familles homoparentales en France ?

Selon l'INSEE, en 2011 environ 200 000 Français déclarent être en couple avec une personne de même sexe, soit 100 000 couples, soit 0,6 % du total des personnes qui vivent à deux. Environ 10 % déclarent vivre au moins une partie du temps avec un enfant. La faiblesse de ces effectifs et la multiplicité des situations familiales posent des problèmes de mesure aux statisticiens et aux chercheurs en sciences sociales.

Une famille homoparentale réunit un parent ou un couple de parents dont l'orientation homosexuelle est clairement reconnue et un ou plusieurs enfants légalement liés à l'un des parents au moins. L'homoparentalité recouvre de multiples situations. Certaines configurations homoparentales sont issues d'unions hétérosexuelles et résultent de recompositions familiales. D'autres sont issues du projet d'un couple de même sexe ou d'une personne homosexuelle d'avoir des enfants. Ce projet passe alors par l'adoption (nécessairement sur une base individuelle dans la loi française), par l'insémination avec un donneur ou par gestation pour autrui (illégal en France). Enfin, la coparentalité correspond au projet de plusieurs personnes (dont une au moins est homosexuelle) s'accordant pour avoir un enfant ensemble et l'élever conjointement (un couple homosexuel et une tierce personne par exemple). Comment alors saisir statistiquement toutes ces situations ?
Deux types d'instruments statistiques permettent de dénombrer les configurations homoparentales : le recensement et les grandes enquêtes quantitatives en population générale (échantillon représentatif). Le balayage systématique de la population par le recensement devrait permettre en théorie de dénombrer les familles homoparentales. En 2005, on estime le nombre d'enfants résidant avec un couple de même sexe dans une fourchette de 24 000 à 40 000, la grande majorité vivant avec un couple de femmes. En revanche, les couples non-cohabitant et les enfants qui vivent ailleurs ne sont pas recensés. Dans les grandes enquêtes, les questionnaires sont plus développés et recueillent des éléments utiles pour saisir les divers visages de l'homoparentalité. Mais, des faibles effectifs de ces situations, l'échantillon de ce type d'enquête, qui dépasse pourtant les 10 000 personnes, comporte peu de situations d'homoparentalité. Par conséquent, on ne parvient pas à bien représenter et décrire la diversité des situations. Les effectifs ne permettent pas d'isoler les familles homoparentales, qui ne représentent qu'une minorité d'une minorité de couples, c'est-à-dire quelques personnes tout au plus.

Si des estimations existent, les statistiques publiques ne permettent pas encore de saisir et de décrire de manière satisfaisante toutes les différentes configurations des familles homoparentales. Depuis 2011, l'INSEE a introduit les éléments suivants dans son enquête *Famille et logement* (enquête adossée au recensement) : le sexe du conjoint/ami de la personne enquêtée, des informations précises sur leurs enfants respectifs, le recours éventuel au pacte civil de solidarité (PACS), l'existence de couples non-cohabitants, et l'usage de plusieurs logements entre lesquels circulent les enfants. L'exploitation statistique de ces nouvelles données devrait prochainement permettre de disposer d'estimations plus précises et de mieux saisir statistiquement l'homoparentalité. ■

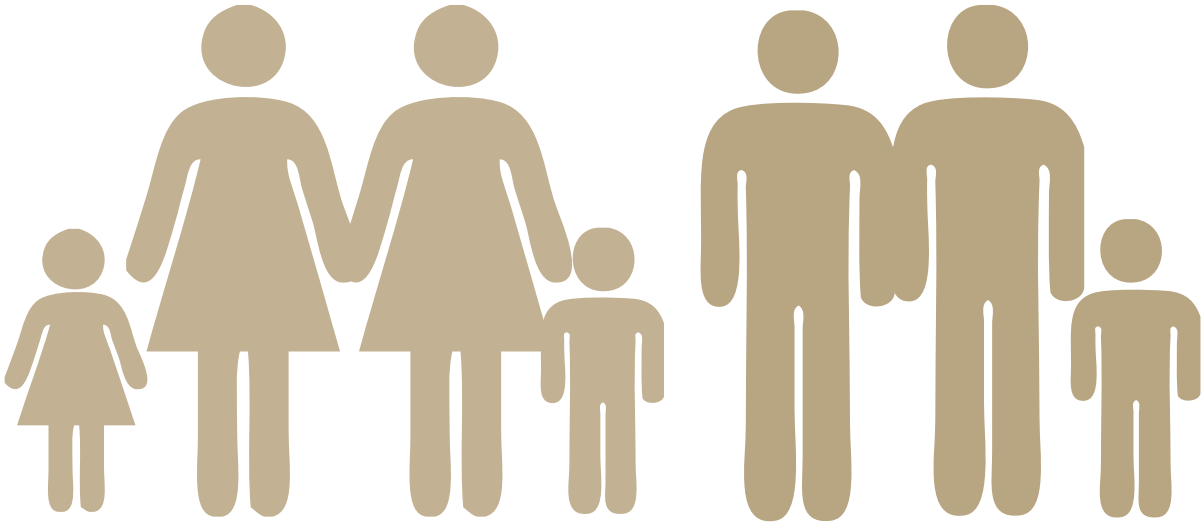

Alfred Ancel et les communistes

Alfred Ancel (1898-1984), né à Lyon, issu de la bourgeoisie du textile, engagé volontaire en 1915, ordonné prêtre en 1923, supérieur général du Prado (1942-1971), évêque auxiliaire de Lyon (1947-1973), évêque au travail mais non prêtre ouvrier (1954-1959), personnalité active et écoutée au concile Vatican II (1962-1965), a beaucoup écrit. Il fut un des personnages clés du dialogue entre communistes et chrétiens au XXe siècle.

Par Pierre Crépel

L'Association des prêtres du Prado a été fondée en 1860 par le père Antoine Chevrier (1826-1879), prêtre du diocèse de Lyon, en vue de l'évangélisation « des pauvres, des ignorants et des pécheurs », car Dieu s'est fait pauvre en Jésus-Christ né dans une étable, Jésus-Christ est resté pauvre jusqu'à la mort sur la croix, il s'agit de le vivre vraiment. Si le Prado a Lyon pour origine, ses prêtres officient aujourd'hui dans de nombreux pays du monde.

En 1946, Alfred Ancel a 48 ans. Des chrétiens et des communistes ont été unis dans la Résistance ; le PCF a un grand prestige ; il participe au gouvernement et met en place des mesures appréciées, comme la Sécurité sociale, le statut du fermage et du métayage. Des chrétiens, y compris des paysans, se posent donc souvent la question d'un rapprochement avec les communistes, d'actions communes, voire de plus. C'est alors qu'Alfred Ancel publie la petite brochure *Le Communisme et les paysans*. Parmi les conclusions, p. 83, on lit :
« Par conséquent, les communistes ne doivent pas s'étonner quand l'Église dit :
1) Il est interdit à un chrétien d'être communiste.
2) Il est interdit à un chrétien d'appartenir au Parti communiste.
3) Il est interdit à un chrétien de voter pour les communistes.
Alors, elle ne fait pas de politique ; elle ne s'occupe pas de doctrines économiques. Elle fait de la religion. »
Quant à la possibilité de collaborer ponctuellement avec les communistes, il admet sur « un cas précis » une « alliance temporaire », mais « encore faut-il bien faire attention ». Il ajoute tout de même qu'« il ne faut pas faire un front anticommuniste » (p. 88-89). Il rappelle qu'il faut aimer ses ennemis (p. 7) et écrit aussi : « Si les communistes nous secouent et nous obligent à sortir de la routine tant mieux ! » (p. 87).

Pourquoi et comment celui qui fut considéré dans les années 1970 comme l'apôtre du dialogue communistes-chrétiens peut-il s'exprimer ainsi au lendemain de la Libération ? A-t-il basculé ensuite à 180 degrés ? Pour cela, voyons d'abord la nature des reproches qu'il adresse aux communistes (en France et dans le monde) en 1946. « D'après la doctrine communiste, il n'y a pas de justice, pas de bonheur possible pour les travailleurs tant que durera le régime capitaliste. [...] Par conséquent, une seule chose compte : il faut renverser le capitalisme. Le reste ne compte pas » (p. 21). Les communistes sont sincères et désintéressés, mais à leur façon, la fin justifie les moyens, ils peuvent mentir, tuer, etc. : « ça dépend » si cela aide à détruire le capitalisme, « ils ne croient pas non plus à la conscience humaine ». Le communisme athée combat les religions, le « succès du communisme aboutirait à une persécution terrible contre [elle] » (p. 83). Les communistes veulent tout nationaliser, leurs alliés temporaires (en particulier les petits paysans) doivent le savoir. Les communistes nient l'individu et ne veulent voir que le collectif. Alfred Ancel prend des exemples dans l'URSS à l'appui de son analyse.
Avec le recul du temps, on appréhende mieux cette réalité contradictoire : le PCF a tendu la main aux travailleurs catholiques en 1936, il a fait preuve d'ouverture dans la Résistance, il n'a pas touché aux libertés (même religieuses), mais il est totalement inséré dans la doctrine stalinienne. En d'autres termes, les objections d'Alfred Ancel sonnent en partie juste ; en partie seulement, parce que la vie est plus forte que les doctrines et qu'Alfred Ancel reste prisonnier de ses origines, du présent, et ne prévoit pas que la vie va faire évoluer les communistes, comme les chrétiens !

LES PRÊTRES OUVRIERS

La vie alors, c'est d'abord la classe ouvrière et la lutte des classes. Alfred Ancel n'a pas attendu les lendemains de la guerre pour partager la condition des pauvres et des ouvriers, c'est la vocation même du Prado. Mais une maturation se fait et, en son sein, l'expérience des prêtres ouvriers et des prêtres au travail. Le mouvement informel des prêtres ouvriers naît à peu près à la Libération. En 1949, ils ne sont qu'une cinquantaine. Les motivations sont diverses, selon les individus : mise au service de la classe ouvrière, évangélisation ou/et… concurrence face aux communistes. À partir des grandes grèves de 1947, la conscience ouvrière se durcit dans la lutte et plusieurs prêtres ouvriers s'investissent dans des responsabilités syndicales. C'est alors la découverte des réalités ouvrières par les prêtres, avec une osmose progressive sur le terrain, qui fait peur à la hiérarchie. L'interdiction des prêtres ouvriers à partir du 1er mars 1954, par Pie XII, puis l'interdiction totale du travail des prêtres, même à temps partiel et hors usine en 1959, marquent profondément les esprits. Alfred Ancel, qui a effectué des petits boulots avec les prolétaires entre 1954 et 1959 dont il rendra compte en 1963 dans *Cinq ans avec les ouvriers*, a eu l'occasion de réfléchir dans son cadre théorique mais aussi dans la pratique. On suivra ce mouvement et ses crises dans le chapitre 10 du livre d'Olivier de Berranger (p. 159-200). En deux mots ? La lutte des classes est d'abord un fait. C'est aussi un combat pour la justice (même Pie XII le dit) ; quelle souffrance est acceptable ? Sans quitter sa vision évangélique, Alfred Ancel essaie de vivre les choses de l'intérieur, lui qui est issu du monde bourgeois. En dehors du monde ouvrier, l'expression « lutte des classes » est toujours prise dans un sens « marxiste » et désigne une action violente menée « dans un esprit de haine ». Dans le monde ouvrier, en revanche, c'est le refus de l'injustice, une libération et une promotion collective. Alfred Ancel veut dépasser cette incompréhension : apprendre de l'autre, c'est connaître son langage pour pouvoir dialoguer. Mais il n'a rien d'un communiste caché à l'intérieur de l'Église, il reste d'une obéissance sans faille vis-à-vis de la hiérarchie et défend la Doctrine sociale de l'Église, avec ses principes : du bien commun, de la destination universelle des biens, de subsidiarité, de participation, de solidarité. Il la comprend dans le sens du Concile, dont il a été un acteur essentiel : « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité » (Constitution pastorale *Gaudium et Spes* « sur l'Église dans le monde de ce temps » 1965).

Le meilleur agent du dialogue chrétiens-communistes au XXe siècle, ce fut en fait le rayonnement de la classe ouvrière dans la vie politique française. Et retournons une phrase d'Alfred Ancel : « Si les chrétiens nous secouent et nous obligent à sortir de la routine tant mieux ! » ■

QUELQUES OUVRAGES D'ALFRED ANCEL, PARMI LES 56 RECENSÉS PAR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON :

- ***Le Communisme et les paysans,*** Providence du Prado, Lyon, 1946
- ***Cinq ans avec les ouvriers. Témoignage et réflexions,*** Le Centurion, 1963
- ***Dialogue en vérité. Chrétiens et communistes dans la France d'aujourd'hui,*** Éditions sociales, 1979
- ***Un militant ouvrier dialogue avec un évêque*** (avec Joseph Jacquet), Éditions ouvrières et Éditions sociales, 1982

UNE BIOGRAPHIE

Olivier de Berranger, ***Alfred Ancel. Un homme pour l'Évangile,*** Le Centurion, 1988.

Le stock d'une bonne partie de ces ouvrages se trouve dans les caves du Prado, 13, rue du Père-Chevrier à Lyon. Le lecteur de la revue peut entrer directement en contact avec eux.

The Autumnlands

Urban Comics, 2016

KURT BUSIEK, BENJAMIN DEWEY, JORDIE BELLAIRE

PAR CAMILLE DUCROT

Signalons la sortie en France, chez Urban Comics du premier tome d'une série à suivre : *The Autumnlands,* écrite par Kurt Busiek, dessinée par Benjamin Dewey et colorisée par Jordie Bellaire.

Les amoureux d'*heroic fantasy* découvriront un monde imprégné de magie, avec des personnages animaux anthropomorphes, divisé entre des élites vivant dans des cités volantes et les tribus du sol, les « moindres », qui les fournissent en matériaux divers. L'histoire débute à une période où la magie s'affaiblit. Les « nuageux » comptent sur le retour du Champion pour les sauver et permettre au système de perdurer. Dunstan, un jeune chiot, fils d'un commerçant « nuageux », est le personnage principal au milieu d'une galerie très variée.

Mais cette bande dessinée ne se réduit pas à cela. Les précisions apportées sur le système politique qui régit le monde de la magie lui donnent une profondeur inattendue. Les « moindres » sont soumis et dominés car trop faibles pour résister à la magie. Ils sont sous le joug des magiciens envers qui ils développent rancune et colère ; et contre qui ils finissent par se révolter. La magie qui se transporte *via* des bijoux ou des gemmes est d'ailleurs utilisée comme monnaie d'échange tout au long de l'histoire : sa possession entérine les dominations. La lutte des classes n'est pas bien loin. Les échanges politiques au sein des magiciens sont aussi finement analysés, en particulier dans leurs reconstructions après la catastrophe qui ouvre l'histoire : alliance, trahisons, influence, jeux de pouvoir ont la part belle dans cette BD. Le Champion, dont l'arrivée entraîne à la fois la chute de la cité et l'espoir de la renaissance de la magie, est une sorte d'homme providentiel. Si ce n'est que ce rôle de héros est en fait très nuancé : lui-même ne comprend pas ce qu'il fait là et a un comportement parfois fort peu héroïque. Ce personnage permet d'ailleurs quelques touches d'humour bienvenues. Enfin cette magie, qui est en voie de disparition, semble faire écho à l'épuisement des ressources fossiles chez nous. Comment faire sans ? Faut-il essayer de la faire réapparaître ? Ce premier tome n'apporte pas de réponses à ces questions.

L'histoire est servie par des dessins dynamiques avec de beaux décors et des personnages expressifs. Elle est divisée en chapitres ouverts à la fois par des doubles pages superbement dessinées et par des textes qui font référence à des histoires passées de ce monde. Les couleurs rendent les ambiances plus palpables et accentuent la place de la magie dans l'histoire. ■

Environnement et énergie. Comprendre pour débattre et agir

Préface de Jean-Pierre Kahane, Le Temps des Cerises, 2016

AMAR BELLAL

PAR PIERRE CRÉPEL

Quand on parle des différentes sources d'énergie (charbon, pétrole, vent, soleil, nucléaire, etc.), l'émotion l'emporte souvent sur les analyses méticuleuses. Et la cause des tourments des uns et des autres est en général liée aux relations avec l'environnement : risques de catastrophes immédiates, pollutions plus sournoises, réchauffement climatique…

Le livre dont nous rendons compte se compose essentiellement de treize « clés » et d'une petite partie appelée « débats et confusions ». Il ne se focalise pas sur un seul type d'énergie, ni sur un point particulier, ni sur la seule situation française. Il traite des aspects techniques, économiques et sociaux ; le terme environnement est donc à prendre au sens large : risque et sûreté, climat, mais aussi santé, déchets, conditions de vie.

L'ouvrage, de dimensions agréables, est clair et pédagogique, il donne beaucoup d'informations (souvent inconnues ou mal connues du public) et précise ses sources. Chaque « clé » se compose de deux parties : 1) « Ce qu'il faut retenir », 2) « Pour faire avancer le débat », où l'auteur répond à des questions ou affirmations qu'on entend fréquemment.

Il ne cache pas ses prises de position, on ne pourra lui reprocher d'avancer masqué… Divers courants écologistes estiment que le premier devoir des hommes pour résoudre les problèmes environnementaux liés à l'énergie consiste à fermer les centrales nucléaires. L'auteur développe un raisonnement pour prouver qu'il est permis d'en douter et examine la question dans sa globalité. Il serait à souhaiter que ceux qui ne partagent pas ses idées s'expriment de façon aussi bien documentée, avec diversité, et non en picorant les seuls arguments qui vont à l'appui de leur vision. Car, malheureusement, dans les débats sur l'énergie (notamment nucléaire), on assiste souvent à des combats de type « boum-boum, un partout, la balle au centre », dont l'auditeur ressort bien perplexe, voire convaincu par celui qui parle le mieux et non par le fond.

En conclusion, toute personne non spécialiste qui souhaite pouvoir se prononcer en connaissance de cause et dépasser le stade du « sentiment » aura intérêt à lire cet ouvrage avec attention. Ce qui ne lui interdit pas, bien entendu, d'étudier et d'approfondir d'autres interventions, qu'elles soient voisines de celle-ci ou qu'elles développent des points de vue différents. ■

Misère de la philosophie contemporaine, au regard du matérialisme.
Heidegger, Husserl, Foucault, Deleuze

L'Harmattan, 2016

YVON QUINIOU

Par Florian Gulli

Beaucoup de philosophie, mais peu de réflexion *sur* la philosophie, tel est le point de départ de ce livre d'Yvon Quiniou. Ce qui pose un véritable problème : quel statut pour la philosophie à une époque où les sciences fournissent l'essentiel de nos connaissances sur le monde ? Y a-t-il d'ailleurs encore une place pour la philosophie ?

La thèse de l'auteur est la suivante : la philosophie ne peut, de façon directe, produire de savoirs positifs, « elle ne peut s'affirmer qu'en se confrontant à la science, voire à travers la médiation de celle-ci, donc indirectement ». Cette articulation entre science et philosophie n'est pas sans rappeler les analyses de Marx. Soit la fameuse 11e Thèse sur Feuerbach : « Les philosophes n'ont fait qu'*interpréter* le monde de différentes manières, ce qui importe, c'est de le *transformer*. » Contre une lecture anti-intellectualiste, congédiant tout effort théorique au nom de l'action, Yvon Quiniou explicite ainsi la formule : « Les philosophes n'ont fait qu'*interpréter* le monde de différentes manières, il s'agit désormais de l'*expliquer* scientifiquement pour le *transformer*. » On est loin, on le voit, des nombreux courants philosophiques, y compris contemporains, qui se constituent en faisant le procès de la science et de la rationalité.

S'agit-il de dénier à la philosophie tout espace qui lui soit propre ? Non. Sa principale fonction désormais est de révéler l'implicite philosophique des sciences, d'en produire une synthèse, explicitant leur signification quant au monde et quant à l'homme. La philosophie doit donc être fondée sur la science. Ce qui implique d'abandonner l'ambition de produire des systèmes spéculatifs, achevés et clos. La philosophie devra désormais être fondamentalement *ouverte* aux évolutions continues du savoir scientifique.

Mais cette ouverture ne signifie pas absence de principe et laxisme théorique. Pour Yvon Quiniou, une philosophie fondée sur la science, c'est-à-dire qui explicite la conception globale de l'homme et du monde qu'elle contient, *doit* adopter un certain nombre de positions théoriques, thèses immanentes au développement scientifique lui-même : la matérialité du monde, l'immanence de la pensée à la matière, la productivité de la matière, la possibilité de connaître le réel justifiée par la puissance pratique des résultats scientifiques, l'absence de liberté, définie comme libre-arbitre, etc.

Cette philosophie appuyée sur la science, dont nous venons d'exposer certaines thèses fondamentales, a un nom : le matérialisme. Il définit une ontologie générale à partir des résultats et des méthodes scientifiques, mais sans prétendre à la moindre connaissance directe du réel, tâche réservée à l'activité scientifique elle-même. L'ontologie matérialiste se caractérise par sa modestie. Elle a des bornes indépassables, qu'elle assume. Elle ne peut se prononcer sur la totalité de ce qui est, mais seulement sur le réel exploré par la science, c'est-à-dire sur une partie du monde matériel. Ce qui n'est pas sans conséquence. Premier exemple. Le matérialisme est un athéisme au sens où il se passe de la référence à un Dieu pour comprendre le réel. Mais il s'agit d'un « athéisme privatif », qui ne peut se transformer en « athéisme positif » affirmant qu'il n'existe pas de Dieu. Le matérialisme fondé sur la science ne peut se prononcer sur Dieu, puisque ce dernier, par définition, ne peut être l'objet d'une approche scientifique. Deuxième exemple. Le matérialisme ne peut que condamner le créationnisme, lequel entre en contradiction avec la théorie de l'évolution. En revanche, on peut toujours *croire*, ayant reconnu la théorie, que cette évolution est guidée par Dieu. Le matérialisme n'a rien à objecter à cette *croyance*, dès lors qu'elle se présente pour ce qu'elle est, une croyance, et ne prétend pas au statut de science.

Il est donc possible de *croire* en l'existence de Dieu, de l'âme et du libre-arbitre, objets traditionnels de la métaphysique. Il s'agit d' « additions interprétatives » qui peuvent s'ajouter en « surimpression au texte de la science », à condition de se donner pour ce qu'elles sont : des croyances non nécessaires. Le matérialisme, comme « philosophie scientifique », est donc loin d'un matérialisme dogmatique. Le dogmatisme est le symptôme d'une philosophie qui n'assume pas son lien aux savoirs scientifiques, d'une philosophie qui n'a pas renoncé à son ambition originaire de se prononcer sur le tout.

S'ensuit une critique des philosophies contemporaines les plus connues, qui ne répondent pas à ce réquisit matérialiste : celles de Heidegger, Husserl, Foucault et Deleuze. Je laisse le soin aux lecteurs de la découvrir et de l'apprécier. ■

Réagissez aux articles, exposez votre point de vue. Écrivez à revue@listes.pcf.fr

Le projet communiste de demain ne saurait se passer des élaborations théoriques que Marx et d'autres avec lui nous ont transmises. Sans dogme mais de manière constructive, *La Revue du projet* propose des éclairages contemporains sur ces textes en en présentant l'histoire et l'actualité.

Tactique en temps de crise révolutionnaire

La révolution qui embrase la Russie en 1905 est pour Lénine une « révolution bourgeoise ». Quelle tactique adopter à partir de cette analyse ? La révolution sera-t-elle conduite par la seule bourgeoisie ? Quel rôle doit tenir le prolétariat ? Doit-il rester en dehors des combats au motif qu'il vise une révolution, non pas bourgeoise, mais socialiste ? Ou doit-il combattre l'autocratie en soutenant la révolution bourgeoise ? Pour Lénine, la révolution bourgeoise doit être un objectif du Parti social-démocrate. Mais, écrit-il, il faut cesser de penser, en ce début de XXe siècle, que la bourgeoisie est encore une force révolutionnaire. La république démocratique n'a de chance de voir le jour que si elle est portée par une « révolution populaire », une insurrection du prolétariat allié à la paysannerie.

PAR **FLORIAN GULLI** ET **AURÉLIEN ARAMINI**

> La révolution démocratique est bourgeoise. Le mot d'ordre de partage égalitaire, ou de terre et liberté, mot d'ordre le plus répandu dans les « masses paysannes » ignorantes et asservies, mais qui cherchent passionnément la lumière et le bonheur, est bourgeois. Mais nous, marxistes, nous devons savoir qu'il n'y a pas et qu'il ne peut y avoir pour le prolétariat et pour la paysannerie d'autre chemin vers la liberté véritable que celui de la liberté bourgeoise et du progrès bourgeois. Nous ne devons pas oublier que pour rendre le socialisme plus proche, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir aujourd'hui d'autre moyen qu'une entière liberté politique, qu'une république démocratique, que la dictature démocratique révolutionnaire du prolétariat et de la paysannerie. En notre qualité de représentant de la classe d'avant-garde, de la seule classe révolutionnaire, révolutionnaire sans réserve, sans hésitation, sans coup d'œil en arrière, nous devons poser devant le peuple entier les problèmes de la révolution démocratique, avec le plus d'ampleur, de hardiesse et d'initiative possible. Les amoindrir, c'est en matière de théorie faire du marxisme une caricature, le dénaturer à la manière des philistins[1] ; dans la politique pratique, c'est abandonner la cause de la révolution entre les mains de la bourgeoisie qui se détournera inévitablement de l'accomplissement conséquent de la révolution.
>
> 1. Philistins, ici « ignorants ».
>
> Lénine, *Deux tactiques de la social-démocratie dans la révolution démocratique* (1905)
> Œuvres complètes, tome 9, Éditions sociales, Paris, Éditions du progrès, Moscou, 1966, pages 110-111.

UNE RÉVOLUTION POPULAIRE

Élaborer une tactique, c'est d'abord identifier les différentes forces sociales en présence ainsi que leurs intérêts objectifs, afin d'essayer de prévoir, autant que faire se peut, leur comportement au cours de la révolution. Quelles sont les forces opposées à l'autocratie féodale du tsar ? Le prolétariat, la bourgeoisie et les *masses paysannes*. Lénine propose, comme tactique de la social-démocratie, l'alliance des ouvriers et des paysans. Et s'oppose vigoureusement à une seconde tactique proposée dans le parti par les mencheviks[1] qui, en raison d'une méfiance à l'égard de la paysannerie, préconisent l'alliance du prolétariat avec *« les maîtres économiques du monde »*, la bourgeoisie capitaliste.

Lénine justifie sa tactique en s'appuyant sur l'analyse des intérêts objectifs des différentes forces sociales. La bourgeoisie ne veut pas la fin du tsarisme mais seulement des réformes, en vue d'une Constitution libérale et monarchiste. À aucun moment, elle ne propose d'en finir avec le tsarisme pour établir la république démocratique. Pourquoi ? Parce que la bourgeoisie craint la montée en puissance du prolétariat au cours de la révolution. « Il est avantageux pour la bourgeoisie, écrit Lénine, de s'appuyer sur certains vestiges du passé contre le prolétariat, par exemple sur la monarchie, l'armée permanente, etc. ». Pas question donc de supprimer intégralement le tsarisme, de faire la révolution jusqu'au bout. L'armée du tsar pourrait être utile à la bourgeoisie pour écraser une révolution menaçant ses intérêts. La révolution bourgeoise aura quelque chance de succès qu'en tant que « révolution popu-

laire », alliance des ouvriers et des paysans. Bien sûr, il existe toutes sortes de paysans aux intérêts divers ; des riches, des pauvres, des petits-bourgeois, des exploitants, des salariés. Mais Lénine pense que les intérêts de toutes ces catégories sont identiques, *à ce moment*, et convergent avec ceux du prolétariat. Et il est évident que « l'unité de volonté » d'aujourd'hui est vouée à se dissoudre, dès après la chute du tsarisme. Mais peu importe, la tâche actuelle est de mettre un terme à l'autocratie. La bonne tactique est celle qui saisit le moment précis où les intérêts des grandes masses se mettent à converger dans une direction émancipatrice.

UNE RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET BOURGEOISE

Les mots d'ordre de la révolution qui fait vaciller le pouvoir tsariste durant l'année 1905 sont « bourgeois ». Ainsi en est-il de la revendication majeure des *« masses paysannes ignorantes et asservies »* : « la liberté et la terre ». Le mot d'ordre « La terre » vise à la destruction du régime féodal de la propriété, « cela veut dire compter non sur un accord des paysans avec les seigneurs terriens, mais sur l'abolition de la grande propriété foncière » (Lénine, *Le Prolétariat et la paysannerie*, in *Œuvres complètes*, t. X, p. 33). Le mot d'ordre « La liberté » est lui aussi bourgeois, c'est-à-dire antiféodal et démocratique car il « signifie l'élection des fonctionnaires et des administrateurs dirigeant les affaires de l'État et de la société […] la suppression complète de tout pouvoir d'État qui ne dépendrait pas entièrement et exclusivement du peuple, qui ne serait pas élu par ce dernier, qui ne serait pas responsable devant lui, qui ne serait pas révocable au gré du peuple » (*ibid.*).

Cependant, ce n'est pas parce qu'elle est « bourgeoise » que la révolution de 1905 s'oppose aux intérêts des classes opprimées : elles ont en effet tout à gagner de la liquidation du pouvoir tsariste. En premier lieu, les libertés politiques et le parlementarisme, sans lesquels la diffusion des idées du Parti social-démocrate est entravée. Pour cette raison, le prolétariat doit non seulement prendre part à cette révolution mais il doit être à son avant-garde afin qu'elle s'accomplisse pleinement, c'est-à-dire qu'elle détruise intégralement le régime féodal et instaure la démocratie : « La révolution bourgeoise est précisément une révolution qui balaye de la façon la plus décidée les vestiges du servage (qui comprennent non seulement l'autocratie, mais encore la monarchie), et assure au mieux le développement le plus large, le plus libre et le plus rapide du capitalisme » (*Deux tactiques…*, *op. cit.*).

Mais la révolution bourgeoise ne constitue qu'une étape nécessaire vers la révolution socialiste qui est une lutte contre la domination du capital. Lénine insiste sur le fait que « celui qui n'a que ses bras sera toujours l'esclave du capital, même dans une république démocratique, même si la terre appartient au peuple entier. L'idée de "socialiser" sans socialiser le capital, d'égaliser la jouissance du sol en régime capitaliste, en régime de production marchande, n'est qu'une illusion » (*Le Prolétariat et la paysannerie*, *op. cit.*, p. 34). L'horizon qui commande la tactique défendue par Lénine est donc bien la lutte « contre la domination du capital » ; mais, pour abolir la domination du capital, il faut qu'ait eu lieu préalablement la révolution bourgeoise abolissant la domination féodale et l'autocratie. Au cours de cette étape nécessaire de l'émancipation des classes opprimées, le prolétariat allié aux masses paysannes doit jouer un rôle décisif pour que cette révolution soit portée à son terme, ce que la bourgeoisie libérale russe ne fera justement pas.

LA DICTATURE DÉMOCRATIQUE

Une fois identifiées les forces susceptibles de renverser le tsarisme : les ouvriers et les paysans, une fois défini l'objectif politique : la république démocratique, il reste encore à déterminer les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à cette fin. Pour Lénine, il s'agit de « la dictature démocratique du prolétariat et de la paysannerie ». Il complète la formule « dictature du prolétariat », aboutissement de la lutte des classes pour Marx, pour l'adapter au contexte de la Russie de 1905, largement paysanne.

Qu'est-ce que la dictature ? La notion vient des Romains. Le dictateur était un magistrat auquel on accordait les pleins pouvoirs, pour un temps limité, afin de mettre un terme à une situation d'urgence menaçant la république. La dictature désigne donc un pouvoir illimité fondé sur la violence. L'exercice de ce pouvoir n'était légitime que dans une situation exceptionnelle, lorsque la république était menacée.

Pourquoi choisir un tel moyen d'action ? Ne vaudrait-il pas mieux suivre la voie pacifique du dialogue et de l'action parlementaire ? Cette alternative – dictature ou discussion – est abstraite. Lénine écrit en pleine guerre civile et non dans une société en paix. Il ne cesse de le répéter : « Le gouvernement n'a-t-il pas déjà commencé lui-même la guerre civile en fusillant partout en masse des citoyens paisibles et sans armes ? » (*Deux tactiques… op. cit.)*. La situation ne laisse pas le choix des moyens d'action. Rester désarmé, c'est s'offrir, impuissant, à la violence de l'autocratie, c'est faire triompher le tsar. L'état d'exception est précisément celui où il n'est plus possible d'échapper à la violence. Refuser la violence révolutionnaire, c'est permettre la violence de la réaction féodale.

Ce qui distingue cette dictature de celle de Nicolas II, c'est qu'elle est « une dictature démocratique ». Expression paradoxale. Une dictature est démocratique lorsqu'elle est exercée par la majorité contre la minorité, ici par les ouvriers et les paysans contre le système tsariste. Le mot « dictature » désigne un mode d'exercice du pouvoir et non le nombre de ceux qui l'exercent.

Le « manifeste d'octobre » signé par le tsar et la formation des premiers soviets à la fin de l'automne 1905 pouvaient laisser présager une victoire prochaine du prolétariat et de la paysannerie. Il n'en sera rien, car la révolution de 1905 va être suivie d'une réaction particulièrement violente sous l'égide de Stolypine (1862-1911), Premier ministre du tsar, que Lénine qualifiera de « pendeur en chef ». ■

La brochure *Deux tactiques de la social-démocratie dans la révolution démocratique* est contemporaine des événements révolutionnaires de 1905. Tout commence par la fusillade du 9 janvier, le « dimanche rouge », où Nicolas II fait tirer sur la foule venue présenter quelques doléances au Palais d'Hiver. S'ensuit une année d'agitation politique : la mutinerie des marins du cuirassé *Potemkine*, des grèves de masse d'une ampleur inconnue dans le pays, l'apparition partout de soviets, etc. Lénine défend les résolutions tactiques du IIIe Congrès du Parti ouvrier social-démocrate de Russie contre celles adoptées par les menchéviks qui considèrent que le prolétariat doit se rapprocher de la bourgeoisie libérale pour que triomphe la révolution démocratique.

Notes de *La Revue du projet*

1. Les « menchéviks » constituent une fraction du Parti ouvrier social-démocrate de Russie qui s'est divisé en 1903 en « menchéviks » (« minoritaires ») et en « bolchéviks » (« majoritaires »).

ORGANISEZ DES DÉBATS !

Organisez des débats avec les membres de l'équipe de *La Revue du projet*, autour des livres ou des thèmes des dossiers, c'est possible. Contactez-nous à revue@listes.pcf.fr

Retrouvez La Revue du projet sur Facebook

L'ÉQUIPE DE LA REVUE

Guillaume Roubaud-Quashie
Directeur

Davy Castel
Rédacteur en chef

Jean Quétier
Rédacteur en chef

Gérard Streiff
Rédacteur en chef
Combat d'idées - Sondages

Caroline Bardot

Hélène Bidard

Igor Martinache

Noëlle Mansoux
Secrétaire de rédaction

Josua Gräbener

Séphanie Loncle

Marine Roussillon

Camille Ducrot
Critiques/Lire

Florian Gulli
Dans le texte

Aurélien Aramini
Dans le texte

Nadhia Kacel
Féminisme

Mickaël Bouali
Histoire

Fanny Chartier
Statistiques

Michaël Orand
Statistiques

Bradley Smith
Philosophiques

Victor Blanc
Poésies

Corinne Luxembourg
Production de territoires

Séverine Charret
Production de territoires

Étienne Chosson
Regard

Pierre Crépel
Sciences

Léo Purguette
Travail de secteurs

Alexandre Fleuret
Vidéo
Lectrices & lecteurs

Benjamin Sozzi
Vidéo

Vincent Bordas
Relecture

Claudine Périllaud
Relecture

Sébastien Thomassey
Mise en page

Frédo Coyère
Mise en page et graphisme

Antoine Lupera
Contact média

LA REVUE DU PROJET

BULLETIN D'ABONNEMENT

RÈGLEMENT PAR **CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL** (À L'ORDRE DE LA REVUE DU PROJET. REMPLIR BULLETIN CI-DESSOUS).

Durée 1 an/10 numéros

BULLETIN D'ABONNEMENT ANNUEL

❏ **Je règle par chèque bancaire ou postal (France uniquement) à l'ordre de « La Revue du Projet »**

❏ **Standard : 56 €** ❏ **Chômeurs/étudiants : 40 €** ❏ **Souscription : 72 €**

SERVICE ABONNEMENT - i-Abo/La Revue du projet - 11, rue Gustave-Madiot - 91070 BONDOUFLE
Tél. : 01 60 86 03 31 - Fax : 01 55 04 94 01 - Mail : larevueduprojet@i-abo.fr

À envoyer à l'adresse ci-dessus.

Nom & prénom .....

Adresse .....

Code postal .....Ville .....

Adresse électronique .....Mobile(*) .....

(*) informations utilisées uniquement dans le cadre de l'abonnement Date : ..... Signature :

RÈGLEMENT **PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE** (REMPLIR FORMULAIRE CI-DESSOUS).

BULLETIN D'ABONNEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (4 fois/an)

❏ **Standard : 4 X 14 €** ❏ **Chômeurs/étudiants : 4 X 10 €** ❏ **Souscription : 4 X 18 €**

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....Pays : .....

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN-Numéro d´identification international du compte bancaire

BIC-Code international d´identification de votre banque

TYPE DE PAIEMENT récurrent/répétitif ☒ **Vous pouvez à tout moment vous désabonner en appelant au 01 60 86 03 31.**

CRÉANCIER : ASSOCIATION PAUL-LANGEVIN - ICS : FR23ZZZ530622 - Adresse : 6, avenue Mathurin-Moreau, 75167 Paris cedex 19

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA **ASSOCIATION PAUL-LANGEVIN**

Référence unique du mandat (réservé à l'administration)

En signant ce formulaire vous autorisez l'ASSOCIATION PAUL LANGEVIN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ASSOCIATION PAUL LANGEVIN. Vous bénéficiez du droit d´être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à : ..... Signature :

Le : .....

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n´être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l´exercice, par ce dernier, de ses droits d´oppositions, d´accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l´informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à : SERVICE ABONNEMENT - i-Abo/La Revue du projet - 11, rue Gustave-Madiot - 91070 BONDOUFLE

PROCHAINS NUMÉROS

décembre : **Justice**

janvier : **Droits nouveaux**

Parti communiste français